



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Rapport d'activité 2011

Mars 2012

SOMMAIRE

	Introduction	page 3
A.	La coordination du Gouvernement et des Institutions	page 4
B.	Les accents de la politique générale	page 5-8
C.	Les services et organes	
	1. Le Service Information et Presse	page 9-17
	2. Le Service des Médias et des Communications	page 18-52
	3. La Commission d'Economies et de Rationalisation	page 53-56
	4. Le Centre d'Etudes et de Recherches européennes Robert Schuman	page 57-63
	5. Le Centre de Communications du Gouvernement	page 64-79
	6. Haut-Commissariat à la Protection nationale	page 80-87
	7. Le Centre de Documentation et de Recherche sur la Résistance	page 88-90
	8. Centre de Documentation et de Recherche sur l'Enrôlement forcé	page 91-100
D.	Annexes	
	- Visites auprès de Monsieur le Premier Ministre Jean-Claude Juncker	page 101-102
	- Déplacements à l'étranger de Monsieur le Premier Ministre Jean-Claude Juncker	page 103-106
	- Participation de Monsieur le Premier Ministre Jean-Claude Juncker à des événements et rencontres sur le plan national	page 107-108

Introduction

L'objet du présent rapport consiste à fournir une description succincte des principales activités du Ministère d'État pendant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011. Les informations sur l'activité des services gouvernementaux sont reprises en détail dans les rapports d'activité présentés par les différents Ministères, tandis que Monsieur Jean-Claude Juncker, Premier Ministre, Ministre d'État aura l'occasion d'exposer à la Chambre des Députés une vue globale de la situation du pays et de l'activité gouvernementale lors de sa déclaration sur la situation économique, sociale et financière du pays.

A. La coordination du Gouvernement et des Institutions

Au cours de la période sous revue, les services du Ministère d'État ont rempli leurs différentes tâches, assurant le secrétariat du Conseil de Gouvernement et assumant les nombreuses fonctions administratives et de coordination qui leur sont confiées.

Sur le plan budgétaire, le Ministère d'État centralise les crédits affectés aux autres institutions de l'État (Cour Grand-ducale, Chambre des Députés, Médiateur, Cour des Comptes, Conseil d'État, Conseil économique et social) qui, étant indépendantes du Gouvernement, ne feront l'objet d'aucun commentaire dans le présent rapport.

La collaboration permanente et intense entre les différentes institutions sur la base des règles constitutionnelles et légales est nécessaire au bon fonctionnement d'un État démocratique. Il revient au Ministère d'État de coordonner les relations, d'une part, entre les différents départements ministériels, en organisant les travaux du Conseil de Gouvernement, et d'autre part, entre le Gouvernement et les autres institutions.

La bonne collaboration entre la Chambre des Députés et le Gouvernement a été poursuivie. Pour faciliter la coordination des travaux, le programme prioritaire élaboré périodiquement par le Gouvernement est transmis régulièrement à la Chambre des Députés, qui l'adapte au rythme de travail de ses commissions.

En ce qui concerne le secrétariat du Conseil de Gouvernement, il convient de relever qu'en 2011, 46 réunions ordinaires du Conseil ont eu lieu, outre les séances extraordinaires consacrées à un sujet particulier, comme p.ex. la situation économique, sociale et financière du pays ou les réunions destinées à l'établissement du projet de budget des recettes et des dépenses pour l'exercice 2012.

* * * * *

B. Les accents de la politique générale

1. Activités au niveau national

Au titre des activités qui ont marqué l'agenda au cours de l'année 2011, il y a lieu de citer, tout d'abord, les travaux accompagnant la préparation de la déclaration du Gouvernement sur la politique économique, sociale et financière 2011 (dit « Discours sur l'état de la nation »), déclaration que le Premier Ministre Jean-Claude Juncker a présenté à la Chambre des Députés le 6 avril 2011.

Parmi les autres événements qui ont fortement alimenté l'actualité nationale tout au long de l'année 2011 figurent les réunions du Comité de Coordination tripartite pour lesquelles les services du Ministère d'État ont assuré la convocation, le secrétariat et la coordination.

En effet, dans le contexte plus général de la nécessité qu'il y avait au début de l'année 2011 de prendre des mesures en vue d'assurer la compétitivité de l'économie et d'évoquer la situation sur le marché de l'emploi, le Gouvernement a décidé de lancer une série de concertations au sein du Comité de Coordination tripartite.

Le Comité de Coordination tripartite s'est réuni une première fois le 29 septembre 2011 sous la présidence du Premier Ministre Jean-Claude Juncker. Les travaux ont porté essentiellement sur l'analyse de la situation économique, sociale et financière du pays. Les participants aux discussions ont constaté que la situation économique avait tendance à se détériorer, et que les perspectives de croissance pour 2011 et 2012 devaient être revues à la baisse, baisse dont le projet de budget pour 2012 devrait tenir compte. Pour soutenir l'activité économique, il a été décidé de maintenir les investissements de l'État à un niveau élevé. De plus, les instruments relatifs au marché de l'emploi et mis en place au début de la crise économique et financière, et notamment les adaptations opérées au niveau du chômage partiel, seront reconduits en 2012.

Ensuite, les membres du Gouvernement et les représentants des organisations syndicales et patronales se sont réunis le 1^{er} décembre 2011 sous la présidence du Premier Ministre Jean-Claude Juncker pour une deuxième réunion du Comité de Coordination tripartite. Au centre des discussions figuraient cette fois l'emploi et la situation sur le marché du travail luxembourgeois.

En vue de préparer le terrain pour les discussions d'une troisième réunion de la Tripartite fixée à la mi-décembre, des discussions bilatérales furent menées avec les représentants syndicaux le 3 décembre 2011, suivies d'une rencontre avec les représentants patronaux le 6 décembre 2011. Suite à l'annulation de la troisième réunion du Comité de Coordination tripartite, le Premier Ministre Jean-Claude Juncker a présenté le 16 décembre 2011 les

décisions prises par le Conseil de Gouvernement le même jour. Pour répondre aux problèmes auxquels le pays est confronté, le Gouvernement a décidé une modulation de l'indexation automatique des salaires. Pendant les trois prochaines années - 2012, 2013 et 2014 - il ne sera procédé qu'au paiement d'une seule tranche indiciaire au mois d'octobre de chaque année, dans l'hypothèse évidemment qu'une tranche incombera effectivement. Cette modulation augmentera la prévisibilité au niveau de l'évolution des salaires pour les entreprises. À côté de la modulation de l'indexation des salaires, le Gouvernement a décidé un ensemble de mesures sociales qui devront surtout bénéficier aux personnes les plus nécessiteuses.

À côté de ces événements clés, l'année 2011 aura encore permis de faire avancer sur plusieurs points la mise en œuvre du programme gouvernemental présenté le 29 juillet 2009 et de faire progresser un certain nombre de chantiers législatifs dont le Ministère d'État et ses services ont la charge.

Il s'agit, tout d'abord, de la poursuite des travaux parlementaires au sein de la Commission de la Fonction publique et de la Simplification administrative de la Chambre des Députés en relation avec le projet de loi portant création d'un Centre de Communications du Gouvernement (Doc. parl. 6075), déposé le 8 octobre 2009.

En 2011, des amendements gouvernementaux concernant le projet de loi portant création d'un Centre de Communications du Gouvernement ont été déposés. Suite aux deux oppositions formelles formulées par le Conseil d'État, des solutions ont été discutées entre le Ministère d'État et le Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative.

Par ailleurs, les travaux de la révision en profondeur du projet de loi portant création de la structure de la Protection nationale, qui a été déposé à la Chambre des Députés le 4 juin 2004 (Doc. parl. 5347), travaux qui devront aboutir au dépôt d'un nouveau projet de texte gouvernemental sur la structure du Haut-Commissariat à la Protection nationale, ont pu être continués. Parallèlement, les services du Ministère d'État ont finalisé le texte de transposition de la directive 2008/114/CE du Conseil du 8 décembre 2008 concernant le recensement et la désignation des infrastructures critiques européennes ainsi que l'évaluation de la nécessité d'améliorer leur protection. La directive vise à mettre en place, au niveau européen, une procédure harmonisée en vue du recensement et de la désignation des infrastructures critiques européennes, c'est-à-dire des infrastructures critiques qui sont situées sur le territoire d'un État membre de l'Union européenne et dont l'arrêt ou la destruction aurait un impact considérable sur deux États membres au moins. Le texte s'applique aux secteurs de l'énergie et des transports. Le Gouvernement a décidé de désigner le Haut-Commissariat à la Protection nationale comme autorité administrative compétente en la matière. Le projet de règlement grand-ducal qui a pour objet de transposer dans l'ordre juridique interne la directive 2008/114/CE précitée a été approuvé par le Conseil de Gouvernement dans sa séance du 22 avril 2011 et a été transmis de suite au Conseil d'État pour avis.

Il s'agit en outre de l'accompagnement par les services du Ministère d'État des travaux au sein de la Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle de la Chambre des Députés.

Il en est ainsi des travaux en relation avec la proposition de révision du 28 avril 2009 portant modification et nouvel ordonnancement de la Constitution (Doc. parl. 6030). Dans ce contexte, il y a lieu de relever tout particulièrement la préparation de la prise de position du Gouvernement, adoptée par le Conseil de Gouvernement en date du 22 juin 2011.

Finalement, la loi sur le financement des partis politiques du 21 décembre 2007 a constitué un autre chantier législatif fort intense. En effet, la mise en œuvre d'une partie des recommandations formulées par le GRECO (Groupe d'États contre la corruption sous l'égide du Conseil de l'Europe) dans le cadre de son analyse sur le Luxembourg sur la transparence du financement des partis politiques a nécessité une modification de la législation nationale sur le financement des partis politiques. Ainsi, la Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle de la Chambre des Députés a élaboré un projet de proposition de modification de la loi du 21 décembre 2007 qui a abouti à la loi du 16 décembre 2011.

2. Activités dans le domaine de la politique interrégionale et transfrontalière

Le Premier Ministre Jean-Claude Juncker a participé le 20 avril 2011 à Metz au sommet extraordinaire des chefs des exécutifs de la Grande Région sur la sécurité des centrales nucléaires de la Grande Région en général et des installations de Cattenom en particulier.

Des questions de sûreté, de sécurité et de fluidité de l'information en relation avec les centrales nucléaires ont figuré au cœur des débats. Sous la Présidence de Jean-Pierre Masseret, Président du Conseil régional de Lorraine, les partenaires ont abordé en particulier les risques liés à l'exploitation de la centrale de Cattenom, les mesures de prévention effectives et celles qui peuvent être améliorées ainsi que l'information et la protection des populations civiles.

Les chefs des exécutifs de la Grande Région ont adopté une [résolution](#) dans laquelle ils demandent à la Commission européenne de leur communiquer les résultats des stress-tests appliqués aux centrales nucléaires de l'Union européenne. De plus, ils demandent que ces tests de résistance s'appliquent non seulement aux phénomènes naturels et aux problèmes techniques et technologiques, mais aussi à tout autre accident d'origine externe. En cas de résultats défavorables relatifs à la centrale de Cattenom, les partenaires exigent que celle-ci sera arrêtée.

Les partenaires de la Grande Région ont également réaffirmé la nécessité de dispositifs pérennes d'information des populations sur le fonctionnement des

installations nucléaires. Concernant Cattenom, cette demande pourrait se concrétiser, selon eux, par l'élargissement de la composition de la commission locale d'information afin d'y associer les autres parties concernées de la Grande Région.

Le Premier Ministre Jean-Claude Juncker a rappelé que "le Gouvernement luxembourgeois considère l'énergie nucléaire comme une technologie de transition", tout en insistant sur le fait qu'il faudra assurer entretemps la sûreté maximale entourant toutes les centrales en Europe.

Le 7 juillet 2011, les Chefs des Exécutifs de la Grande Région se sont réunis à Berlin pour signer une Déclaration dans laquelle ils entendent faire reconnaître à la Grande Région la visibilité et le niveau de compétitivité européenne.

Ils sont convaincus que la Grande Région contribuera à la consolidation de l'espace européen et proposent à l'Union Européenne d'être un laboratoire de ses politiques.

Ils réaffirment leur volonté d'assurer un développement intégré de leur espace de coopération au travers d'une démarche de mutualisation des fonctions métropolitaines à l'échelle de leur territoire, en assurant un développement équilibré de l'espace de coopération, en assurant attractivité économique et résidentielle, et surtout en offrant un espace de qualité de vie reposant sur l'accessibilité aux services attendus par sa population.

Ils déclarent leur engagement à faire de la Grande Région une Grande Région Métropolitaine Européenne et sollicitent la Commission Européenne pour l'engagement d'une coopération renforcée s'appuyant sur des moyens techniques et financiers à la mesure de cette ambition qui s'insère dans l'objectif d'une Europe de croissance et de stabilité.

* * * * *

C. Les services et organes

1. Le Service Information et Presse (SIP)

1. Information gouvernementale et relations presse

Le département « Information gouvernementale et relations presse » a connu une année 2011 très chargée avec l'organisation du volet médiatique des élections communales du 9 octobre 2011 et avec de très nombreuses sollicitations relatives à plusieurs dossiers d'actualité européenne, tous en relation avec la crise de la dette souveraine et les réponses y apportées tout au long de l'année 2011.

1.1 Les élections communales du 9 octobre 2011

L'intervention du département « Information gouvernementale et relations presse » au niveau de l'organisation de la campagne électorale pour les élections législatives et européennes a été triple.

D'abord, le département était partenaire du ministère de l'Intérieur et à la Grande Région et du Centre des technologies de l'information de l'État (CTIE) pour la mise en place d'un dispositif de collecte et de transmission électronique des résultats du scrutin en temps réel vers les médias luxembourgeois et étrangers ainsi qu'à d'autres intéressés, tels les partis politiques.

Ensuite le département a élaboré, en concertation avec les partis politiques et les médias concernés par la campagne médiatique officielle, les lignes directrices de ladite campagne. Sous la présidence d'un membre du département, des réunions composées de représentants des partis politiques ainsi que des médias concernés par la campagne médiatique officielle, à savoir RTL Radio Lëtzebuerg, RTL Télé Lëtzebuerg et Radio 100,7, ont eu lieu à intervalles réguliers et ont été finalisées, le 16 juin 2011, par un document esquissant l'organisation de la campagne médiatique. Ce document a été adopté par le gouvernement en Conseil, le 29 juillet 2011.

Finalement le SIP a encore intensément collaboré avec le ministère de l'Intérieur et le CTIE en vue de l'adaptation du site www.elections.public.lu aux caractéristiques des élections d'octobre 2011. Regroupant des informations de base sur le système électoral et la législation en vigueur, de même que des procédures à suivre par les électeurs, le site a permis de suivre en temps réel, le jour des élections, les résultats du scrutin dans les différentes communes. Plus de 20.000 personnes se sont connectées au site les 9 et 10 octobre 2011.

Au niveau de la collecte des résultats, le département était représenté au sein du Bureau centralisateur gouvernemental en charge de la saisie et de la publication des résultats des élections qui était présidé par le directeur du SIP et composé de fonctionnaires du ministère d'État, du ministère de l'Intérieur, du ministère des Finances et du CTIE.

Le 9 octobre 2011, le département a été en charge du contrôle de la transmission des résultats officiels du scrutin communal vers les médias et a constitué des dossiers avec les résultats complets qui ont été remis au matin du 10 octobre 2011 aux membres du gouvernement sortant ainsi qu'à la Cour grand-ducale.

1.2 Relations presse et demandes d'interview

Le département « Information gouvernementale et relations presse » est l'interlocuteur privilégié de la presse nationale et internationale quant aux demandes d'interviews avec les membres du gouvernement luxembourgeois ou encore des informations générales ou ponctuelles sur divers dossiers nationaux et internationaux.

Les demandes d'interviews de la part de la presse internationale ont été particulièrement abondantes en 2011, principalement en raison des dossiers européens élargés plus haut. Les interviews réalisées couvrent un très large éventail de médias européens, de grands quotidiens nationaux et internationaux, des hebdomadaires ainsi que des stations de radio et de télévision. Le département « Information gouvernementale et relations presse » a été particulièrement sollicité par les correspondants européens d'une multitude de médias basés à Bruxelles, ceci essentiellement en relation avec la présidence de l'Eurogroupe, exercée par le Premier ministre luxembourgeois.

La plupart des demandes d'interview de la part des médias nationaux et internationaux reçues par le département s'adressaient au Premier ministre. Ainsi, en 2011, le Premier ministre a accordé 87 interviews, qui ont tous été organisées, suivies et archivées par le département. En tout, le département a reçu quelque 400 demandes d'interview à l'attention du Premier ministre.

Il est à noter que des membres du département participaient à chaque déplacement international du Premier ministre, président de l'Eurogroupe, au cours de l'année 2011. Les activités médiatiques au cours de ces déplacements ont été organisées par les membres du département, c'est-à-dire les demandes d'interview ad hoc, les conférences de presse, la couverture photographique, la communication publique ainsi que l'organisation et la transcription des discours et autres interventions. Ainsi les membres du département ont encadré les activités médiatiques du Premier ministre lors de 8 réunions du Conseil européen et/ou réunions des chefs d'État et de gouvernement de la zone euro, lors de 14 réunions de l'Eurogroupe et maintes autres réunions concernant la mise en place du futur mécanisme européen de stabilité (MES) ainsi que le traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire.

1.3 gouvernement.lu

Conformément à sa mission de communication avec le citoyen, le SIP gère le portail de l'information gouvernementale www.gouvernement.lu, dont le but est d'informer le grand public sur les activités du gouvernement luxembourgeois.

www.gouvernement.lu compte parmi les sites publics luxembourgeois les plus consultés. En 2011, il a enregistré en moyenne 2.700 visiteurs par jour. Le portail est quotidiennement mis à jour. L'ensemble des communiqués de

presse des ministères et administrations y sont publiés, de même que les discours et interviews des membres du gouvernement. Les résumés des travaux du Conseil de gouvernement sont également disponibles sur le portail.

L'équipe du portail a couvert les conférences de presse du Premier ministre et des autres membres du gouvernement. Les comptes rendus de ces conférences sont repris sous la rubrique « Articles d'actualités » qui couvre les activités du gouvernement au jour le jour.

Le nombre de documents mis en ligne est élevé : 1.033 communiqués, 600 articles d'actualité, 318 interviews et 47 discours ont été ajoutés au portail en 2011.

S'y ajoutent une série de dossiers d'actualité rédigés par l'équipe en charge du site. Ces dossiers présentent les grands projets de réforme du gouvernement, comme la réforme de l'ADEM, des services de secours, du système de pension, etc.

Soulignons également que la *newsletter* du portail compte environ 2.600 abonnés et que 48 envois ont été effectués en 2011.

Parallèlement à la gestion quotidienne du portail, le projet de refonte fondamentale de www.gouvernement.lu lancé en 2010 a bien avancé, de sorte que le nouveau portail pourra être mis en ligne au cours de l'année 2012.

L'équipe du portail a en outre répondu aux nombreux messages envoyés – via le portail – à l'adresse info@sip.etat.lu. Il s'agissait de demandes de renseignements ou de précisions sur les décisions du gouvernement, de demandes plus générales sur le Grand-Duché, de messages directs aux membres du gouvernement ou simplement de remarques relatives aux activités des membres du gouvernement. Le nombre de messages pertinents traités s'est élevé à plus de 600.

1.4 Autres activités

À l'image des années précédentes, le département « Information gouvernementale et relations presse » a continué en 2011 à rédiger le communiqué résumant les travaux du Conseil de gouvernement, ceci en étroite collaboration avec le Secrétariat général du Conseil de gouvernement. Le SIP a également assuré en 2011 la mise à jour du site dédié à la grippe (www.grippe.public.lu).

2. Revues de presse et monitoring audiovisuel

Le département « Revues de presse » a réalisé quotidiennement trois revues de presse distinctes qui sont mises à disposition des ministres, fonctionnaires et autres personnes habilitées à les solliciter.

La revue de presse nationale se base en grande partie sur la presse quotidienne, hebdomadaire et mensuelle luxembourgeoise, ainsi que sur les sites Internet des médias luxembourgeois.

La revue de presse internationale 1 est constituée d'articles issus d'une trentaine de journaux internationaux et reprend tous les articles traitant du Luxembourg ou citant des membres du gouvernement. De plus, elle fournit un aperçu de l'actualité politique, économique et sociale internationale, des

relations internationales, de la politique européenne, ainsi que de la situation des entreprises luxembourgeoises à l'étranger.

La revue de presse internationale 2 reprend sur les mêmes bases essentiellement des articles de fond, des analyses et des débats.

Le département « Revues de presse » a en outre réalisé des revues de presse thématiques pour les membres du gouvernement en guise de préparation de déplacements ou d'entrevues futurs. De même, le département a mis à disposition de la Cour grand-ducale et des ministères concernés une revue de presse spéciale à l'issue de chaque visite d'État ou visite officielle.

En 2011, le SIP a poursuivi son monitoring de la presse audiovisuelle nationale et internationale. Les principaux bulletins d'information des radios 100,7, RTL et DNR ainsi que de RTL Télé Luxembourg sont systématiquement enregistrés et archivés, de manière à permettre des recherches ultérieures.

Le SIP effectue quotidiennement un suivi analytique des bulletins d'information de la radio 100,7 et de RTL Radio Lëtzebuerg les matins et midi. Un rapport succinct de ces bulletins est rédigé et diffusé aux membres du gouvernement, hauts fonctionnaires et missions diplomatiques qui le souhaitent.

Le SIP réalise par ailleurs des transcriptions verbatim de reportages, interviews et commentaires politiques jugés intéressants, diffusés tant par les radios et télévisions nationales qu'internationales. Ces transcriptions sont transmises aux membres du gouvernement, hauts fonctionnaires et missions diplomatiques luxembourgeoises qui le souhaitent.

Ponctuellement, le SIP réalise également des transcriptions de discours et de conférences de presse de membres du gouvernement jugés particulièrement importants.

Afin de donner une meilleure visibilité aux activités des membres du gouvernement, les transcriptions de discours et d'interviews sont publiées sur le site Internet www.gouvernement.lu.

3. Relations publiques

Une des missions du département « Relations publiques » est de coordonner et d'organiser la couverture médiatique des membres du gouvernement luxembourgeois à l'occasion de visites officielles ou de visites de travail à Luxembourg et à l'étranger.

En effet, lors de visites à Luxembourg de membres du gouvernement ou d'autres personnalités politiques, les membres du département ont travaillé en étroite collaboration avec la direction du protocole et de la chancellerie du ministère des Affaires étrangères afin d'élaborer les programmes médias et les conférences de presse. Ils ont rédigé les annonces, organisé la couverture photographique ainsi que géré l'encadrement des représentants de la presse luxembourgeoise et de la presse étrangère lors de ces visites.

Ceci fut le cas notamment pour la visite officielle du Premier ministre et ministre des Affaires étrangères de l'État du Qatar et pour la visite officielle du président du Tadjikistan.

Le département a joué ce même rôle lors de multiples manifestations telles que la fête nationale, la sixième Journée des Juristes européens, la Journée

de la commémoration nationale ainsi lors des assermentations des collègues des bourgmestres et échevins des villes et des communes du Grand-Duché de Luxembourg.

Il est à noter que les membres du département ont également organisé la couverture photographique des membres du gouvernement luxembourgeois en déplacement officiel ou lors de missions de promotion économique à l'étranger. Ainsi ont été couvertes par exemple les visites officielles de la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire (Burkina Faso et Cap-Vert), du ministre des Finances (Émirats arabes unis) ainsi que du ministre de l'Économie et du Commerce extérieur (Hanovre, Chine, Émirats arabes unis et Qatar).

Par ailleurs, une importante délégation de représentants des médias et des associations de journalistes de la région administrative spéciale (RAS) de Macao a été accueillie au Luxembourg. Leur séjour fut organisé par le SIP en étroite collaboration avec le Conseil de presse. Un tour d'horizon a été fait sur les nombreux médias luxembourgeois et leurs spécificités ainsi que sur le cadre législatif et réglementaire.

3.1 Cour grand-ducale

En 2011, le SIP a continué à assister la Cour grand-ducale dans ses relations avec les médias et plus particulièrement dans le cadre de l'organisation de visites, ceci aussi bien à l'étranger qu'au Luxembourg. L'encadrement des médias lors de la visite d'État de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au Royaume de Norvège ainsi que de la visite officielle de S.A.R. le Grand-Duc au Vietnam a été assuré par les membres du département des Relations publiques.

Il a aussi été de la mission de ce département de prêter assistance dans l'organisation de la couverture médiatique à l'occasion du quatre-vingt-dixième anniversaire de S.A.R. le Grand-Duc Jean.

3.2 Groupe des chargés des relations publiques des départements ministériels, dit « groupe Mondorf »

Le « groupe Mondorf » ou groupe des chargés des relations publiques des départements ministériels s'est réuni régulièrement en 2011 et a poursuivi ses travaux afin de permettre une communication du gouvernement plus cohérente vers l'extérieur.

Présidé par le directeur du SIP, l'objectif du groupe est de discuter des thèmes liés à la communication gouvernementale et d'échanger de bonnes pratiques.

Les sujets à l'ordre du jour des réunions en 2011 ont notamment porté sur les sites Internet de l'État, l'utilisation des langues dans la communication, la promotion de l'image de marque du pays et la recherche plus systématique de synergies entre les différents ministères.

Dans le but de faciliter le travail des différents ministères, le SIP a réédité son vade-mecum, reprenant notamment les différents services offerts par le SIP aux départements ministériels. Il a en outre élaboré des lignes directrices à adopter en matière de publiereportages.

Par ailleurs, le SIP a réalisé et diffusé un recueil avec les coordonnées des chargés des relations publiques des départements ministériels permettant notamment aux journalistes de trouver directement le bon contact auprès de l'Administration gouvernementale.

En 2011, le groupe a pu accueillir aussi de nouveaux membres. Toutefois, certains ministères ne sont toujours pas représentés au sein de ce groupe. Le SIP continuera donc à œuvrer dans ce sens afin de développer une collaboration efficace avec tous les départements ministériels et d'offrir ainsi des prestations qui répondent aux attentes de la presse.

3.3 Extranet

Les travaux sur le projet « Extranet » du SIP ont continué en 2011. La conception du projet a été finalisée pour l'essentiel en 2011 et la réalisation technique a considérablement avancé. Il s'agit d'un projet hautement complexe qui conduira à une refonte en profondeur des processus organisationnels liés à la diffusion d'informations gouvernementales vers la presse et les autres acteurs concernés.

Vu la complexité conceptuelle, technique et organisationnelle du projet, la mise en production de l'extranet connaîtra malheureusement un léger retard par rapport au planning initialement prévu et est probablement prêt au second semestre 2012. L'extranet remplacera à ce moment le site de diffusion des photos existant ainsi que la procédure de diffusion des informations à la presse actuelle.

Dans le cadre de ce projet, le SIP a aussi mené une analyse approfondie des offres *cloud* proposées par des sociétés à Luxembourg. Une telle approche pourrait permettre une disponibilité et une sécurité des services et données encore supérieure et des coûts moins élevés. Les solutions *cloud* proposées à Luxembourg se sont pourtant avérées pas encore tout à fait matures par rapport aux exigences et attentes élevées du SIP. Cela changera sûrement en 2012.

3.4 Image de marque du Luxembourg (*Branding*)

En 2011, le SIP a continué à présider le groupe de travail interinstitutionnel (composé de représentants du ministère des Affaires étrangères, du ministère des Classes moyennes et du Tourisme, du ministère de la Culture, du ministère de l'Économie et du Commerce extérieur, de Luxembourg for Business et de Luxembourg for Finance) qui est en charge de l'analyse de l'image du Luxembourg à l'étranger.

La réputation d'un pays est un sujet important et un facteur décisif pour la prospérité d'un pays dans un monde globalisé. La façon dont un pays est perçu à l'étranger a un impact important sur le succès de son économie, de son commerce et de son tourisme ainsi que sur ses relations diplomatiques et culturelles avec d'autres pays.

Pourtant une bonne stratégie de promotion de l'image de marque ne se limite pas à l'étranger, mais prévoit aussi l'amélioration et la promotion de l'image du pays parmi la propre population. Il en résulte que le développement d'une image de marque ne peut être efficace que si elle est approuvée par la

population, car il est essentiel que les représentants nationaux et les acteurs économiques – à tous les niveaux – transfèrent et vivent cette image.

C'est pourquoi le groupe de travail interinstitutionnel a opté pour une approche participative qui permet d'inclure les principaux intervenants dans le processus de réflexion dès le début.

L'objectif visé est d'analyser la situation de l'image de marque du Luxembourg à l'étranger et d'élaborer une vision partagée pour l'avenir du processus, avec une définition des principaux chantiers à entamer et des pistes à suivre, en vue de définir une stratégie pour développer une image de marque cohérente du pays.

Dans ce contexte, plusieurs actions concrètes ont pu être réalisées, au cours de l'année 2011, avec l'aide d'un expert : des interviews individuelles, un workshop ainsi qu'un sondage en ligne afin de discerner l'image du Luxembourg auprès des décideurs au Luxembourg et à l'étranger. Bien que les participants aient attribué beaucoup de qualités positives au Grand-Duché de Luxembourg, les stéréotypes connus restent néanmoins d'actualité.

Le groupe de travail, qui n'est qu'au début de ce processus, continuera à œuvrer dans ce domaine afin d'aboutir à moyen terme à une stratégie d'image de marque efficace.

3.5 luxembourg.lu

Le portail www.luxembourg.lu, site de présentation et de promotion du Grand-Duché de Luxembourg, offre une porte d'entrée unique pour toutes les informations d'ordre général liées au Grand-Duché : tourisme, culture, politique, économie, société.

Lancé au début de l'année 2009, le portail a connu une importante augmentation de ses visiteurs au cours de ses trois années d'existence. En effet, le portail a attiré en 2011 une moyenne de 40.000 visiteurs par mois, qui ont visité 140.000 pages, ce qui équivaut à une moyenne de 1.300 visiteurs et 4.500 pages visitées par jour.

Le lectorat du portail se compose d'un tiers d'internautes luxembourgeois et de deux tiers d'internautes étrangers. Parmi les visiteurs étrangers, on retrouve beaucoup de Français (près de 20%) et de Belges (près de 10%), suivis par des Américains, des Hongrois, des Allemands, des Anglais, des Canadiens, des Suisses, des Hollandais ...

Le portail est quotidiennement mis à jour. Il fournit des informations d'actualité relatives au Grand-Duché de Luxembourg et se fait régulièrement l'écho des nouveautés dans les domaines touristique, culturel, politique, économique et sociétal. En 2011, plus de 350 d'articles d'actualités ont été ajoutées, ce qui correspond à une moyenne de 7 articles par semaine.

De nombreuses pages thématiques du portail ont été mises à jour et complétées. De nouvelles pages ont été ajoutées, souvent en collaboration avec d'autres ministères et partenaires. À titre d'exemple, la rubrique « Economie » a été complètement renouvelée en étroite collaboration avec Luxembourg for Business.

Dans le but de continuer d'assurer la pertinence des informations diffusées, la mise à jour du site continuera de demander une étroite collaboration avec tous les partenaires et acteurs promouvant l'image de marque du pays à l'étranger.

L'équipe du portail a par ailleurs répondu à plus de 500 messages venus du monde entier via le portail à l'adresse info@luxembourg.public.lu. Il s'agissait de demandes de renseignements touristiques, de demandes plus générales sur le Grand-Duché, de demandes d'accès au marché du travail luxembourgeois, de demandes concernant la sécurité sociale, etc.

Parallèlement, le projet d'élaboration d'une version anglaise du portail a bien avancé de sorte que cette deuxième version linguistique pourra être mise en ligne au courant de l'année 2012.

4. Édition

Le SIP a diffusé plus de 22.000 brochures au cours de l'année 2011 au Luxembourg aussi bien qu'à l'étranger. Ces commandes émanaient principalement :

- d'administrations gouvernementales au Luxembourg (26 %) ;
- d'associations (14 %) ;
- de représentations luxembourgeoises à l'étranger (13 %) ;
- de personnes privées résidant au Luxembourg (13 %).

Les versions linguistiques commandées se classent dans l'ordre suivant :

- français (40%) ;
- anglais (33%) ;
- allemand (25%) ;
- autres (2%).

En 2011, le département « Édition » a publié un certain nombre de nouvelles brochures ou réédité des publications existantes:

1. Les gouvernements du Grand-Duché de Luxembourg depuis 1848 (3e édition)

Cet ouvrage présente les gouvernements qui se sont succédé de 1848 jusqu'à nos jours et présente les événements majeurs de ces diverses législatures. Parue pour la première fois en 2003, la 3e édition de cet ouvrage intègre la législature 2004-2009 et les membres du gouvernement actuel.

2. Guide de rédaction (3e édition)

Le *Guide de rédaction* se veut un outil de travail pratique destiné aux agents de l'État. Édité dans le souci de faciliter la rédaction au sein des administrations, le guide contient, entre autres, toute une série de recommandations qui ont pour but de tendre vers une harmonisation des textes édités.

Publié pour la première fois en 2006, le présent ouvrage en est à sa troisième édition, revue et complétée sur la base des suggestions et remarques faites par les utilisateurs ainsi que de l'évolution de la langue française. Des ajouts ont également été apportés : dans la partie « La rédaction administrative », la structure de la lettre administrative est traitée de façon détaillée ; un tableau permettant d'avoir une vue d'ensemble de l'emploi du trait d'union dans les noms composés d'un préfixe grec ou latin figure désormais dans la partie « La

typographie » ; le chapitre sur les règles d'utilisation relatives aux sigles et acronymes a été développé dans la partie « Annexes ».

3. Bulletin d'information et de documentation 1/2010

Ce numéro du Bulletin retrace sur 398 pages l'actualité gouvernementale de janvier à juin 2010.

4. Bulletin d'information et de documentation 2/2010

Ce numéro du Bulletin retrace sur 358 pages l'actualité gouvernementale de juillet à décembre 2010.

5. Bulletin d'information et de documentation 1/2011

Ce numéro du Bulletin retrace sur 400 pages l'actualité gouvernementale de janvier à juin 2011.

2. Le Service des Médias et des Communications

Introduction

L'économie numérique est un nouveau pilier du Luxembourg et une priorité pour le Gouvernement. Le Service des médias et des communications du ministère d'Etat a continué, en 2011, d'exécuter la politique gouvernementale en faveur des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC), en étroite collaboration avec les autres départements ministériels. En plus du développement permanent de la connectivité, il a -entre autres- travaillé sur le développement de la sécurité des infrastructures et des compétences TIC.

Ces efforts conséquents portent leurs fruits : au cours de l'année 2011, de nombreuses nouvelles sociétés sont venues s'établir à Luxembourg, dont beaucoup d'entreprises du secteur du *online gaming*, ce qui confirme l'attractivité du Luxembourg non seulement pour les entreprises du domaine TIC en général, mais également pour le secteur en forte croissance et très exigeant d'un point de vue technologique qu'est le *gaming*.

1. Paysage des médias : les activités au niveau national

1.1. La télévision

Après la signature en 2007 des accords entre le Gouvernement et la CLT-UFA visant le renouvellement du dispositif de concessions de cette dernière, les nouvelles concessions et permissions ont été accordées le 3 mars 2008.

La durée des concessions et permissions s'étend jusqu'au 31 décembre 2020.

1.1.1. Le programme RTL Télé Lëtzebuerg

Le programme de télévision quotidien en langue luxembourgeoise diffusé par la CLT-UFA a un statut particulier puisque cette société a pris l'engagement en 1995, engagement qui a été renouvelé dans le cadre du nouvel accord signé en 2007, d'assurer un service public de radio et de télévision en langue luxembourgeoise.

Le financement est couvert en partie par des recettes publicitaires, le solde du coût du programme étant supporté par CLT-UFA en contrepartie des concessions qui lui sont accordées par le Gouvernement pour ses autres programmes.

Les recettes publicitaires sont plafonnées. En 2011, le plafond prévu, qui depuis 2011, augmente de 2.5 % par an, a atteint 8.209.225 € de recettes publicitaires brutes. Le plafond est appliqué avec une certaine flexibilité afin d'éviter un traitement discriminatoire des annonceurs et les recettes

excédentaires sont mises en réserve afin de permettre, en cas d'éventuelles insuffisances de recettes publicitaires futures, à financer la production du programme ainsi qu'à réaliser les investissements techniques nécessaires de manière à ce que l'équipement technique soit à tout moment à la pointe du progrès.

Le programme principal et sa déclinaison sont diffusés en numérique terrestre par le canal 27 et sont repris par les différents opérateurs de télédistribution ou d'IPTV.

Le programme RTL Télé Lëtzebuerg comporte un sous-titrage en langue française et allemande du journal télévisé à partir de la deuxième diffusion à 20h30, ainsi qu'un résumé de l'actualité en langue française appelé le « 5 minutes ».

1.1.2 Autres programmes sous concession luxembourgeoise

Les listes exhaustives des programmes luxembourgeois à rayonnement international de la CLT-UFA, des programmes luxembourgeois par satellite et des programmes luxembourgeois par câble figurent en annexe du présent rapport.

1.1.3. Les réseaux de communication télévisuelle

Le passage au numérique terrestre a été mené à bien au Luxembourg dès 2006, quand la CLT-UFA a fait passer au numérique les différents canaux utilisés pour la télévision terrestre au Luxembourg. Les canaux 7, 21, 24 et 27 sont en service, tous en numérique.

Le câble reste toutefois le principal moyen de réception de la télévision au Luxembourg. Le passage au numérique dans le câble poursuit donc son chemin. Depuis 2008, tous les réseaux importants offrent la télévision numérique. L'offre de base comprend normalement plus de 80 services en numérique tandis que les principales chaînes sont encore transmises en analogique.

Depuis 2008, une partie croissante des ménages a en outre la possibilité de recevoir la télévision par le biais de l'ADSL et peut dès lors choisir entre deux offres concurrentes pour la réception d'une gamme complète de programmes télévisés.

Quelque 50.000 ménages reçoivent actuellement la télévision par satellite, soit exclusivement, soit en combinaison avec une autre forme de réception.

1.2. La radio sonore

La loi modifiée du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques prévoit différentes catégories de programmes de radio dont certaines relèvent de la

compétence de la Commission indépendante de la radiodiffusion (CIR)¹, à savoir les radios locales et les radios à réseau d'émission, tandis que d'autres relèvent de la compétence du Gouvernement, à savoir les programmes à émetteur de haute puissance, mais aussi les programmes radiodiffusés à rayonnement international, les programmes luxembourgeois par satellite et les programmes luxembourgeois par câble.

Les listes exhaustives de ces programmes de radio figurent en annexe du présent rapport.

1.3. La presse écrite: la promotion de la presse écrite

10 organes sont actuellement bénéficiaires des effets de la loi du 3 août 1998 sur la promotion de la presse écrite :

Organe	Editeur
Luxemburger Wort	Saint-Paul Luxembourg S.A.
Tageblatt	Editpress Luxembourg S.A.
Le Quotidien	Lumédia S.A.
Lëtzebuerger Journal	Editions Lëtzebuerger Journal S.A.
Zeitung vum Lëtzebuerger Vollek	Zeitung S.A.
Télécran	Saint-Paul Luxembourg S.A.
Revue	Editions Revue S.A.
Le Jeudi	Editpress Luxembourg S.A.
D'Lëtzebuerger Land	Editions d'Lëtzebuerger Land s.à r.l.
Woxx	Grengespoun SC

Le montant annuel de référence 2011 a été fixé par règlement grand-ducal du 6 octobre 2011 à un montant de 432.825 € dont résulte une subvention allouée à chaque organe au titre de part fondamentale de 144.275 €, complétée par une subvention par page rédactionnelle de 124,108 €.

Les montants alloués en 2011 aux différents organes, part fondamentale et subventions par pages rédactionnelles confondues, sont les suivants:

Luxemburger Wort	1 516 769 €
La Voix du Luxembourg ²	488 357 €
Le Jeudi	327 751 €
Le Quotidien	1 230 289 €

¹ Cf. annexe 1 pour le rapport d'activité de la CIR

² La dernière édition de la Voix du Luxembourg est paru le 30 septembre 2011.

Lëtzebuenger Journal	549 047 €
Lëtzebuenger Land	274 641 €
Revue	336 972 €
Tageblatt	1 650 446 €
Télécran	401 758 €
Woxx	240 865 €
Zeitung vum Lëtzebuenger Vollek	368 206 €
Total	7 385 100 €

1.4. L'évolution du marché publicitaire

Le Service des médias et des communications met à disposition des acteurs de la communication un outil de recensement des investissements publicitaires bruts relevés sur le marché luxembourgeois, à savoir la « pige publicitaire » ou « Luxembourg Ad' Report », établi par la société Mediatrix Luxembourg.

Cette étude renseigne que, en 2010³, les investissements publicitaires au Luxembourg se sont élevés à un total de 168 mio €, ce qui représente une augmentation de 3% par rapport à 2009 (163,5 mio €).

En apurant les résultats des avis obligatoires, offres d'emploi, autres petites annonces ainsi que des avis et faire-parts divers, le total des annonces commerciales se chiffre pour 2010 à 144,1 mio € (contre 141,7 mio € en 2009).

La répartition des investissements publicitaires et la variation des parts de marchés entre 2010 et 2009 se présentent comme suit :

	Total 2010	% du total	Total 2009	% du total	Δ 2010-2009
Quotidiens	81,999 Mio. €	48,8%	78,338 Mio. €	47,9%	+5%
Radios	27,992 Mio. €	16,6%	27,338 Mio. €	16,7%	+2%
Télévision	14,764 Mio. €	8,8%	14,845 Mio. €	9,1%	-1%
Hebdomadaires	16,180 Mio. €	9,6%	15,395 Mio. €	9,4%	+5%
Périodiques	11,015 Mio. €	6,5%	11,641 Mio. €	7,1%	-5%
Folders	8,943 Mio. €	5,3%	8,897 Mio. €	5,4%	+1%
Affichage	5,291 Mio. €	3,1%	5,212 Mio. €	3,2%	+2%
Cinéma	1,837 Mio. €	1,1%	1,850 Mio. €	1,1%	-1%
Total	168,022 Mio. €	100%	163,517 Mio. €	100%	+3%

³ Les données de fin d'année 2011 ne sont pas encore disponibles lors de la rédaction du présent rapport annuel.

1.5. Etude Plurimedia

L'étude luxembourgeoise « Plurimedia », lancée en printemps 2005, comporte les chiffres-clé⁴ au sujet du lectorat de la presse écrite et de l'audience des médias audiovisuels.

1.5.1. Etude Plurimedia 2011 : Les supports de la presse⁵

		2006	2007	2008	2009	2011
Quotidiens	D'Wort	47,10%	46,50%	44,40%	43,20%	43,20%
	Tageblatt	16,40%	15,10%	14,10%	13,85%	13,30%
	Le Quotidien	7,10%	7,30%	7,10%	7,30%	6,20%
	La Voix du Luxembourg	6,80%	6,50%	6,60%	5,10%	6,20%
	Letzebuenger Journal	2,80%	3,10%	3,10%	2,60%	2,40%
	Zeitung vum Lëtzebuenger Vollek	0,80%	0,90%	0,60%	0,50%	0,70%
	L'Essentiel	-	-	23,70%	26,70%	30,00%
	Point 24	-	-	12,00%	14,90%	17,10%
	Hebdomadaires	Télécran	34,30%	33,60%	31,80%	31,50%
Lux-Post		25,00%	26,30%	29,10%	24,80%	21,70%
Revue		23,80%	23,00%	22,20%	21,50%	20,60%
Lux Bazar		14,90%	14,20%	14,20%	11,30%	9,20%
De Neie Feierkrop		-	12,90%	11,90%	9,30%	8,50%
Contacto		10,70%	10,60%	10,50%	11%	11,90%
Le Jeudi		7,20%	7,70%	8,10%	7,10%	7,00%
D'Lëtzebuenger Land		2,90%	3,30%	2,80%	2,90%	3,40%
De Letzebuenger Bauer		3,30%	2,90%	2,60%	3,20%	2,50%
Woxx		1,50%	1,80%	1,90%	1,30%	1,10%
Bimensuels	Correio	3,20%	3,00%	3,10%	2,50%	2,50%
Mensuels	Auto Revue	23,00%	23,70%	22,30%	20,80%	17,50%
	Auto Moto	19,40%	20,50%	21,20%	17,00%	15,20%
	Musel Zeidung	10,40%	10,30%	9,10%	10,30%	11,40%
	Agenda Lux	6,10%	6,80%	7,70%	9,70%	8,00%
	Femmes Magazine	5,20%	5,50%	7,40%	7,10%	7,60%
	PaperJam	5,00%	5,30%	5,80%	8,20%	8,90%
	City Magazine Luxembourg					6,40%
	Sauer Zeidung	3,50%	3,90%	3,80%	3,90%	4,50%
	Business Review	-	-	1,10%	1,00%	1,50%

⁴ Il s'agit de chiffres-clés sur le lectorat moyen par période de parution (donc, pour les quotidiens, le lectorat par jour moyen et pour les hebdomadaires le lectorat par semaine moyenne. Pour les médias audiovisuels, les chiffres indiquent généralement l'audience par jour moyen, sauf pour le cinéma où la période de référence couvre une semaine. Les chiffres sont exprimés en pourcentages de la population totale âgée de plus de 15 ans pour la presse; pour les médias audiovisuels, les résultats sont disponibles pour la population âgée de plus de 12 ans).

⁵ Le tableau relève les résultats des études 2006 à 2011 ; les données de 2010 ne sont pas comparables sur le plan méthodologique et n'ont donc pas été incorporées dans ce même tableau.

Périodiques	Autotouring	28,80%	31,90%	32,50%	30,80%	33,20%
	Foyer de la Femme	8,60%	8,20%	6,60%	6,30%	6,00%
	Regulus	8,20%	7,90%	6,80%	6,30%	6,30%
	Flydoscope	7,20%	5,20%	5,30%	6,80%	9,70%
	Made in Luxe	-	-	2,30%	2,40%	4,40%
Dépliants publicitaires						
	I-Mail	55,40%	54,50%	58,20%	52,80%	50,90%
	Dépliants distribués avec Lux-Post	48,00%	48,90%	47,30%	44,60%	40,00%
	Autres dépliants	47,60%	49,70%	50,00%	46,10%	44,50%

1.5.2. Etude Plurimedia 2011 : Les supports audiovisuels et Internet

		2006	2007	2008	2009	2011
		<i>(12 ans et plus)</i>				
Radio	RTL Radio Lëtzebuerg	46,10%	46,20%	41,70%	43,20%	43,00%
	Eldorado	13,10%	14,30%	16,00%	17,80%	19,80%
	DNR	12,50%	10,70%	10,50%	10,10%	9,60%
	RTL Radio 93,3 & 97,0 (en langue allemande)					7,60%
	Radio Latina	5,50%	4,90%	5,40%	5,30%	4,40%
	Radio 100,7	4,50%	4,20%	3,90%	4,10%	4,80%
	Radio Ara	0,90%	1,20%	1,30%	1,30%	1,80%
TV (chaînes luxembourgeoises)	RTL Télé Letzebuerg	37,10%	35,10%	32,90%	33,90%	28,60%
	Den 2.ten RTL	1,00%	1,00%	1,00%	2,20%	2,90%
	Luxe.tv			0,30%	0,60%	0,30%
TV (chaînes étrangères)	TF 1	17,50%	16,80%	16,10%	16,90%	16,00%
	ARD	14,40%	15,00%	13,30%	14,20%	15,00%
	Pro 7	11,70%	13,20%	13,50%	13,60%	13,20%
	RTL Television	14,90%	13,00%	13,90%	15,10%	14,80%
	ZDF	12,60%	11,60%	14,40%	11,80%	12,50%
	M6	10,20%	7,90%	10,00%	9,90%	8,90%
	France 2	9,20%	7,80%	8,00%	8,00%	8,30%
Sat 1	8,50%	7,30%	7,60%	6,90%	7,00%	
Cinéma				9,90%	9,50%	10,00%
Internet		39,20%	44,60%	49,20%	54,90%	59,60%
	www.rtl.lu		6%	6%	9,60%	13,90%
	www.wort.lu				4,70%	8,20%
	www.lessentiel.lu				2,50%	5,30%
	www.tageblatt.lu					2,00%
	www.immofinder.lu					0,90%
	Administration publique en ligne				5,90%	7,90%

1.6. Les activités au niveau communautaire en matière de médias

1.6.1. Le Conseil Culture/Audiovisuel et le groupe de travail « Audiovisuel »

Les activités au plan communautaire ont été marquées par les sujets à l'ordre du jour des Conseils Audiovisuel des 19.05.2011 et 27.11.2011, dont **la protection des enfants dans l'environnement numérique**. Ces conclusions répondent au rapport de la Commission européenne sur l'application de la recommandation de 2006 concernant la protection des mineurs, présenté en septembre 2011. Dans ces conclusions, le Conseil souligne que tous les acteurs ont un rôle à jouer dans l'éducation et la sensibilisation des mineurs, des parents et du personnel enseignant par rapport à Internet : les autorités publiques, mais aussi les fournisseurs de contenus, les acteurs Internet en général et l'industrie audiovisuelle. Des outils techniques, comme des filtres ou instruments de contrôle d'accès pour les parents, ne sont que complémentaires. Le Luxembourg se félicite d'ailleurs qu'on insiste sur l'éducation du concerné même, à savoir le mineur, encourageant un usage averti, critique et informé des nouvelles technologies⁶. Finalement, le Conseil considère qu'il faut tenir compte des différents contextes culturels et nationaux pour adapter au mieux les campagnes de sensibilisation.

Les ministres en charge de la Culture et de l'Audiovisuel se sont aussi échangés à plusieurs occasions sur la future refonte des deux programmes de soutien communautaire « Culture » et « Média », proposition législative soumise par la Commission en novembre 2011 sous le nom de « **Programme Europe Créative** ». Le Luxembourg considère que le programme Média⁷, qui existe depuis 1991, est un pilier essentiel de la production audiovisuelle européenne et a fait ses preuves pour encourager la distribution des œuvres européennes au sein de l'Union européenne et dans le monde.

Finalement, le Conseil dans sa formation « Audiovisuel » a adopté les décisions concernant la **signature et la conclusion de la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection juridique des services à accès conditionnel** et des services d'accès conditionnel. Cette Convention est quasi identique à la directive 1998/84/CE concernant la protection juridique des services à accès conditionnel et des services d'accès conditionnel, qui crée un cadre juridique commun à l'ensemble de l'UE pour la lutte contre les dispositifs illicites qui permettent un accès non autorisé à des services télévisuels payants et la protection effective desdits services. Vu que, selon une majorité des Etats membres au Conseil, la Convention couvre des dispositions pénales allant au-delà de ce qui est couvert par la directive, l'accord a été considéré comme étant de nature mixte (compétence partagée entre Union et Etats membres) et devra donc être ratifiée à la fois par le Conseil et par les Etats membres.

⁶ Cf. Chapitre 2.1.4: Promotion des compétences TIC

⁷ Cf. Chapitre 7: Media Desk

1.6.2. Le Conseil de l'Europe

1.6.2.1. Le Comité directeur sur les médias et les nouveaux services de communications (CDMC)

Le CDMC est un comité directeur établi dans le cadre des activités intergouvernementales du Conseil de l'Europe qui examine des questions relatives à l'indépendance et au pluralisme des médias, ainsi qu'à la libre circulation et la diversité de leurs contenus.

En 2011, le Conseil de l'Europe a fait l'objet d'une réorganisation qui a notamment eu pour conséquence que l'ancien CDMC a été rebaptisé Comité directeur pour les Médias et la Société de l'Information. En ce qui concerne ses compétences, celles-ci ont été élargies puisqu'il contribuera à l'avenir aussi aux travaux normatifs concernant la protection des données personnelles et le droit à la vie privée, en étroite association avec d'autres organes pertinents du Conseil de l'Europe.

Au cours de 2011, le CDMC a adopté les projets de textes suivants qui seront transmis en 2012 au Comité des Ministres pour adoption :

- le projet de Recommandation du Comité des ministres aux Etats membres sur la protection des droits de l'homme en ce qui concerne les moteurs de recherche ;
- le projet de Recommandation du Comité des ministres aux Etats membres sur la protection des droits de l'homme en ce qui concerne les services de réseaux sociaux ;
- le projet de Déclaration du Comité des ministres sur l'utilité de normes internationales relatives à la recherche opportuniste de juridiction dans les cas de diffamation (« libel tourism »)⁸.

1.6.2.2. Le Comité permanent sur la télévision transfrontière

Le Comité Permanent sur la Télévision Transfrontière a finalisé en 2008 la révision de la Convention européenne sur la Télévision Transfrontière visant surtout à aligner la Convention sur la nouvelle directive Service de médias audiovisuels.

L'approbation du protocole est cependant actuellement en suspens en attendant la clarification de la relation entre les deux instruments juridiques que sont la directive de l'Union européenne et la convention du Conseil de l'Europe couvrant la même matière.

2. Les réseaux et services de communications électroniques

2.1. Les activités au niveau national

2.1.1. Analyse de l'évolution des TIC

⁸ Le Royaume -Uni a réservé sa position sur ce texte du fait d'une procédure pré-législative qui y est actuellement en cours.

La coordination des politiques des médias et des communications passe également par le suivi régulier des données et des études dédiées au secteur TIC. Surtout pour l'évaluation de ses politiques d'Internet à haut débit, la veille statistique est courante. Les grands fournisseurs de données sont le Statec, Eurostat et la Commission européenne pour le benchmarking autour du Digital Agenda, ainsi que l'OCDE pour son portail Broadband.

Il en résulte, entre autres, qu'en 2011, 91% des ménages luxembourgeois avaient un accès à Internet, contre une moyenne européenne de 74% (source : Eurostat).

De même, en juin 2011, 48,4% de la population utilisaient des services mobiles haut débit, toutes plateformes d'accès confondues, par rapport à 43% en juin 2010 (source : Commission européenne). Le Luxembourg se tient ainsi en 5^{ème} position européenne.

Rappelons d'ailleurs que le Luxembourg a été le premier pays de l'OCDE à offrir une couverture DSL universelle.

Le Luxembourg a activement continué en 2011 à développer les réseaux et les accès y relatifs afin de maintenir sa bonne position dans les benchmarks internationaux, notamment avec la stratégie ultra-haut débit.

2.1.2. Développement des infrastructures : Stratégie nationale pour les réseaux à « ultra-haut » débit et transposition du nouveau cadre réglementaire en droit national

Le ministre des Communications et des Médias, François Biltgen, et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, avaient élaboré début 2010 la « Stratégie nationale pour les réseaux à ultra-haut débit », présentée au public lors d'une conférence de presse conjointe tenue le 9 mars 2010.

En 2010, l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) avait pris plusieurs décisions exigeant de l'Entreprise des P&T la suspension de ses offres ultra-haut débit. Cette suspension a duré jusque mi-2011 et c'est à partir de septembre 2011 que plusieurs opérateurs ont lancé les premières offres ultra-haut débit. Fin 2011, en fonction de l'opérateur et de l'offre, le débit maximal en voie descendante était de 120 Mbps et en voie ascendante de 50 Mbps.

L'ILR a été chargé de la mise en place du registre des travaux, dont la réalisation technique est prise en charge par le Centre des Technologies de l'information de l'Etat (CTIE). Les travaux y relatifs ont commencé en juillet 2011 et la mise en ligne est planifiée pour début 2012.

En amont de la réalisation technique, la définition d'une procédure afférente à respecter par les autorités compétentes et les acteurs du marché pertinents a dû être définie. Les consultations y relatives ont commencé en décembre 2010 et, après de nombreux échanges avec le Syvicol, la Ville de Luxembourg (mandatée par le Syvicol comme expert technique), l'administration des Ponts & Chaussées et

les opérateurs, la procédure a pu être finalisée début septembre 2011. Le ministre de l'Intérieur et à la Grande région a fait parvenir l'information relative à la procédure aux communes moyennant lettre circulaire en date du 31 octobre 2011.

Cette même lettre circulaire contenait des dispositions relatives au précâblage des nouveaux immeubles. Elle proposait aux autorités communales les dispositions nécessaires à inclure dans leurs règlements des bâtisses, afin de garantir que chaque nouvelle construction, qu'elle soit destinée à un usage privé ou professionnel, ou qu'elle regroupe un ou plusieurs logements ou locaux à usage professionnel ou mixte, dispose des installations passives et équipements connexes nécessaires à la continuation de tout réseau de communications électroniques à très haut débit à l'intérieur de l'immeuble.

Il est prévu que ces dispositions soient également incluses dans le règlement-type sur les bâtisses en élaboration par le ministre de l'Intérieur et à la Grande Région en collaboration avec le Syvicol et l'OAI (Ordre des architectes et des ingénieurs-conseils).

En 2011, la transposition du nouveau cadre réglementaire européen, élément-clé de la stratégie nationale pour les réseaux à ultra-haut débit, a été finalisée avec les lois suivantes :

- la loi du 27 février 2011 sur les réseaux et les services de communications électroniques ;
- la loi du 27 février 2011 modifiant la loi du 30 mai 2005 portant organisation de la gestion des ondes radioélectriques ;
- la loi du 28 juillet 2011 portant modification 1) de la loi modifiée du 30 mai 2005 concernant la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques; 2) de la loi modifiée du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel; 3) de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat; 4) du Code de la consommation.

2.1.3. Protection des infrastructures : Stratégie « Cybersécurité »

Il ne suffit évidemment pas de disposer d'un réseau performant, encore faut-il que ce réseau soit stable et sûr pour les usages qui en seront faits. L'économie numérique a en effet de plus en plus urgemment besoin d'infrastructures sécurisées pour son expansion. La cybersécurité représente ainsi une nouvelle priorité pour le Gouvernement qu'il poursuit en étroite collaboration avec ses partenaires européens.

Ainsi, en date du 5 avril 2011, François Biltgen, en ses qualités de ministre de la Justice et ministre des Communications et des Médias, s'est rendu à Maastricht, puis le 27 mai 2011 à Bruxelles, pour des conférences Benelux sur la cybersécurité.

Le 30 juin 2011, le ministre a assisté à l'inauguration du « Dutch Cyber Security Board » à La Haye suivi d'une conférence organisée par les autorités néerlandaises.

Le 18 juillet 2011, au Château de Senningen, François Biltgen a présenté ensemble avec des représentants de Cases, du Centre de Communications du Gouvernement (CCG), du Centre des technologies de l'information de l'Etat (CTIE) et du Haut-Commissariat à la Protection nationale (HCPN), les mesures du Gouvernement pour renforcer la lutte contre les cyberattaques, dont la mise en place du Cybersecurity Board.

Le 15 novembre 2011, ce Cybersecurity Board a adopté des lignes d'action concrètes et a défini cinq axes prioritaires, à savoir :

- assurer la protection opérationnelle des infrastructures et systèmes de communication et de traitement de l'information;
- moderniser le cadre légal;
- développer la coopération nationale et internationale;
- informer, éduquer et sensibiliser sur les risques encourus;
- mettre en place des normes et des standards contraignants.

Enfin, le ministre François Biltgen a invité le 23 novembre 2011 à une conférence sur la cybersécurité au Luxembourg. Destinée principalement aux experts de la sécurité informatique, elle a réuni plus de 120 professionnels du Luxembourg et de la Grande Région.

2.1.4. Promotion des compétences TIC

En plus de réseaux développés et sécurisés, l'économie numérique – comme d'ailleurs la société numérique dans sa globalité - a besoin de compétences poussées en ce qui concernent les nouvelles technologies.

Sensibiliser les jeunes aux nombreuses opportunités de carrière du secteur TIC fait ainsi partie des axes pour soutenir l'économie numérique au Luxembourg.

Afin de pouvoir analyser, en amont, la situation des compétences et formations TIC (ou « e-skills »), le Service des médias et des communications, en collaboration avec ses partenaires, a répertorié les politiques et initiatives TIC existantes ou à venir dans le Luxembourg eSkills repertory⁹.

De plus, le Service des médias et des communications, en collaboration avec Fedil-ICT, ICTluxembourg et de nombreux autres partenaires du secteur privé, a été présent, pour la première fois, à la Foire de l'étudiant (10-11 novembre 2011 à Luxexpo) avec l'objectif de promouvoir les métiers IT auprès des jeunes.

Des professionnels du secteur IT ont été en permanence à disposition au stand pour répondre aux questions des jeunes qui peuvent aussi regarder des témoignages

⁹ Pour le document intégral, voir http://www.mediacom.public.lu/comm_elec/e-Skills/index.html

vidéo et participer à un quizz. Des dépliants et autres informations relatives aux métiers et formations ont également été proposés au stand.

Par ailleurs, deux conférences y avaient été organisées: dans la matinée du 10 novembre 2011, la société de jeux en ligne établie au Luxembourg Kabam a présenté les métiers existants dans le domaine du *online video gaming* tandis que l'entrepreneur IT Marco Houwen (CEO de LuxCloud, CEO de Datacenter Luxembourg) a évoqué le lendemain les défis liés à un métier dans un secteur en constante évolution. Les diverses informations se retrouvent sur le site Internet www.nextlevel.lu, lancé à cette occasion.

2.2. Les activités au plan communautaire

2.2.1. Programme d'appui stratégique TIC du Programme-cadre pour la Compétitivité et l'Innovation (CIP TIC PSP¹⁰)

Le programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité CIP a été lancé le 24 octobre 2006 par la décision n° 1639/2006/CE du Parlement européen et du Conseil, pour la période 2007-2013. Il s'articule autour de trois programmes pluriannuels spécifiques:

- le programme pour l'innovation et l'esprit d'entreprise;
- le programme d'appui stratégique en matière de technologies de l'information et des communications (ci-après programme d'appui « CIP TIC »);
- le programme Énergie intelligente – Europe.

Le Service des médias et des communications se concentre sur le 2^e pilier, c'est-à-dire le programme d'appui CIP TIC, en représentant le Luxembourg dans le Comité de gestion du programme communautaire en question. Ce comité a comme tâche principale d'approuver les programmes annuels de travail du programme d'appui stratégique - volet TIC - du CIP (*CIP ICT*) inhérent aux appels à propositions successifs.

Le programme CIP TIC appuie financièrement les Etats membres à travers des appels à propositions annuels.

Un budget de 107 mio € avait été dédié au 4^{ième} appel à propositions en 2010.

En 2011, huit organismes luxembourgeois ont participé à des projets éligibles pour un financement dans le cadre du 5^{ième} appel à propositions CIP TIC, couvrant les cinq thèmes suivants : les TIC au service d'une économie pauvre en carbone et d'une mobilité intelligente, les contenus numériques, les TIC au service de la santé et de l'inclusion, les TIC au service de l'innovation des gouvernements et des services publics et le principe de l'innovation ouverte pour des services reposant sur internet.

¹⁰ PSP : Policy Support Program

2.2.2. Conseil Télécommunications : principaux dossiers

- Le Conseil a débattu à plusieurs reprises de la modernisation de l'**Agence européenne en charge de la sécurité des réseaux** (ENISA), sans arriver à un résultat concret. En effet, les discussions bloquent tant au sein du Conseil, qu'entre le Conseil et le Parlement européen. S'il y a une convergence de vues qu'il faut accroître l'efficacité d'ENISA et renforcer son rôle d'expertise, les points de désaccord portent notamment sur la durée du mandat et sur le siège de l'agence.
- Par ailleurs, le sujet de la sécurité des réseaux a également été traité par des conclusions du Conseil des ministres en charge des télécommunications au sujet de la **protection des infrastructures d'information critiques**. Ces conclusions ont fait le point du plan d'action en la matière lancé par la Commission en 2009, et mettent l'accent sur la prévention, la recherche, l'organisation d'exercices européens et des mécanismes de coopération européens. Le Luxembourg souscrit entièrement aux objectifs mis en avant au niveau européen, entièrement en ligne avec les activités en faveur de la cybersécurité présentées *supra*.
- La **neutralité des réseaux** (« net neutrality ») a également figuré à l'ordre du jour du Conseil Télécommunications qui a adopté des conclusions en décembre 2011. Il s'agit d'un principe fondateur d'Internet qui exclut toute discrimination à l'égard de la source, de la destination ou du contenu de l'information transmise sur le réseau et exige donc que tout trafic de données sur Internet soit traité de la même façon par les fournisseurs d'accès à Internet. Ce principe est responsable du succès d'Internet car il encourage l'innovation et le développement de nouveaux services et applications, et le même Internet est accessible à tous les utilisateurs. Les conclusions du Conseil reconnaissent cette contribution de la neutralité des réseaux au monde numérique et érigent le principe en objectif politique à viser par tous les Etats membres. De plus, le Conseil fait état des problèmes qui peuvent exister par rapport à des formes discriminatoires de gestion de trafic et par rapport à la transparence et la qualité de service. Le Luxembourg a souligné à plusieurs reprises son attachement à ce principe (également lors d'une interpellation à la Chambre des députés en date du 17 novembre 2011), position également comprise dans la stratégie ultra-haut débit, et a rappelé la dimension éminemment européenne du dossier qui justifie une action concertée.
- Le Conseil Télécom a adopté des conclusions sur l'**administration en ligne**, en réponse à une communication de la Commission européenne de fin 2010 où elle annonce un plan d'action européen 2011-2015. L'objectif est de renforcer l'utilisation des services de l'administration publique en ligne, tant par les citoyens que par les professionnels, et de rendre ces services plus sûrs (signature électronique, identification électronique) et plus interopérables à échelle transfrontière (standards communs).

2.3. Les activités au plan international

2.3.1. Les activités du SMC dans le cadre de l'OCDE

Le Service des médias et des communications représente le Luxembourg au niveau du Comité de la politique de l'information, de l'informatique et des communications (ICCP) auprès de l'OCDE ainsi qu'aux groupes de travail mandatés par ce comité.

En 2011, le Luxembourg a contribué aux domaines d'actions suivants :

- intermédiaires Internet : le Service des médias et des communications, en coordination avec le secteur privé, a activement coopéré en vue de la rédaction
 - d'un projet de recommandation OCDE sur les intermédiaires Internet (finalisation prévue pour mars 2012) ;
 - d'un projet de recommandation OCDE sur la politique publique de l'Internet.
- le recensement par l'OCDE des politiques TIC au sein des pays membres afin de rédiger son « IT Outlook » (Perspectives des Technologies de l'Information) à paraître sur une base biannuelle ;
- la fourniture des chiffres clés sur Internet et surtout Internet à haut débit et les ménages et les entreprises pour alimenter la deuxième grande publication de l'OCDE le « Communications Outlook » (Perspectives de télécommunications) à paraître sur une base biannuelle ;
- un nouveau projet entamé par l'OCDE consacré à la révision des indicateurs de suivi de l'Internet à haut débit et ultra-haut débit (*new broadband metrics*).

2.3.2. Les activités du SMC dans l'ICANN

L'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) est une organisation de droit privé à but non lucratif, chargée d'allouer l'espace des adresses de protocole Internet (IP), d'attribuer les identificateurs de protocole, de gérer le système de nom de domaine de premier niveau pour les codes génériques (gTLD) et les codes nationaux (ccTLD), et d'assurer les fonctions de gestion du système de serveurs racines.

Du 19 au 24 juin 2011, le Service des médias et des communications a représenté le Luxembourg au sein du Comité consultatif des gouvernements de l'ICANN (**GAC**, Governmental Advisory Committee), dont la réunion s'est tenu à Singapour, et qui a notamment approuvé l'introduction de nouveaux noms de domaine génériques de premier niveau (gTLD).

3. Les activités satellitaires

3.1. Les activités satellitaires au niveau national

La société SES ASTRA ayant son siège à Betzdorf bénéficie d'une concession de l'État luxembourgeois pour l'exploitation d'un système de satellites luxembourgeois servant principalement à la transmission de programmes de télévision et de radio. Au 31 décembre 2010, 12 satellites ASTRA étaient en orbite dans l'arc géostationnaire à quatre positions orbitales luxembourgeoises différentes. Le 6 août 2011 le satellite ASTRA 1N a été lancé avec succès.

Les satellites Astra servent ensemble plus de 53 millions de ménages pour la réception directe de la télévision par satellite dans 35 pays d'Europe et d'Afrique. Plus de 120 millions de ménages reçoivent des programmes d'un satellite Astra si on inclut la réception par l'intermédiaire du câble et de l'IPTV.

Les satellites ASTRA luxembourgeois ensemble avec les satellites suédois appartenant à une filiale diffusent plus 2500 services de télévision, de radio ou interactifs. De nouveaux services en haute définition sont venus s'ajouter, confirmant ASTRA comme la plus importante plateforme de distribution de télévision haute définition en Europe avec plus de 200 chaînes. Le service ASTRA2Connect, permettant l'accès aux communications à large bande grâce à un terminal satellitaire interactif à prix abordable, est désormais offert dans de nombreux pays européens et africains il compte plus de 80.000 abonnés. Il constitue un outil remarquable pour lutter contre la fracture numérique dans les régions rurales.

En 2011 le groupe SES s'est donné une structure unitaire dans le but de concentrer ses efforts de croissance davantage sur les marchés émergents. SES a également continué à investir dans O3B, une société mettant en œuvre un projet satellitaire en orbite moyenne devant faciliter l'accès à Internet dans les pays émergents.

La zone d'activités de Betzdorf a également connu un développement intéressant, SES ayant commencé la construction d'un nouveau bâtiment pouvant également accueillir d'autres investisseurs tandis que l'Entreprise des Postes et Télécommunications y construit un important centre de données.

Une entreprise devant aménager dans le nouveau bâtiment de SES est Luxspace, une jeune société qui s'est également vu accorder une concession pour le lancement de microsattelites destinés à la collecte de données d'identification de navires. Un premier microsatellite a été lancé vers une orbite basse le 12 octobre 2011.

Enfin, à l'invitation du ministre des Communications et des Médias, des représentants de l'Afrique du Sud, de la Gambie, des Pays-Bas, du Rwanda, de la Thaïlande et de Trinité et Tobago se sont réunis les 28 et 29 avril 2011 au Château de Senningen ensemble avec des experts de l'opérateur de satellites SES et de l'Institut Luxembourgeois de Régulation pour discuter des opportunités et des enjeux des communications satellitaires.

3.2. Les activités satellitaires au niveau communautaire et international

3.2.1. Programme pluriannuel en matière de politique du spectre radioélectrique

Les ministres en charge des télécommunications sont arrivés fin 2011 à un accord avec le Parlement européen sur la proposition de décision de la Commission européenne établissant le premier programme pluriannuel en matière de politique du spectre radioélectrique (RSPP). Ce programme vise à promouvoir une gestion et une utilisation efficace du spectre radioélectrique et, plus particulièrement, à assurer que suffisamment de spectre soit disponible pour le haut débit sans fil. Le programme ne couvre pas seulement les communications électroniques mais aussi d'autres domaines d'action de l'Union faisant appel aux fréquences comme la recherche, le développement technologique, l'espace, les transports, l'énergie et l'audiovisuel.

Le nouveau programme vise en particulier à atteindre les objectifs suivants:

- l'établissement par la Commission d'un inventaire sur l'usage efficace du spectre de 400 MHz à 6 GHz ; et dans ce cadre tous les efforts nécessaires sont à entreprendre pour identifier au moins un total de 1200 MHz d'ici 2015 pour le haut débit sans fil ;
- la libéralisation de la bande des 800 MHz (dividende numérique) d'ici janvier 2013 pour le haut débit sans fil (avec dérogations possibles jusque 2015) ;
- dans les négociations internationales, la compétence en matière de gestion de spectre reste avec les Etats membres mais pour des points à l'ordre du jour des conférences mondiales qui tombent en partie sous compétence nationale et en partie sous compétence de l'Union, des positions communes sont à viser;
- suffisamment de spectre est à prévoir pour des usages non-télécoms comme les services de sécurité publique, les micros sans fil utilisés lors d'événements et de spectacles, des travaux de recherche et de développement technologique ou encore les services de médias audiovisuels;
- un calendrier coordonné pour la mise à disposition de bandes de fréquences supplémentaires pour le haut débit sans fil ;
- des règles claires pour garantir une saine concurrence dans l'usage des fréquences pour des services télécoms ;
- des principes réglementaires généraux encourageant un usage efficace, transparent et flexible des fréquences qui promeut l'innovation, la concurrence et qui évite les interférences nuisibles ;
- une articulation claire avec le cadre réglementaire des communications électroniques (paquet télécom) a été assurée pour éviter toute insécurité juridique.

Les intérêts du Luxembourg, ayant trait notamment aux besoins spécifiques de l'industrie satellitaire tributaire d'une gestion efficace des fréquences et d'une politique du spectre prévisible et claire, sont largement pris en compte par ce

programme : le RSPP non seulement considère le besoin en fréquences pour le haut débit via satellite, mais vise également à assurer suffisamment de spectre pour les services de radiodiffusion.

En parallèle, le Conseil des ministres en charge des télécommunications a adopté des conclusions sur la conférence mondiale des radiocommunications qui aura lieu en janvier 2012 à Genève. Les conférences mondiales des radiocommunications (CMR, en anglais World Radiocommunication Conference, WRC), sont organisées par l'Union internationale des télécommunications (UIT) pour délibérer et éventuellement réviser les traités internationaux qui règlementent l'usage du spectre radioélectrique, des positions orbitales géostationnaires et des orbites non géostationnaires. De nouveau, ces conférences sont cruciales pour le Luxembourg et son secteur satellitaire. Via ces conclusions, les Etats membres de l'Union se proposent une approche coordonnée pour les points d'agenda relevant d'un intérêt particulier pour l'Union européenne.

3.2.2. L'Union internationale des télécommunications (UIT)

A sa session annuelle qui s'est tenue à Genève du 11 au 21 octobre 2011, le Conseil, organe directeur de l'UIT, a étudié et adopté le budget biennal de l'Union pour 2012-2013 ainsi que les plans stratégiques opérationnels (2012-2015), qui sont conçus pour répondre aux demandes d'un environnement des télécommunications en évolution constante. Basé sur la croissance nominale zéro en ce qui concerne le montant de l'unité contributive, le budget pour 2012-2013 tient compte de la conjoncture économique et financière mondiale actuelle. Le Conseil approuve également le transfert d'un million CHF au fonds pour le développement des TIC destiné à financer des projets concrets de développement des télécommunications, principalement dans les pays les moins avancés, les petits Etats insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et les pays dont l'économie est en transition.

En ce qui concerne le recouvrement des coûts pour le traitement des fiches de notification de réseaux à satellite, sujet important pour le Luxembourg, le Conseil a décidé de maintenir le mode de calcul actuel tel que défini par la Décision 482 (modifiée 2008) et de soumettre la question de l'établissement ou non d'un droit annuel, au titre du recouvrement des coûts applicables aux assignations figurant dans le fichier de référence international des fréquences à la conférence mondiale des radiocommunications de 2012.

3.2.3. EUTELSAT

La délégation luxembourgeoise composée d'un représentant du Service des médias et des communications et de l'Entreprise des P & T a participé à la 37^e Assemblée des Parties d'EUTELSAT OIG (organisation intergouvernementale) qui s'est tenue à Paris du 11 au 12 mai 2011. L'assemblée a entre autre adopté le budget pour les exercices juillet 2011-juin 2012 et juillet 2012 - juin 2013 et a nommé un nouveau comité consultatif composé des représentants des Parties de la Croatie, de l'Espagne, de la France, du Luxembourg, de la Pologne et de la Suisse. Dans le cadre de la mission de supervision d'EUTELSAT IGO des activités d'Eutelsat S.A,

l'Assemblée des Parties note que la société continue à respecter les principes de base tels qu'énoncés à l'article III a) de la Convention amendée d'EUTELSAT à savoir : l'obligation de service public/ service universel : la couverture paneuropéenne du système à satellites, la non-discrimination quant à la fourniture des services et le respect de la concurrence loyale.

4. Promotion du Luxembourg en tant que centre d'excellence TIC

4.1. Activités de promotion au Luxembourg et à l'étranger

Dès que les autoroutes de l'information furent à la pointe du progrès et les centres de données mis en place, vers 2007, le Service des médias et des communications a commencé à promouvoir les atouts technologiques et autres avantages au niveau international afin d'attirer les sociétés du secteur.

Ces efforts de promotion réalisés au Luxembourg au cours des dernières années ont donné lieu à un environnement propice aux activités TIC, confirmé par l'implantation de grands noms comme Amazon.com, PayPal ou iTunes en très peu de temps.

Ces efforts de promotion se sont poursuivis tout au long de 2011. Le Service des médias et des communications a effectué plusieurs missions de promotion à l'étranger :

- une participation du 22 au 25 mars 2011 aux «Worldhosting Days» à Rust en Allemagne, avec huit autres acteurs luxembourgeois;
- une mission du 6 au 10 juin 2011 en Californie, en collaboration avec le consulat général de San Francisco ;
- une mission du 8 au 13 juillet 2011 en Californie, en présence de S.A.R. le Prince héritier et le ministre de l'Economie et du Commerce extérieur ;
- une mission du 10 novembre 2011 à Seoul (Corée du Sud) avec participation à la conférence G-STAR *Trade and Game Show*;
- une mission du 14 au 16 novembre à Moscow (Russie) en présence du ministre de l'Economie et du Commerce extérieur.

Le Service des médias et des communications a également assuré une présence et un stand d'information aux conférences suivantes, organisées au Luxembourg pour un public international:

- la conférence Spring Networking event du groupe ComIT de l'Amcham (26 mai 2011) ;
- la conférence européenne ICT Spring Europe 2010 (28-29 mai 2011) ;
- le deuxième Sommet européen sur l'avenir de l'Internet (6-7 juin 2011) ;
- le deuxième congrès européen EuroCloud (27-28 juin 2011)

Conséquences directes ou indirectes de ces activités étaient l'implantation de nouvelles entreprises au Luxembourg (p.ex. Netflix, Kabam, Innova), voire la décision de certaines entreprises de choisir le Luxembourg comme centre technologique pour leurs infrastructures européennes (p.ex. OnLive, qui a opté pour

le Luxembourg pour localiser l'ensemble de ses serveurs pour la distribution européenne de leurs services).

Ces activités de promotion se sont accompagnées d'un travail constant d'encadrement et d'accompagnement des entreprises déjà établies au Luxembourg, afin de les encourager à développer davantage leur présence au Luxembourg (Amazon, PayPal, Rovi, Vodafone, etc.). 2011 s'est également marqué par le rachat de la société luxembourgeoise Skype par le géant Microsoft. Des discussions avec les dirigeants de Microsoft et de Skype pour assurer tant la pérennité de Skype que le développement de la présence de Microsoft à Luxembourg ont eu lieu dès l'annonce du rachat et tout au long de l'année.

4.2. Publications de *Luxembourg for Business – Proud to promote ICT*

En plus du contact direct établi pendant les visites et foires avec des investisseurs potentiels, divers supports servent de relais pour les messages de promotion. Ces supports sont édités sous l'identité visuelle de «Luxembourg for Business-Proud to promote ICT ». La brochure de promotion ayant été finalisé en 2010, l'année 2011 était consacrée au développement d'un nouveau site Internet et d'un nouveau film.

Le site Web de « Luxembourg for Business – Proud to promote ICT » (www.investinluxembourg.lu/ict) a ainsi été mis en ligne en mai 2011.

Il a pour vocation d'informer tous les intéressés, et notamment les entreprises internationales dans le domaine de l'ICT, sur les atouts techniques du Luxembourg et de promouvoir le Luxembourg ainsi comme plateforme idéale pour les activités de ce secteur. Son identité visuelle se veut simple, transparente et conviviale. Afin d'assurer un maximum de cohérence, elle se base entièrement sur la charte graphique de « Luxembourg for Business ».

Parmi d'autres fonctionnalités, le nouveau site donne accès aux publications éditées par « Luxembourg for Business-Proud to promote ICT », permet de visionner de nombreuses vidéos ainsi que de télécharger des études sur le Luxembourg.

Un nouveau clip vidéo de promotion du Luxembourg comme centre d'excellence pour le secteur des TIC et du commerce en ligne a été réalisé en décembre 2011 par « Luxembourg for Business – Proud to promote ICT », en collaboration avec le Broadcasting Center Europe (BCE).

Une nouvelle version du clip s'est avérée nécessaire afin de tenir compte des nombreux développements récents, telle que l'amélioration de la connectivité internationale ou l'arrivée de nouvelles entreprises actives dans le domaine des TIC.

En même temps, la nouvelle version présente un rythme plus dynamique et une optique plus moderne.

Le public cible de la vidéo sont les entreprises TIC dans le monde intéressées à venir s'établir en Europe et son objectif est d'informer sur les atouts, notamment

techniques, que le Luxembourg offre à ces entreprises. La vidéo est destinée à être projetée lors de foires spécialisées ou de missions économiques TIC.

La vidéo est disponible sur le site Internet <http://www.investinluxembourg.lu/ict/clip-luxembourg-your-gateway-europe>.

5. La protection des données

5.1. La protection des données au niveau national

La loi du 28 juillet 2011 portant modification 1) de la loi modifiée du 30 mai 2005 concernant la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques ; 2) de la loi modifiée du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel ; 3) de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat ; 4) du Code de la consommation a été votée par la Chambre des Députés le 12 juillet 2011 (voir Mémorial A no 172 du 10 août 2011).

La loi modificative se situe avant tout dans le contexte de la réforme du cadre réglementaire de l'Union européenne pour les réseaux et services de communications électroniques. Elle transpose en droit national le volet « protection des données » de la directive 2009/136/CE du nouveau « paquet télécom ».

Elle introduit une nouvelle procédure de notification en cas de violation des données à caractère personnel qui se traduit d'une part par l'obligation pour le fournisseur de services de communications d'avertir la Commission nationale pour la protection des données et l'abonné ou le particulier lorsque les données personnelles de celui-ci sont violées et d'autre part par une précision des exigences de sécurité des traitements de données. Le responsable du traitement est ainsi obligé de mettre en œuvre toutes les mesures de protection techniques et organisationnelles appropriées afin de minimiser les pertes économiques ou dommages sociaux éventuels pouvant découler de ces violations. La loi modificative confère également la qualité de fonctionnaire aux membres de la Commission nationale pour la protection des données en ce qui concerne leur statut, leur traitement et leur régime de pension et aligne de ce fait leur régime sur celui des organes dirigeants d'autres établissements publics qui bénéficient de ce traitement. La loi du 28 juillet 2011 désigne encore la Commission nationale comme autorité chargée d'assurer le respect des lois protégeant les intérêts des consommateurs pour les questions relatives à la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques.

5.2. La protection des données au niveau communautaire

Suite à la publication par la Commission européenne en décembre 2010 de la communication intitulée « Une approche globale de la protection des données à caractère personnel dans l'Union européenne », le Conseil Justice et Affaires intérieures a adopté en 2011 des conclusions sur le même sujet. Vu la future révision du cadre réglementaire communautaire en la matière, l'élaboration de ces conclusions a permis d'identifier les priorités et possibles lignes rouges des

différentes délégations. Les conclusions s'attardent notamment sur le champ d'application de toute législation future (et prévoient des règles spéciales pour le domaine de la coopération judiciaire et policière), le rôle des nouvelles technologies et l'introduction de nouveaux principes y relatifs, la spécificité des données sensibles, le droit applicable (intra-communautaire et par rapport aux pays tiers) et le rôle des autorités de contrôle nationales.

6. Le Fonds national de soutien à la production audiovisuelle

Le Fonds national de soutien à la production audiovisuelle, placé sous la tutelle conjointe des ministres ayant dans leurs attributions le secteur audiovisuel et la culture, met en œuvre l'ensemble de la politique de soutien à la production audiovisuelle du Gouvernement. Ainsi il est en charge notamment de la gestion des aides financières sélectives (AFS), du régime des certificats d'investissement audiovisuel (CIAV), des initiatives européennes comme Eurimages, ainsi que de toutes autres opérations dans le domaine du soutien à la production audiovisuelle, telles que la promotion, les accords de coproduction, les certificats de nationalité des œuvres, etc.

Le Conseil d'administration du Fonds est composé de représentants des membres du Gouvernement ayant dans leurs attributions le secteur audiovisuel, la culture, les finances, l'économie, ainsi que d'un représentant de l'Administration des contributions et d'une personnalité reconnue pour ses compétences en matière cinématographique et audiovisuelle. La gestion journalière du Fonds est assurée par une équipe de dix personnes.

6.1. Aides financières sélectives

Le Fonds a bénéficié en 2011 d'une dotation budgétaire de 6.480.000 €, soit une dotation diminuée de 20.000 € par rapport à l'année précédente.

Le Conseil d'administration du Fonds a statué sur 53 demandes d'aides financières sélectives.

29 projets ont bénéficié d'une aide financière sélective pour un montant total de 6.064.242 €.

Le montant de ces aides financières sélectives se répartit comme suit :

- 13 aides à l'écriture et/ou au développement pour un montant total de 579.242 € ;
- 16 aides à la production pour un montant total de 5.485.000 €.

6.2. Les certificats d'investissement audiovisuel

Au niveau du régime des certificats d'investissement audiovisuel, 49 demandes ont été examinées par le Fonds.

Les estimations du montant total des certificats d'investissement à émettre pour l'année 2011 s'élèvent à 90.387.803 €. La contribution financière du gouvernement au secteur de la production audiovisuelle par le biais du régime des certificats d'investissement audiovisuel s'élèverait à 27.116.340 € (soit 30% du montant total).

6.3.Promotion

6.3.1. Festivals et marchés

Dans le cadre de sa mission de promotion du développement du secteur de la production audiovisuelle, le Fonds a participé à plusieurs manifestations et festivals internationaux.

Pour la 13^{ème} fois consécutive, le Fonds a renouvelé sa présence au Festival de Cannes du 11 au 22 mai avec un pavillon au Village International à l'occasion du Marché du Film et a accordé une bourse aux réalisateurs Loïc Tanson et Thierry Besseling afin de leur permettre d'y participer.

Le Marché International du Film d'Animation d'Annecy a eu lieu du 8 au 10 juin. Une douzaine de sociétés d'animation luxembourgeoises étaient inscrites sous l'ombrelle du stand luxembourgeois. Les étudiants du Lycée Technique des Arts et Métiers (LTAM) sont une fois de plus venus nombreux pour rencontrer les professionnels de l'animation. Une réunion entre les professionnels de l'animation et des sociétés de production irlandaises a également eu lieu.

Pour la troisième année consécutive, le Fonds a collaboré au Marché International du Documentaire « Sunny Side of the Doc » du 21 au 24 juin à La Rochelle. Le Fonds s'est associé avec Wallonie Bruxelles Images (Belgique), la SODEC (Québec) et l'Office fédéral de la culture (Suisse) sous l'ombrelle Café Doc.

6.3.2. Nominations et Prix internationaux

Le film « Dernier étage gauche gauche », réalisé par Angelo Cianci et coproduit par Iris Productions remporte le Prix Fipresci des critiques de cinéma. Le film a concouru dans la section « Panorama » de la 61^{ème} Berlinale et fait un très beau parcours dans des festivals autour du monde notamment à *Trondheim, Sydney Taipei, Jérusalem, Zagreb, Naples, Groeningen, Lodz, Gand, Chicago, Belgrade, Goa, Milan.*

Le film de Bouli Lanners « Les Géants » coproduit par Samsa Film reçoit les Prix CICAIE et SACD à la Quinzaine des Réalisateurs du 64^{ème} Festival de Cannes. En ouverture du 26^{ème} Festival International du Film Francophone de Namur, le film repart avec le Bayard d'Or du meilleur comédien ainsi que le Bayard d'Or de la meilleure photographie au 51^{ème} Festival du Film d'animation d'Annecy.

La série TV « Le petit Nicolas », réalisée en partie dans les studios de LuxAnimation, était en compétition dans la section « films de télévision et de commande » et a été primé pour son épisode « A la récré on se bat » (Prix spécial pour une série TV).

Le film « The Runway » de l'irlandais Ian Power coproduit par Lucil Film gagne, entre autres, deux prix : le Prix du meilleur long-métrage à Francfort lors du « Internationales Kinderfilmfestival LUCAS » et en Irlande le Prix du meilleur film lors du « Galway Film Fleadh ».

Succès aussi pour le premier long-métrage de Beryl Koltz « Hot Hot Hot » au Festival International du Film de Busan (Corée du Sud), nominé dans la section « Asian Premiere ». Le film est également en sélection au Filmfest Hamburg et continue actuellement sa tournée des festivals dans le monde.

Deux coproductions de Tarantula Luxembourg se retrouvent dans les festivals canadiens dont « Carré Blanc » réalisée par Jean-Baptiste Leonetti, en compétition dans la section « Vanguard » du Festival international de Toronto et « Elle ne pleure pas elle chante » réalisée par Philippe de Pierpont, en compétition mondiale des premières œuvres au Festival des films du monde de Montréal.

Beau succès pour trois coproductions d'Iris Productions dans des festivals dont « Avant l'aube » de Raphaël Jacoulot sélectionné au Filmfest Munich, Cinémania 2011 au Canada et au City of Lights Festival à Los Angeles. « La petite chambre » de Véronique Reymond et Stéphanie Chuat continue de voyager en 2011 auprès de festivals comme Minneapolis, Vannes, Solothurn, Hof, Edinburgh ou encore Palm Springs. Enfin le long-métrage dramatique « Tabu » de Christoph Stark, est en compétition aux Festivals de Munich (Filmfest München) et de Moscou (Moscow international Film Festival).

Notons également que les compositeurs de musique de film André Dziezuk et Marc Mergen sont nominés pour la musique originale du film « Illégal » pour le 6^{ème} Prix France Musique-Sacem de la musique de film. Les deux luxembourgeois ont fait partie des 14 compositeurs nominés pour le Prix France Musique-Sacem remis chaque année depuis 2006.

7. MEDIA Desk

MEDIA est le programme de soutien de l'Union européenne pour l'industrie audiovisuelle européenne. MEDIA intervient à la fois en amont et en aval de la production: en cofinçant la formation continue des professionnels, le développement de projets de production (films, téléfilms, documentaires, animations et multimédias), la distribution et la promotion des œuvres européennes. Le programme MEDIA est géré conjointement par la Direction Générale Education et Culture sous l'autorité de la Commissaire Androulla Vassiliou et par l'Agence Exécutive Education, Audiovisuel et Culture.

Le Fonds national de soutien à la production audiovisuelle héberge le MEDIA Desk Luxembourg depuis 1992. Le MEDIA Desk Luxembourg a un rôle d'interface entre le programme MEDIA et les producteurs luxembourgeois. Afin de participer aux programmes MEDIA, les professionnels de l'audiovisuel sont invités à soumettre des projets suite aux appels à propositions qui sont régulièrement publiés au Journal officiel de l'Union européenne.

Annexe 1 : Les organes créés par la loi sur les médias électroniques

La Commission indépendante de la radiodiffusion (CIR)*

Au cours de l'année 2011, la Commission indépendante de la radiodiffusion (la « CIR ») s'est réunie pour évacuer des questions d'actualité.

Vu le règlement grand-ducal du 1^{er} avril 2011 portant modification du règlement grand-ducal du 10 janvier 1992 établissant la liste des fréquences de radiodiffusion visée à l'article 2 de la loi modifiée du 21 juillet 1991 sur les médias électroniques et vu la demande des radios à réseau d'émission, quatre fréquences additionnelles ont été accordées aux radios par avenant aux permissions afin d'assurer une meilleure couverture des programmes sur tout le territoire luxembourgeois.

Dans l'avis rendu en date 14 décembre 2011 quant au renouvellement de la permission accordée à DNR pour programme de radio sonore à émetteur de haute puissance pour la fréquence 107,7 MHz jusqu'en date du 20 juillet 2012, la CIR a suggéré à nouveau de vérifier s'il existe une possibilité d'accorder une telle fréquence également aux autres programmes à réseau d'émission, dans une optique de traitement égal de tous les exploitants.

En matière de radios locales : deux permissions de radios locales ont été renouvelées et deux permissions de radios locales ont été retirées. Entre autre la CIR a procédé à différentes adaptations des cahiers de charges pour tenir compte de modifications dans la programmation, dans la composition des organes dirigeants ou dans le changement de nom du programme.

En application de la procédure de consultation prévue à l'article 23 de la loi modifiée du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques, la CIR a rendu trois avis pour programmes de télévision par satellite, un avis pour programme de télévision par câble et un avis pour un programme de télévision à rayonnement international.

* Ce chapitre a été rédigé par la CIR, organisme indépendant.

Le Conseil national des programmes

Le Conseil national des programmes, organe de surveillance des médias audiovisuels, a été mis en place par la loi du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques. Il émet son avis sur le contenu des programmes audiovisuels. Il est le garant de la dignité humaine, veille à la protection des mineurs et des minorités et intervient aussi sur demande expresse du public. Son rapport d'activité se trouve sur son site Internet www.cnpl.lu.

Annexe 2 : Liste des programmes luxembourgeois sur antenne pendant l'année 2011

TELEVISION

Services radiodiffusés à rayonnement international

Cette catégorie de programmes comprend ceux qui visent, outre le public résident, également un public d'un ou de plusieurs autres pays. Les programmes relevant de cette catégorie sont diffusés par la CLT-UFA à partir du Luxembourg moyennant une fréquence terrestre luxembourgeoise.

Service audiovisuel	Mode de diffusion	Organisme de radiodiffusion
RTL TVi	Terrestre numérique Canal 24 Câble luxembourgeois et belge	CLT-UFA S.A.
Club RTL	Terrestre numérique Canal 24 Câble luxembourgeois et belge	CLT-UFA S.A.
Plug TV	Terrestre numérique Canal 24	CLT-UFA S.A.
RTL4	Terrestre numérique Canal 24 Satellite ASTRA (en numérique) Câble luxembourgeois et néerlandais	CLT-UFA S.A.
RTL5	Terrestre numérique Canal 24 Satellite ASTRA (en numérique) Câble luxembourgeois et néerlandais	CLT-UFA S.A.
RTL 7	Terrestre numérique Canal 24 Satellite ASTRA en numérique Câble luxembourgeois et néerlandais	CLT-UFA S.A.
Teleshop 4	Terrestre numérique Canal 24 Satellite ASTRA en numérique Câble luxembourgeois et néerlandais	CLT-UFA S.A.

Teleshop 5	Terrestre numérique Canal 24 Satellite ASTRA en numérique Câble luxembourgeois et néerlandais	CLT-UFA S.A.
Teleshop 7	Terrestre numérique Canal 24 Satellite ASTRA en numérique Câble luxembourgeois et néerlandais	CLT-UFA S.A.
RTL8	Terrestre numérique canal 7	CLT-UFA S.A.
Téléshop 8	Terrestre numérique canal 7	CLT-UFA S.A.
RTL24	Numérique DVB-Hvia réseaux mobiles néerlandais	CLT-UFA S.A.
RTLLounge	Numérique DVB-Hvia réseaux mobiles néerlandais	CLT-UFA S.A.
RTL Crime	Réseau câblé néerlandais	CLT-UFA S.A.

Service radiodiffusé visant le public résident

Service audiovisuel	Mode de diffusion	Organisme de radiodiffusion
RTL Télé Lëtzebuerg (den 2ten RTL)	Terrestre numérique canal 27 Satellite ASTRA en numérique réseaux câblés Terrestre numérique canal27 réseaux câblés	CLT-UFA S.A.

Services luxembourgeois par satellite

Relèvent de cette catégorie de programmes, les programmes qui bénéficient d'une concession pour programme par satellite accordée par les autorités luxembourgeoises et qui sont en conséquence diffusés par un système de satellite qui ne doit pas nécessairement être celui opéré par l'opérateur luxembourgeois SES Astra.

Service audiovisuel	Mode de diffusion	Organisme de radiodiffusion
Nordlicht TV	Satellite ASTRA en numérique	Nordlicht s.à r.l.
Chamber TV	Satellite ASTRA en numérique	Chambre des députés
Luxe TV en langue anglaise*	Satellite ASTRA en numérique	DVL TV S.A.
Setanta Sports 1	Satellite ASTRA en numérique	Setanta Sports s.à r.l.
Current TV	Satellite ASTRA en numérique	Current Media Europe s.à r.l.
Footschool TV	Satellite ASTRA en numérique	Premium to Home S.A.
Current TV (Italie)*	Satellite Eutelsat en numérique	Current Media Europe s.à r.l.
EuroStar	Turksat 42°	Osmose Media S.A.
EuroD	Turksat 42°	Osmose Media S.A.
Libido	Astra 19°	Groupe 555 s.à r.l.
Lucky Jack	Hotbird 13°	AB Luxembourg S.A.
Golf Channel	Hotbird 13°	AB Luxembourg S.A.

Services luxembourgeois par câble

Ces programmes bénéficient d'une concession pour être distribués principalement par les réseaux câblés.

Service audiovisuel	Mode de diffusion	Organisme de radiodiffusion
Nordlicht TV	Certains réseaux câblés	Nordlicht s.à r.l.
Uelzechtkanal	Certains réseaux câblés	Uelzechtkanal a.s.b.l.
DOK	Certains réseaux câblés	DOK TV S.A.
Chamber TV	Certains réseaux câblés	Chambre des députés
TEST (Television Steesel)	Réseau câblé de la Commune de Steesel	Luxembourg Movie Production
TOPTV Store	Certains réseaux câblés	TEK Distributions s.à r.l.
Luxe TV	Certains réseaux câblés	DVL TV S.A.
RTL9	Câble luxembourgeois et français	RTL 9 S.A.
RTL Shopping	Câble luxembourgeois et français	RTL Shopping S.A.
Air TV	Réseau câblé français	Notre TV. S.A.
Lucky Jack	Réseau câblé français	AB Luxembourg S.A.
Golf Channel	Réseau câblé français	AB Luxembourg S.A.

Services de médias audiovisuels à la demande

Service	Diffusion	Fournisseur
VOD	IPTV - Télé vun der Post	Entreprise des Postes & Télécommunications
VOD	Internet	i-Tunes
VOD	câble	Eltrona
VOD	câble	Numéricable

*Les programmes de télévision marqués ne sont plus diffusés à la date actuelle du rapport.

RADIO SONORE

Services radiodiffusés à rayonnement international

Deux programmes de radio diffusés par la CLT-UFA font actuellement partie de cette catégorie : le programme de radio francophone RTL transmis par l'onde longue (234 KHz) et le programme germanophone RTL Radio transmis par les fréquences d'onde moyenne 1440 KHz et par les fréquences FM 93,3 MHz et 97,0 MHz.

La CLT-UFA a également remis en service des émetteurs d'ondes courtes afin de diffuser ses programmes francophone et germanophone ainsi qu'un nouveau programme anglophone dans la nouvelle norme numérique DRM (Digital Radio Mondiale). Les transmissions numériques se font également pendant une partie de la journée en ondes moyennes.

Service	Fréquences	Organisme de radiodiffusion
RTL	234 KHz OL 5990 KHz OC en numérique	CLT-UFA S.A.
RTL Radio	1440 KHz OM 93,3 FM 97,0 FM 6095KHz OC en numérique Par satellite	CLT-UFA S.A.

Services de radio à émetteur de haute puissance

Le programme RTL Radio Lëtzebuerg

Le service public à assurer par la CLT-UFA depuis le 1er janvier 1996 en contrepartie de ses concessions concerne non seulement le programme de télévision mais aussi le programme de radio en langue luxembourgeoise, à savoir le programme RTL Radio Lëtzebuerg. La permission pour la diffusion du programme par les fréquences 92,5 MHz et 88,9 MHz vient à échéance le 31 décembre 2020.

La radio socioculturelle

Le programme 100,7 de l'établissement de radiodiffusion socioculturelle, est diffusé depuis 1993 sur la fréquence 100,7. Il s'agit d'une radio qui est financé essentiellement par une dotation budgétaire et ne diffuse dès lors pas de spots publicitaires.

Depuis l'automne 2011, la grille mensuelle du programme est composée autour d'un thème particulier qui est traité dans des émissions spécifiques.

Service	Fréquences	Organisme de radiodiffusion
RTL Radio Lëtzebuerg	92,5 FM 88,9 FM	CLT-UFA S.A.
Honnert,7 De soziokulturelle Radio	100,7 FM	Etablissement de Radiodiffusion Socioculturelle, établissement public
Den Neie Radio	107,7 FM	Société de Radiodiffusion Luxembourgeoise s.à r.l.

Services de radio à réseau d'émission

Cette catégorie comprend les quatre radios bénéficiant d'une permission accordée par la Commission Indépendante de la Radiodiffusion (CIR) pour la diffusion d'un service de radio par un réseau d'émetteurs à faible puissance. Il s'agit des services dénommés Radio Latina, DNR, Radio ARA et Eldorado. Deux fréquences avaient été à l'origine octroyées par la CIR à chacune de ces radios, mais ces réseaux n'ont pas permis d'atteindre la totalité de la population. Grâce à la loi du 17 décembre 2010 portant modification de la loi modifiée du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques, qui a introduit un nouveau paragraphe à l'article 18 de la loi, la CIR a pu accorder à chacune des quatre radios une fréquence. Ces fréquences avaient été coordonnées par l'ILR en fonction des besoins des radios et des contraintes résultant de la coordination internationale, le tout dans le but d'améliorer la couverture des radios à réseau.

Service	Fréquences	Organisme de radiodiffusion
Radio Latina	101,2 FM 103,1 FM 91,7 FM	Société européenne de communication sociale s.à r.l.
Den Neie Radio	102,9 FM 104,2 FM 94,3 FM	Société de Radiodiffusion Luxembourgeoise s.à r.l.
Radio ARA	103,3 FM 105,2 FM 87,8 FM	Alter Echos s.à r.l.

Eldorado	105,0 FM 107,2 FM 95,0 FM	Luxradio s.à r.l.

Services de radios locales

Service	Fréquences	Organisme de radiodiffusion
RADIO LORA	102,2 FM	Association pour la création et l'exploitation d'émissions radiophoniques par antenne et par câbles a.s.b.l.
RADIO LNW	102,2 FM	Coraly a.s.b.l.
RADIO DIDDELENG	103,6 FM	Radio locale de la Ville de Dudelange a.s.b.l.
RADIO INTERCULTURELLE	103,9 FM	Radio Interculturelle de Gilsdorf a.s.b.l.
LRB	103,9 FM	Radio locale Réiserbann-Bétebuerg a.s.b.l.
RCB	106,1 FM	Radio Classique Bergem a.s.b.l.
RADIO GUDD LAUN	106,1 FM	Radio Gudd Laun a.s.b.l.
RADIO AMIZADE	106,1 FM	Radio Amitiés a.s.b.l.
RADIO R.S.RECKENG*	106,5 FM	Radio Sympa a.s.b.l.
RADIO ACTIF 106,5 EECHTERNOACH	106,5 FM	Info Loisirs a.s.b.l.
ROM –LOKALRADIO VU MIEDERNACH	106,5 FM	Radioorganisatioun Medernach a.s.b.l.
RADIO BELLE VALLEE	107,0 FM	Lokal Radio Bieles, Suessem, Zolver, Eilereng a.s.b.l.
CITY FM *	100,2 FM	Imagine Music Luxembourg a.s.b.l.
LRB2	105,7FM	LRB 2 a.s.b.l.

* Retrait des deux permissions en septembre 2011

Annexe 3: liste des groupes de travail où le SMC est représenté

Groupes dans le cadre de l'Union européenne

- Protection des données
 - Groupe art 31
 - Groupe de Travail DAPIX (formation protection des données)
- Groupe de Travail « Audiovisuel »
- Groupe de Travail « Télécommunications et Société de l'Information »
- Digital Agenda for Europe, High level Group
- Expert Group on Conditional access
- Comité de contact de la directive services de médias audiovisuels
- Comité « communications » (COCOM)
- Groupe pour la politique en matière de spectre radioélectrique (RSPG)
- CIP-ICT
- e-Communications High Level Group
- Communications Committee
- Radio Spectrum Policy Group

Groupes internationaux :

- CEPT
 - Com-ITU en relation avec travaux de l'UIT
- EUTELSAT
 - Comité consultatif
 - Assemblée des parties
- Union postale
- Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE)
- Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN)

3. La Commission d'Economies et de Rationalisation

En 2011, les activités principales de la Commission d'Economies et de Rationalisation ont été axées sur les points suivants :

1. Les travaux préparatoires en vue du renforcement des cadres du personnel des services de l'Etat au cours de l'exercice 2012 (numerus clausus).

Suite à la décision du Gouvernement de poursuivre d'une façon cohérente et conséquente sa politique de stabilisation au niveau des dépenses de l'Etat avec comme corollaire un développement prudent des effectifs, les départements ministériels ont été invités en 2011 à limiter leurs demandes de renforcement à charge du numerus clausus 2012 aux priorités absolues. Dans ce contexte, la Commission d'Economies et de Rationalisation a été saisie de 751 demandes.

Les statistiques reproduites ci-après documentent l'évolution du nombre de nouveaux postes créés annuellement depuis 1970 :

Exercice	Numerus		Clausus		Hors numerus clausus	Total
	Ministères/Administrations/ Services		Enseignement Postprimaire, Enseignement fondamental	Autres Engagements		
1970	100				n.d.	100
1971	100				n.d.	100
1972	100				n.d.	100
1973	100				n.d.	100
1974	100				n.d.	100
1975	100				n.d.	100
1976	75				n.d.	75
1977	100				n.d.	100
1978	100				n.d.	100
1979	75		75		n.d.	150
1980	75				n.d.	75
1981	75		33	1	n.d.	109
1982	30		30	29	n.d.	89
1983	45		35	6	n.d.	86
1984	76		35	50	n.d.	161
1985	83		40	10	n.d.	133
1986	108		30	20	n.d.	158
1987	83		30	16	n.d.	129
1988	65		30	25	n.d.	120
1989	136		35	10	n.d.	181
1990	139		30	10	6	185
1991	139		30	20	15	204
1992	122		35	5	/	162
1993	121		30	5	76	232

1994	44	10	6	13	73
1995	108	42	/	24	174
1996	109	26	6	25	166
1997	94	20	6	86	206
1998	56	44	/	16	116
1999	77	40	50	220	387
2000	210	40	50	115	415
2001	191	50	50	50	341
2002	250	90	50	45	435
2003	311	50	50	128 ⁽¹⁾	539
2004	90	50	50	422 ⁽²⁾	612
2005	230	50	50	131 ⁽³⁾	461
2006	209	50	36	57 ⁽⁴⁾	352
2007	130	50	45	174 ⁽⁵⁾	399
2008	225	50	50	154 ⁽⁵⁾	479
2009	200	50	50	589 ⁽⁶⁾	889
2010	120	50 + 95 ⁽⁷⁾	50	53	368
2011	90	55 + 95 ⁽⁷⁾	42	76	358
TOTAL	4.991	1.505	848	2.475	9.819

(1) y compris 100 postes pour les besoins de la réserve nationale de suppléants dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire.

(2) y compris 100 postes pour les besoins de la réserve nationale de suppléants dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et 270 ouvriers forestiers à tâche complète.

(3) y compris 80 postes pour les besoins de la réserve nationale de suppléants dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire.

(4) y compris 40 postes pour les besoins de la réserve nationale de suppléants dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire.

(5) y compris 20 postes pour les besoins de la réserve nationale de suppléants dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire.

(6) y compris 343 postes pour les besoins de l'enseignement fondamental.

(7) 95 postes pour les besoins de l'enseignement fondamental.

Le présent relevé ne comprend pas les régularisations de postes entreprises depuis 1999, ni les renforcements dits « hors numerus clausus » d'avant 1990.

Sur base des propositions formulées par la Commission d'Economies et de Rationalisation, le Conseil de Gouvernement, lors de sa séance du 28 septembre 2011, a décidé de retenir 420 nouveaux engagements à opérer en 2012, à savoir 70 postes d'enseignants pour les besoins de l'enseignement postprimaire, 110 postes pour les besoins de l'enseignement fondamental et 240 postes pour les besoins des différents administrations et services de l'Etat.

2. L'élaboration de 1.496 avis en matière d'engagement et de remplacement de personnel.

Ces 1.496 avis se décomposent comme suit :

- 1) 548 avis concernant les remplacements pour cause de maladie, de congé de maternité, soit une double occupation du poste, pour lesquels la dépense a été imputée sur la provision globale inscrite sub 1)f) de l'article 08.0.11.310 du budget des dépenses de 2011, ainsi que les remplacements pour cause de congé parental.
- 2) 607 avis de remplacement suite à une vacance de poste (mise à la retraite, démission, etc...).
- 3) 341 avis qui couvrent des aspects qui ne sont pas traités dans les rubriques ci-dessus et qui touchent souvent à des questions de principe.

3. L'allocation de postes réservés à des personnes handicapées à charge du budget de l'exercice 2011.

Sur base de l'article 8(3)g de la loi du 17 décembre 2010 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2011, la Commission d'Economies et de Rationalisation, en collaboration avec le Service des Travailleurs handicapés de l'Administration de l'Emploi, a accordé 1.680 hommes-heures/semaine pour la création de postes réservés à des personnes handicapées.

Compte tenu de la formation, du handicap, des contre-indications et de l'activité proposée par le Service des Travailleurs handicapés, ainsi que des besoins annoncés par les administrations, la Commission a proposé l'engagement des candidats avec les affectations suivantes :

Affectations	Heures/semaine
Ministère des Affaires étrangères	100
Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur	40
Ministère de la Justice	40
Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative	40
Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle/	
Ecole européenne I	40
Administration de la Nature et des Forêts	120
Administration judiciaire	100
Administration du Personnel de l'Etat	80
Administration des Contributions directes	40
Administration des Ponts et Chaussées	40
Administration pénitentiaire	40
Administration de l'Environnement	10
Agence pour le Développement de l'Emploi	80
Laboratoire national de Santé	80
Police grand-ducale	80
Centre d'Education différenciée de Differdange	40
Institut pour Déficients visuels	40
Centre de Logopédie	40
Institut national d'Administration publique	40
Service de Renseignement de l'Etat	40
Centre de Documentation et de Recherche sur l'Enrôlement forcé	40
Direction de la Santé	40
Service des Restaurants scolaires	40
Office national de l'Enfance	40
Office luxembourgeois de l'Accueil et de l'Intégration	40
Musée national d'Histoire naturelle	20
Lycée Bel-Val	80
Lycée classique de Diekirch	40

Lycée technique de Bonnevoie	40
Lycée technique agricole	40
Lycée technique Mathias Adam	40
Lycée technique d'Esch-sur-Alzette	40
Lycée Nic-Biever	40
Atert-Lycée	10

Total : 1680 hommes-heures/semaine

* * * * *

4. Le Centre d'Études et de Recherches européennes Robert Schuman

Le Centre d'études et de recherches européennes (CERE) est hébergé dans la maison natale de Robert Schuman, ancien ministre français des Affaires étrangères et père fondateur de l'Europe.

Travaux d'extension du CERE

Le projet réduit d'extension du CERE, sous la forme de restauration du presbytère de Clausen, va bon train. Tandis que le Musée National d'Histoire et de l'Art procède à des fouilles archéologiques dans le jardin de l'ancienne maison du curé, le bureau d'architectes s'occupe d'étudier les détails techniques et d'élaborer les plans de rénovation de l'intérieur de la bâtisse destinée à accueillir provisoirement la bibliothèque et les archives de l'institut. Sauf imprévu, les travaux proprement dits démarreront dans le courant de l'année 2012.

Colloques, conférences, rencontres et séances d'information

Les collaborateurs du CERE ont organisé/participé/assisté à de nombreux colloques scientifiques, conférences, rencontres internationales, dont nous n'aimerions citer que quelques exemples:

- colloque international organisé en collaboration avec TEPSA et la Cour de justice de l'Union européenne à Luxembourg, le 6 mai 2011, sur les conséquences du traité de Lisbonne pour la Cour européenne de justice;
- conférence sur *L'Union économique belgo-luxembourgeoise* au Club Richelieu;
- colloque *La France entre deuxième Guerre froide et intégration européenne 1975-1985* organisé par le *Institut für Zeitgeschichte* à München en coopération avec *l'Association internationale d'histoire contemporaine de l'Europe* (AIHCE);
- colloque préparatoire des travaux de recherche du projet HISTCOM2 sur l'histoire de la Commission européenne pendant la période de 1973-1986;
- séminaire de clôture de l'ANR *EMERENO - Efficacité entrepreneuriale et mutations économiques régionales en Europe du Nord-Ouest du milieu du XVIII^e à la fin du XX^e siècle* à l'Université de Lille;
- séminaire *Where are the Roots of the EU?* de la *Robert Schuman Foundation*;
- *Pre-Presidency Conference* du réseau TEPSA à Varsovie. Préparation de la présidence polonaise de l'UE; recommandations du réseau TEPSA relatives à la présidence de l'Union concernant l'exécution du Traité de Lisbonne et notamment la politique de sécurité de l'UE, la politique européenne de voisinage et la gouvernance économique;
- *Pre-Presidency Conference* du réseau TEPSA à Copenhague. Préparation de la présidence danoise; avis et recommandations du réseau TEPSA concernant la réforme de la PAC, le statut différencié de membre de l'UE, l'«Europe à la carte», le rôle du budget de l'Union comme moteur de la

- croissance économique, le rôle futur de l'Euro et la position de l'UE face au printemps arabe;
- évaluation du contenu et support logistique du projet de manuel européen «Éducation à l'Europe pour tous» en collaboration avec l'Institut Pierre Werner de Luxembourg, la Maison de l'Europe de Paris, l'Association européenne des enseignants, l'Université de Varsovie et l'Association allemande des enseignants d'histoire;
 - rencontre avec une délégation de la RWTH-Aachen au sujet de l'organisation d'une base de données biographiques;
 - work shop dans le cadre du réseau transnational *Ces chers voisins*;
 - collaboration active au réseau de recherche international *LISBOAN Erasmus Academic Network on teaching and Researching the Lisbon treaty* avec la participation du professeur Guido Lessing;
 - journée des archives à Dudelange;
 - interviews accordées à des journalistes nationaux et de la Grande Région;
 - visites organisées en coopération avec le *European Centre for Judges and Lawyers* de la *European Institute of Public Administration*;
 - aide et conseils pour la mise en place d'un fonds d'archives Émile Reuter dans le cadre des activités de la Maison de l'Histoire et du Souvenir Aloyse Linster;
 - exposés sur le Luxembourg dans la construction européenne proposés à des journalistes originaires de différents pays et en visite du Grand-Duché sur invitation du *European Journalism Centre* de Bruxelles;
 - présentation, en coopération avec l'Ambassade d'Italie à Luxembourg, de la revue italienne des relations internationales *Longitude*;
 - réception d'hôtes divers;
 - etc.

Par ses collaborateurs le Centre Robert Schuman est représenté à l'Institut grand-ducal – section historique, à la Fondation Pierre Werner, au Cercle des Amis de Colpach, à l'Académie de Yuste, au comité scientifique de la maison Schuman à Scy-Chazelles, à l'Association internationale d'Histoire contemporaine de l'Europe (AIHCE), au conseil d'administration du Centre virtuel sur la connaissance de l'Europe (CVCE).

Activités au sein du Groupe de liaison des professeurs d'histoire de la construction européenne

Le CERE dirige le secrétariat scientifique du «Groupe de liaison des professeurs d'histoire auprès de la Commission européenne». À ce titre, il s'occupe entre autres de l'édition de la *Revue d'Histoire de l'Intégration Européenne / Journal of European Integration History / Zeitschrift für Geschichte der europäischen Integration*. Cette publication trilingue fondée en 1995 paraît deux fois par an. Elle doit son existence à l'appui matériel du Ministère d'État et du Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle du Grand-Duché de Luxembourg.

Le premier fascicule sorti en juin 2011 a été coordonné par Madame le Dr Aurélie Éliisa Gfeller de la Swiss National Science Foundation et par Messieurs les Prof. Matthias Schulz et Wilfried Loth respectivement de l'Université de Genève et de la Universität Duisburg-Essen. Il est consacré à l'histoire du Parlement européen: * Aurélie Éliisa GFELLER, Wilfried LOTH, Matthias SCHULZ, *Democratizing Europe, Reaching out to the Citizen? The Transforming Powers of the European Parliament* (pp.5-12) * Jürgen MITTAG, *Die Politisierung der Gemeinsamen Versammlung der Europäischen Gemeinschaft für Kohle und Stahl: Anfänge transnationaler Fraktionsbildung im Europäischen Parlament* (pp.13-30) * Hinnerk MEYER, *Die christlich-demokratische Fraktion des Europäischen Parlaments im Spannungsfeld verschiedener transnationaler Kooperationsformen 1965-1979* (pp.31-45) * Sandro GUERRIERI, *La délégation italienne au Parlement européen (1952-1979)* (pp.47-59) * Aurélie Éliisa GFELLER, *Une militante du parlementarisme européen: Simone Veil* (pp.61-72) * Jan-Henrik MEYER, *Green Activism. The European Parliament's Environmental Committee Promoting a European Environmental Policy in the 1970s* (pp.73-85) * Christian SALM, *Die Sozialistische Fraktion, das Europäische Parlament und die Entwicklungshilfepolitik der Europäischen Gemeinschaft 1968-1975* (pp.87-101) * Emma DE ANGELIS, *The European Parliament's Identity Discourse and Eastern Europe, 1974-2004*, (pp.103-115) * Anne DULPHY, Christine MANIGAND, *L'opinion publique et le parlement européen* (pp.117-130).

Le second fascicule – un numéro ouvert – est édité en décembre sous la direction du Prof. Michael Gehler de la Stiftung Universität Hildesheim. Il comprend les communications suivantes: * Guido THIEMEYER, Isabel TÖLLE, *Supranationalität im 19. Jahrhundert? Die Beispiele der Zentralkommission für die Rheinschiffahrt und des Octroivertrages 1804-1851* (pp.177-196) * Jieskje HOLLANDER, *The Dutch Intellectual Debate on European Integration (1948-present). On Teachings and Life* (pp.197-218) * Andrea BENVENUTI, *Australia and Western European Integration in the 1950s* (pp.219-236) * Sibylle HAMBLOCH, *EEC Competition Policy in the Early Phase of European Integration* (pp.237-251) * Philip BAJON, *De Gaulle finds his "Master". Gerhard Schröder's "Fairly Audacious Politics" in the European Crisis of 1965–66* (pp.253-269) * Marijn MOLEMA, *European Integration from below: the Construction of the Ems-Dollart Region, 1964-1978* (pp.271-283) * Valentina VARDABASSO, *La cendrillon de l'histoire: la Cour des comptes européenne et la démocratisation des institutions européennes (1970-1976)* (pp.285-302) * Andreas PUDLAT, *Der lange Weg zum Schengen-Raum: Ein Prozess im Vier-Phasen-Modell* (pp.303-325).

Six mois après leur publication par la Nomos Verlagsgesellschaft de Baden-Baden, les numéros de la *Revue d'Histoire de l'Intégration Européenne* sont consultables sur le net, soit sur la page du Groupe de Liaison (<http://www.eu-historians>), soit sur la page du CERE (<http://www.cere.etat.lu/>). Dès que celle-ci sera accessible sous sa forme actualisée (au courant du 1^{er} trimestre 2012), le lecteur y trouvera, à côté des contributions proprement dites, un index corrigé et complété des articles par auteurs et par numéros, ainsi qu'un index de tous les comptes rendus de livres parus dans la Revue.

Activités au sein du réseau TEPSA (TransEuropean Policy Studies Association)

L'année 2011 était caractérisée par:

- la poursuite du programme «*EU 27 Watch*» au sein duquel le Luxembourg a participé moyennant différents rapports (Implementation of the Lisbon Treaty; Enlargement and European Neighbourhood Policy; Financial Crisis);
- la poursuite du programme «*Erasmus Academic network teaching and researching the Lisbon Treaty*» (LISBOAN) en coopération avec l'Université de Cologne, le CIFE (Centre international de Formations européennes) et le professeur Guido Lessing;
- l'étude des conséquences du traité de Lisbonne pour le Luxembourg et pour la Cour de justice de l'Union européenne (projet matérialisé en coopération avec TEPSA et la Faculté de droit de l'Université de Luxembourg).
- les études du *Groupe de travail TEPSA* sur la politique de coopération européenne JAI (Justice et Affaires intérieures).

Projet Terres rouges – histoire de la sidérurgie luxembourgeoise aux XIX^e et XX^e siècles

L'année 2011 a été marquée par le triple centenaire de l'inauguration de l'usine de Belval par la *Gelsenkirchener Bergwerks-AG*, la création d'une communauté d'intérêts entre la *Deutsch-Luxemburgische Hütten- und Bergwerks AG* à Differdange et la *SA des Hauts-Fourneaux de Rumelange-St.Inbert* et la fusion constitutive du groupe des *Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange*. Le groupe de chercheurs du projet Terres rouges a largement contribué à ce triple anniversaire, à la fois:

- en préparant une série de chapitres du livre jubilaire/séquences du DVD d'ArcelorMittal (*La sidérurgie luxembourgeoise. Un siècle d'histoire et d'innovation*, ISP, Luxembourg);
- en participant aux préparatifs de l'exposition *Feierout – Le dernier siècle de la sidérurgie luxembourgeoise* ainsi qu'à l'édition d'un catalogue d'exposition;
- en donnant appui et assistance à plusieurs journalistes de la presse écrite, radiophonique et télévisée en vue de la préparation de leurs reportages;
- en aidant Dan Schank à réaliser le film documentaire (DVD) *Lëtzebuenger Stolkris. 1975-1984*;
- en éditant le 3^e volume de la collection *Terres rouges. Histoire de la sidérurgie luxembourgeoise*. Celui-ci comprend les articles suivants: * Paul FELTES, *L'industrie lourde luxembourgeoise dans les années trente (1929-1939). Radioscopie d'une crise économique* (pp.8-103) * Nadine SCHMITZ, *Le paternalisme d'Émile Mayrisch* (pp.104-153) * Charles BARTHEL, Michel KOHL, *Les forges du Bassin minier luxembourgeois sous le signe de la concentration dans l'industrie lourde en Allemagne wilhelmiennne 1903/04-1911/12. De la naissance d'une communauté d'intérêts entre Differdange et Rumelange, de l'inauguration du site de Belval et de la fusion constitutive du groupe Arbed* (pp.154-285) * Michel KOHL, Sally SCHOLER, *La composition du conseil d'administration de l'Arbed (1911-2002)*.

La première série d'enregistrements de témoins étant plus ou moins close, les transcriptions déposées aux Archives Nationales de Luxembourg seront finalisées au cours de l'année 2012. Une seconde campagne d'interviews vient d'être lancée. Parallèlement les recherches biographiques sont poursuivies afin de compléter, entre autres, les listes des membres des conseils d'administration des différentes sociétés métallurgiques actives au Grand-Duché au cours des XIX^e et XX^e siècles. Madame Corinne Schroeder et Monsieur Michel Kohl ont par ailleurs contribué à une émission de la Radio socioculturelle 100,7 consacrée à la grande crise sidérurgique des années 1970 et 1980.

Travaux de recherche en cours/projets

Parmi les travaux de recherche en cours, qui se poursuivent en-dehors des activités routinières du CERE, mentionnons entre autres:

- la participation au projet HISTCOM 2. Dirigé par le Prof. Michel Dumoulin de l'Université de Louvain-la-Neuve, ce projet commandité par la Commission de l'UE se propose de retracer l'histoire de la Commission grâce à des documents d'archives inédits et des interviews avec le personnel supérieur de l'organe exécutif de l'Union. L'enregistrement et la transcription des interviews à réaliser par le groupe luxembourgeois sont actuellement terminés; il reste à élaborer un article qui traite de la question du siège des institutions communautaires dans les années 1970 et 1980;
- la poursuite des recherches sur la politique étrangère et européenne du Luxembourg dans les années 1960 et 1970 (archives des ministères des Affaires étrangères allemandes, belges, françaises et luxembourgeoises);
- la poursuite de la recherche sur l'action des Premiers ministres luxembourgeois Pierre Reuter, Pierre Dupong et Pierre Werner;
- le patronage des travaux post-doc du Dr Mauve Carbonell sur *Luxembourgers in European Integration: Career Paths from the Second World War to the European Communities* (travail de recherche sur fond de biographie collective). Ce projet est financé moyennant une bourse du FNR-Luxembourg;
- l'organisation, en coopération avec les Établissements Paul Wurth SA du cycle de conférences «*Un soir pour l'histoire*»;
- la réunion d'une documentation sur la crise sidérurgique des années 1970/80 et les débuts d'Eurofer (relations internationales en milieu patronal; contacts avec les autorités luxembourgeoises);
- la préparation du 4^e volume *Terres rouges*;
- la préparation, en commun avec l'Université d'Aix-en-Provence/Marseille et l'Académie François Bourdon du Creusot, d'un colloque international consacré aux *Mutations de la sidérurgie mondiale du XX^e siècle à nos jours*. La partie «européenne» de la manifestation se déroulera à Luxembourg en septembre 2012;
- les travaux préparatoires du projet de manuel européen «Une éducation à l'Europe pour tous» (en coopération avec l'Institut Pierre Werner);
- le travail d'édition et de mise page du volume «Du Luxembourg à l'Europe-Hommages à Gilbert Trausch».

Publications

- ARCHIVES NATIONALES DE LUXEMBOURG (éd.), *Feierout. Le dernier siècle de la sidérurgie luxembourgeoise*, Catalogue d'exposition, Imp. centrale, Luxembourg, 2011, différents articles de BARTHEL Charles, KOHL Michel, SCHOLER Sally
- BARTHEL Charles, *La formation du Benelux et la conquête du marché néerlandais par les maîtres de forges luxembourgeois (1944-1949)*, in: LEIDER Jacques, MAJERUS Jean-Marie, SCHOENTGEN Marc, POLFER Michel (dir.), *Du Luxembourg à l'Europe. Hommages à Gilbert Trausch à l'occasion de son 80^e anniversaire*, ISP, Luxembourg, 2011, pp.445-473
- BARTHEL Charles, KIRPS Josée (éds.), *Terres rouges. Histoire de la sidérurgie luxembourgeoise*, vol.3, Ministère d'État/Ministère de la Culture, mediArt, Luxembourg, 2011
- BARTHEL Charles, KOHL Michel, *Les forges du Bassin minier luxembourgeois sous le signe de la concentration dans l'industrie lourde en Allemagne wilhelmienne 1903/04-1911/12. De la naissance d'une communauté d'intérêts entre Differdange et Rumelange, de l'inauguration du site de Belval et de la fusion constitutive du groupe Arbed*, in: BARTHEL Charles, KIRPS Josée (éds.), *Terres rouges op.cit.*, pp.154-285
- BARTHEL Charles, Compte rendu de Hans-Erich VOLKMANN, *Luxemburg im Zeichen des Hakenkreuzes. Eine politische Wirtschaftsgeschichte, 1933 bis 1944* in: *Das Historisch-Politische Buch*, 2(2011), pp.48-49 in: *Hémecht*, 1(2011), pp.137-141
- BARTHEL Charles, différents chapitres, in: ArcelorMittal (éd.), *La sidérurgie luxembourgeoise. Un siècle d'histoire et d'innovation*, différents chapitres, ISP, Luxembourg, 2011, pp.20-25; 32-39; 60-63
- KOHL Michel, SCHOLER Sally, *La composition du conseil d'administration de l'Arbed (1911-2002)*, in: BARTHEL Charles, KIRPS Josée (éds.), *Terres rouges op.cit.*, en annexe
- KOHL Michel, *Vlasta Tomaskova, la première femme-ingénieur de l'Arbed*, in: ArcelorMittal (éd.), *La sidérurgie luxembourgeoise. Un siècle d'histoire et d'innovation*, différents chapitres, ISP, Luxembourg, 2011, pp.57-59
- LEIDER Jacques, MAJERUS Jean-Marie, SCHOENTGEN Marc, POLFER Michel (dir.), *Du Luxembourg à l'Europe. Hommages à Gilbert Trausch à l'occasion de son 80^e anniversaire*, ISP, Luxembourg, 2011
- MAJERUS Jean-Marie, *Gaston Thorn et la perception de la politique étrangère luxembourgeoise de 1969-1981*, in: LEIDER Jacques, MAJERUS Jean-Marie, SCHOENTGEN Marc, POLFER Michel (dir.), *Du Luxembourg à l'Europe. Hommages à Gilbert Trausch à l'occasion de son 80^e anniversaire*, ISP, Luxembourg, 2011, pp.403-424
- MAJERUS Jean-Marie, *Pierre Werner et Gaston Thorn. La perception de la politique européenne du Luxembourg dans les années 1970*, in: SCHIRMANN

Sylvain (dir.) *Quelles architectures pour quelle Europe? Des projets d'une Europe unie à l'Union européenne (1945-1992). Actes des deuxièmes journées d'étude de la maison de Robert Schuman, Metz 9,10,11 mai 2010*, P.I.E. Peter Lang, Bruxelles, 2011 pp.145-164

- MAJERUS Jean-Marie, *Großherzog Jean wird 90*, in: *Télécran*, 05.01.2011, pp.1-5 [supplément édité à l'occasion de l'anniversaire du Grand-Duc Jean]
- MAJERUS Jean-Marie, *Pierre Dupong, un intellectuel catholique à connotation sociale*, in: GROSBUSCH André, MAJERUS Jean-Marie, JUNCK Christian (dir.), *ALUC 1910-2010. Livre du centenaire de AV-ALUC Association Luxembourgeoise des Universitaires Catholiques*, ISP, Luxembourg, 2011, pp.65-76

* * * * *

5. Le Centre de Communications du Gouvernement

1. Organisation du Centre de Communications du Gouvernement

En 2007, Monsieur le Premier Ministre avait invité le Chargé de la direction de bien vouloir préparer un avant-projet de loi portant création d'un Centre de Communications du Gouvernement. Grâce à la coopération des responsables du Ministère d'Etat ainsi que du Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative, il a été possible de finaliser l'avant-projet au début de l'année 2009.

Suite à l'accord de principe de la part du gouvernement en conseil en mai 2009, Monsieur le Premier Ministre a déposé à la Chambre des Députés le projet de loi portant création d'un Centre de Communications du Gouvernement en octobre 2009. En 2010, le projet a été avisé par le Conseil d'Etat.

Suite à une réunion de la commission de la fonction publique et de la simplification administrative de la chambre, il a été décidé de porter certains amendements au texte et la commission a visité le CCG au mois de mars de 2011.

L'avis complémentaire du Conseil d'Etat a été reçu le 27 septembre 2011.

En juin 2011, le LtCol Carlo Simon a fait valoir ses droits à la retraite, et Monsieur le Premier Ministre a nommé M. Jean-Marie Laures Chargé de la Direction faisant fonction.

2. Modernisation et maintenance des infrastructures

Dans le cadre de réorganisations au sein de l'administration en vue de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cadre, deux bureaux supplémentaires ont été aménagés au deuxième étage du bâtiment Château pour rapprocher les bureaux du budget et du personnel du secrétariat et de la direction.

Le bureau réservé à Monsieur le Premier Ministre au château a été remis en peinture, pour pouvoir accueillir dignement les invités.

3. Centre de conférences et d'accueil

Les événements majeurs en 2011 étaient :

21 janvier 2011: Déjeuner de départ de S.E. Monsieur Alain Kundycki, Ambassadeur de la Belgique offert par Monsieur le Ministre des Affaires étrangères ;

- 17 mars 2011: Dîner du conseil de presse 18 mars 2011 : Réunion avec déjeuner du groupe de recherche Heterogenes Network for Public Safety ;
- 06 avril 2011: Déjeuner de départ en l'honneur de S.E. Monsieur Charles-Henri d'Aragon, Ambassadeur de France et de S.E. Monsieur Georgias Gabrielides Ambassadeur de la République hellénique offert par M. le Ministre des Affaires étrangères ;
- 21 avril 2011: Réunion organisée par le Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région suivie d'une conférence de presse ;
- 28 avril 2011: Service des Médias - Luxembourg Satellite Conférence ;
- 26 et 27 mai 2012 : Conférence des Commandants Territoriaux Nationaux ;
- 09 juin 2011 : Réunion EU Health Committee ;
- 19 juin 2011: MAE Protocole avec les Ambassadeurs du Moyen Orient ;
- 14 octobre 2011: Déjeuner de départ S.E. Monsieur Miguel Benzo Perea, Ambassadeur du Royaume d'Espagne
- 16 au 18 novembre : Médiateurs des pays francophones ;
- 24 novembre 2011: Visite protocolaire du Lieutenant-Général Werner Freers, Inspekteur des Heeres der Bundeswehr ;
- 24 et 25 novembre : Réunion EU Health Committee ;
- 02 décembre 2011 : Session plénière d'automne de la Moselkommission ;
- 06 décembre 2011 : Gouverneurs de banques centrales ;
- 06 décembre 2011 : Visite protocolaire du Général d'armée aérienne Stéphane Abrial, Supreme Allied Commander Transformation.

Les installations du CCG ont servi de cadre à de nombreuses conférences et à des réunions nationales ou internationales de grande ou de moins grande envergure et importance. Les principaux utilisateurs étaient le Haut-Commissariat à la Protection Nationale, l'Etat-major de l'Armée et le Service de Renseignement.

Les salles de conférences ou les divers salons au château étaient occupés en total pendant 102 journées pour 118 différentes réunions, incluant 49 déjeuners, 2 dîners et 3 conférences de presse.

Le Gouvernement s'est réuni à 2 reprises pour son Conseil périodique.

4. Les réseaux de communication internationaux

4.1. Les réseaux classifiés du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)

Le CCG opère différents réseaux spécifiques connectés aux réseaux de l'OTAN :

- a. Le Réseau TARE/AIFS (Allied Information Flow System) permet l'échange de messages formels entre pays membres de l'OTAN, les destinataires sont essentiellement situés au niveau du Ministère des Affaires Etrangères et de la Défense et de l'Etat-Major de l'Armée. Le CCG opère également le nœud national de ce réseau pour les besoins de la NAMSA, agence de logistique de l'OTAN.

Une nouvelle infrastructure de backup a été mise en place en 2011.

- b. Le réseau NNCCRS (NATO Nuclear Command Control and Reporting Systems) pour le besoin du Ministère d'Etat dans le contexte de la Consultation Nucléaire n'a pas subi de modifications au cours de 2011.
- c. Le réseau BICES (Battlefield Information, collection and exploitation system) pour le besoin du renseignement militaire et civil du service de Renseignement et du Chef d'Etat-Major de l'Armée est opérationnel au Centre Militaire à Diekirch pour permettre une communication efficace avec les Etats-Majors et commandements des missions auxquelles l'armée luxembourgeoise participe.

A côté de la station opérationnelle au Centre Militaire à Diekirch, une nouvelle station a été installée en 2011 dans la nouvelle cage Faraday à l'Etat-major de l'Armée.

- d. Le réseau NCN/BME (Nato Core Network / Bandwith Management Equipment) assure une interconnexion digitale avec les réseaux de l'OTAN (NSWAN), permettant notamment une communication téléphonique de qualité digitale avec les agences de l'OTAN et notamment le Quartier Général de l'OTAN à Bruxelles et le SHAPE à Mons/Maisières.
- e. Le réseau CRONOS/NSWAN (Crisis Response Operations in NATO Open Systems), réseau opérationnel du SHAPE permet l'échange d'informations classifiées de commandement avec les représentations militaires luxembourgeoises à l'étranger et notamment avec les contingents luxembourgeois en mission en Afghanistan et au Kosovo. La connexion est également utilisée pour l'opération du réseau DEKMS cité plus loin. En attendant le déploiement futur d'une station NATO SECRET nationale, l'Armée accède au réseau NSWAN par le biais du réseau BICES.

4.2. Les réseaux classifiés de l'Union Européenne (UE)

- a. Le réseau Cortesy relie les Ministères des Affaires Etrangères, la Commission et le Secrétariat Général du Conseil. Il permet aux capitales des Etats Membres, l'échange d'informations relatives à la PESC (Politique Etrangère et de Sécurité Commune), la préparation des décisions PESC et l'adoption des déclarations de l'Union (par procédure de silence).

Le système a été complètement remplacé en 2011 par une nouvelle génération conforme aux exigences de l'UE.

Nombreux documents classifiés du réseau Cortesy sont imprimés de façon personnalisée au Centre (20 000 pages par mois) et distribués par le courrier gouvernemental opéré par le Centre.

- b. Le réseau ESDP-NET sert à l'Union européenne pour mettre en œuvre la Politique Européenne de Sécurité et de Défense (PESD).

4.3. Le réseau de l'Organisation pour la Coopération et la Sécurité en Europe (OSCE)

Dans le contexte du Document de Vienne de 1999, le réseau OSCE en place au Centre est utilisé par le Groupe d'Inspection, de Vérification et d'Observation (GIVO) du Ministère des Affaires Etrangères et de la Défense pour suivre l'application des différents traités signés par le Luxembourg :

- Open Skies (OS)
- Conventional Forces Europe (CFE)
- Confidence and security building measures (CSBM)

En 2011 l'équipement OSCE au sein du CCG ainsi qu'au MAE et GIVO fut remplacé par la dernière génération

5. Les réseaux de communication nationaux

5.1. Le réseau « LUSECNET »

Le réseau informatique national sécurisé LUSECNET (LUXEMBOURG SECURE NETWORK) a été mis en place à l'occasion de la dernière présidence luxembourgeoise de l'Union Européenne. Conformément à ses attributions, le Centre est responsable aussi bien de la transmission de toute information officielle d'organismes internationaux que de la mise à disposition du gouvernement et des principales administrations de moyens de télécommunications et d'informatique spécifiques.

En 2011, l'infrastructure technique (PKI « Public Key Infrastructure », Messagerie, SAN « Storage Area Network », Virtualisation, Réseau) du nouveau système LUSECNET II a été mise en place au sein du CCG. Plusieurs postes de travail ont été installés pour valider les fonctionnalités de LUSECNET II. Les configurations ont été adaptées aux normes de sécurité de l'UE et l'OTAN.

La planification du nouveau réseau LUSECNET II doit permettre de remplacer le matériel sur place et mettre à jour les logiciels. Le projet s'annonce ambitieux, vu les ressources limitées du Centre et vu l'ensemble des contraintes de sécurité imposées par l'Otan et l'UE. Il s'agit néanmoins de fournir un système convivial aux utilisateurs, tout en permettant une maintenance la plus efficace possible.

5.2. Le réseau RESTREINT « LURESNET »

Le réseau LURESNET mis en place pour les besoins de la présidence 2005 ne correspond plus aux besoins évolués du gouvernement. Ce service a été mis hors service pour des raisons techniques au cours de l'année 2011.

Le besoin pour un tel réseau a cependant été confirmé à plusieurs reprises par le Ministère des Affaires Etrangères et l'Etat-major de l'Armée. Le CCG en collaboration avec le Centre de technologies de l'information de l'Etat, ensemble avec le GovCERT et l'Autorité Nationale de Sécurité a commencé à esquisser une nouvelle structure de distribution d'informations classifiées RESTREINT en provenance de l'UE et de l'OTAN. Une solution satisfaisante de la problématique RESTREINT est au premier plan des efforts aussi bien au plan national qu'au niveau international. Les réunions de coordination avec les utilisateurs et les services concernés ont continués jusqu'en début 2012, pour aboutir à une solution acceptée par les utilisateurs et dont la conception et le déploiement empièteront fortement sur les ressources nécessaires pour le réseau LUSECNET 2. Toutefois la solution proposée trouve un support enthousiaste auprès des utilisateurs, parce qu'elle est simple d'utilisation et que les compétences de gestion sont bien définies Il sera nécessaire d'envisager une priorisation par rapport à LUSECNET II et une mise à disposition de ressources supplémentaires.

5.3. Les infrastructures informatiques du CCG

La gestion quotidienne des différents réseaux cités ci-avant qui comportent plus de 300 stations de travail, plus de 40 serveurs et plus de 90 équipements de réseau et une cinquantaine d'équipements cryptographiques, nécessite une attention permanente du personnel technique du CCG dans les domaines de la gestion des utilisateurs, des pannes d'équipements, d'assistance aux utilisateurs (Helpdesk).

En 2011, les travaux d'infrastructures de réseaux et des installations du service de la permanence des communications du gouvernement ont continué afin de répondre aux normes actuelles et un grand nombre de postes de travail a été remplacé.

5.4. Le support informatique aux autres administrations

Outre les systèmes et réseaux énumérés ci-dessus le CCG assiste d'autres administrations et services pour des tâches qui font partie de ses missions.

Le service informatique du CCG prend en charge la gestion du réseau informatique de sa maison mère, le Ministère d'Etat. Des installations et des dépannages ont été nécessaires sur une vingtaine de postes de travail.

En collaboration avec le CTIE, le CCG assure le fonctionnement de la messagerie mobile sécurisée sur les téléphones portables (PDA) mis à la disposition de nombreux ministres et fonctionnaires du gouvernement. La particularité de la sécurité de cette configuration nécessite une collaboration très étroite entre spécialistes informatiques et de télécommunications.

5.5. La sécurité des systèmes d'information (INFOSEC)

Depuis quelques années les institutions internationales comme l'OTAN et l'UE ne s'occupent plus elles-mêmes de l'homologation des systèmes classifiés déployés dans les pays membres. Les responsabilités sont repoussées dans les pays, et tout un travail administratif lié à l'homologation incombe maintenant aux pays. Depuis 2004 le service de renseignement dispose d'une base légale pour les missions d'autorité nationale de sécurité. Le CCG prend en charge les volets techniques de la sécurité des systèmes d'information.

Le processus d'homologation nécessite des connaissances avancées dans les différents domaines techniques de la sécurité (INFOSEC), mais exige également un effort administratif important, puisque toutes les actions, analyses et conclusions doivent être actées dans des documents formels opposables aux exigences internationales.

Une grande partie du savoir-faire technique étant disponible au CCG, la partie administrative et les volets inspections et rédaction de documents d'homologation représente toutefois une charge de travail supplémentaire non-négligeable.

En 2010 a eu lieu la première inspection de sécurité de l'Union Européenne. Le CCG a assisté l'autorité Nationale de Sécurité lors de cette visite. Les efforts continus à répondre aux exigences de l'UE ont continué en 2011.

6. Les représentations

6.1. Généralités

Les membres du CCG font partie de nombreux comités nationaux et représentent le Luxembourg au sein de comités internationaux traitant les questions de communications électroniques sécurisées.

Pour le représentant désigné et le cas échéant pour son remplaçant, la charge de travail liée à une participation active au comité dépasse de loin la présence aux réunions. La lecture des publications du comité, le traitement de la correspondance, la coordination avec les autres membres ainsi que le suivi du processus de décisions sont en principe des tâches considérables.

6.2. Les comités nationaux

6.2.1. Le CONATEL

Sur proposition du Chargé de direction du centre et avec autorisation de Monsieur le Premier Ministre, l'ancien comité mixte des télécommunications (COMIXTELEC), datant de la guerre froide, avait repris ses activités en 1998. Suite au Règlement grand-ducal du 6 avril 2001 portant création d'un comité national des télécommunications (CONATEL), ce dernier a repris les travaux en question.

D'une part, la dépendance de la société moderne ainsi que des autorités nationales et internationales vis-à-vis des moyens de communications électroniques ne cesse d'augmenter. D'autre part, les développements rapides des technologies utilisées nécessitent une analyse régulière des besoins de l'Etat et de sa capacité de s'assurer des services essentiels en situations d'exception.

Exceptionnellement, le CONATEL n'a pas eu de réunion en 2011 étant donné que la tâche du nouveau chargé de la direction ne le permettait pas et que les sujets d'actualité manquaient.

Les responsables du centre participent au Conseil Supérieur de la Protection Nationale (CSPN) et selon besoin aux autres comités nationaux de la structure de la Protection Nationale.

6.2.2. GERRI

Le Groupe des experts radio du réseau intégré (GERRI) est un comité rattaché au Ministère d'Etat chargé de la maintenance du réseau radio commun utilisé par la Police Grand-Ducale, l'Administration des Services de Secours et l'Administration des Douanes et Accises. Le réseau analogique en place est à remplacer à court terme afin de combler l'absence de chiffrement des communications vocales et afin d'éviter les risques de disponibilités liés aux problèmes d'approvisionnement en pièces de rechange.

6.2.3. TETRA

Le groupe TETRA a été chargé par le Premier Ministre pour amener une solution rapide au remplacement du réseau analogique des forces de l'ordre géré par le GERRI.

Le CCG a assisté le Ministère d'Etat en tant que conseiller technique et est prêt à prendre ses responsabilités dans la gestion de ce réseau, là où ses compétences le permettent.

6.2.4. Le Cyber Security Board

Le CCG est représenté au sein des structures du Cyber Security Board sous la Présidence du Ministre des Communications et de la Justice.

Le CCG participe aux travaux du Computer Emergency Response Team du gouvernement (GovCERT) et en est un des clients futurs.

Dans les différents groupes de travail le CCG apporte son savoir-faire, notamment dans le domaine des réseaux classifiés, ainsi que les solutions de messageries mobiles (PDA, etc).

6.3. Les comités internationaux

6.3.1. Comités suivis par le Centre auprès de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)

Au sein de l'OTAN, les responsables du Centre assurent la représentation nationale au sein de la structure du Bureau des C3 (NC3B : NATO Consultation, Command and Control Board) ainsi qu'au comité de la planification des communications civiles (CCPC : Civil Communication Planning Committee).

Le NC3B est un bureau du niveau le plus élevé de l'OTAN et responsable de l'établissement, de la tenue à jour et de la réalisation des politiques générales, des plans, des programmes et des objectifs stratégiques appropriés et nécessaires pour mettre sur pied, dans l'ensemble de l'OTAN, des moyens de C3 rationnels, efficaces, protégés et répondant aux besoins d'interopérabilité. Le Bureau est l'organe directeur de l'Organisation des C3 de l'OTAN (NC3O).

Dans le temps, le NC3B possédait huit sous-comités différents, chargés d'aspects spécifiques du domaine des communications électroniques et de l'informatique. En 2010, l'OTAN a procédé à une réorganisation et rationalisation importante. Les sous-comités ont été remplacés par quatre Panels de capacités

Le comité des télécommunications civiles du groupe de planification des urgences civiles avait une double mission. Il préparait l'utilisation des communications civiles ou commerciales en vue de l'effort militaire commun, et conseillait les nations sur le plan de la gestion de crises dans le domaine des télécommunications.

En 2011 l'Etat-major de l'Armée s'est restructuré et a chargé un LtColonel de prendre à sa charge certains domaines des C3. Des discussions avec le CCG ont permis de faire une séparation claire entre tâches liées aux systèmes spécifiquement militaires reprises par l'Armée et les tâches concernant les systèmes de communications classifiés qui seront gérés par le CCG. La couverture des

différents comités est assurée de façon collégiale par des personnes du CCG ou de l'EMA.

6.3.2. Comités suivis par le Centre auprès de Union Européenne

Au sein du deuxième pilier (Politique Etrangère et Sécurité Commune), le nouveau comité Coordination Committee for Communication and Information Systems TECH (CCCIS(TECH) remplaçant l'ancien COTEL, propose la politique à suivre dans le domaine des systèmes d'informations et de communication. Le CCG participe en collaboration avec le Centre de technologies de l'information. Y sont décidés les approches techniques pour faire évoluer les différents réseaux cités plus haut.

Au niveau sécurité des informations (INFOSEC / Information Assurance) le CCG participe, ensemble avec l'Autorité Nationale de Sécurité, aux réunions du Council Security Committee (Information Assurance) qui développe les directives et instructions dans le cadre INFOSEC.

Les mêmes personnes participent également au Council Security Accreditation Board, qui inspecte la sécurité des systèmes classifiés et décide des homologations.

7. Les activités des différents services du CCG

7.1. Le Service Sécurité de Communications

La tâche quotidienne du Service Sécurité de Communications inclut l'installation et la maintenance d'équipements cryptographiques et TEMPEST dans les réseaux classifiés installés dans les ambassades et représentations luxembourgeoises à l'étranger, mais aussi dans certains Ministères et services au Luxembourg. En outre leur incombe la conception, la surveillance d'installation et l'entretien des cages Faraday installées dans certains de ces sites.

A part des opérations courantes de maintenance respectivement d'entretien des ensembles cryptographiques, le service sécurité des communications a su répondre aux demandes suivantes :

- Finalisation du projet « Nouvelle cage 100dB » à l'EMA avec installation des réseaux Lusecnet, Bices ,STU IIB ;
- Assistance au mesurage de rayonnement compromettant (TEMPEST) dans le cadre du « zoning » bâtiment St. Louis ;
- Déménagement temporaire de la station Lusecnet et de la cage à Moscou.
- Rapatriement de la station Lusecnet OSCE de Vienne et préparation pour la relocation de la station Lusecnet à l'ambassade à Vienne.
- Projet Berlin : Remplacement de la « cage 60dB » défectueuse par une nouvelle cage à la norme OTAN/UE :
 - Déménagement du serveur local ;
 - Installation d'une nouvelle climatisation pour la cage et le serveur ;

- mise au niveau demandé de la sécurité physique en coopération avec l'ANS.
- Contacts réguliers avec les bureaux d'études et/ou architectes en vue des installations en planification pour le MAE au site Ilot C, à la Haye, Lisbonne et Londres
- Plusieurs contacts avec le bureau d'étude dans le cadre du projet centre national de secours à Betzdorf (CENSSI).
- Déménagement station BDLnet pour la Police Grand-Ducale.
- Rapatriement au CCG de la station Lusecnet du Transport ;
- Plusieurs visites au « Héichhaus » pour déterminer l'emplacement de la station Lusecnet pour le ministère des transports.

7.2. Le Service Informatique

7.2.1. Infrastructure

Les tâches principales au cours de l'année 2011 du service informatique infrastructure ont été constituées par la gestion courante des infrastructures des réseaux énumérés plus haut, ainsi qu'une partie de nouveaux projets, résumés de la façon suivante :

- Changement de l'infrastructure BACKUP du réseau TARE/AIFS ;
- Installation d'un nouveau poste BICES auprès de l'EMA ;
- Remplacement complet de l'infrastructure centrale du réseau Cortesy ;
- Remplacement complet de l'équipement OSCE au CCG, au MAE et à l'EMA (GIVO) ;
- L'infrastructure technique (PKI, Messagerie, SAN, Virtualisation, Réseau) du nouveau système LUSECNET II a été mise en place au sein du CCG. Plusieurs postes de travail ont été installés pour valider les fonctionnalités de LUSECNET II. Les configurations ont été adaptées aux normes de sécurité de l'UE et l'OTAN ;
- Démontage du réseau LURESNET de première génération ;
- Remplacement de postes de travail dans le réseau administratif du CCG ;
- Configuration de nouveaux laptops pour certains services du CCG ;

7.2.2. Développement

Le service informatique développement du CCG s'est attaché à finaliser la migration du Serveur Sybase SQL vers une infrastructure Microsoft SQL-Server. Les applications ont été adaptées.

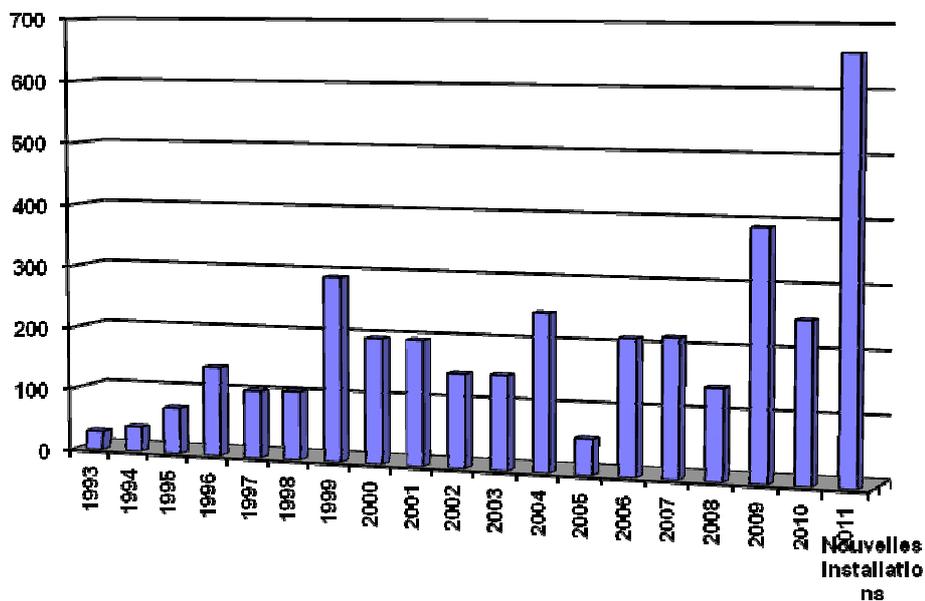
Les applications internes du CCG ont été adaptées vers la nouvelle version Microsoft Office 2010.

Les projets entamés au courant de l'année 2011 concernent la migration de la procédure administrative du CCG vers la gestion documentaire de l'Etat, ainsi que

les projets du bureau d'ordre central visent à acquérir de l'expérience dans le domaine de la gestion documentaire, qui pourra être mis à profit dans les différents systèmes qui se basent de plus en plus sur la distribution électronique de documents.

7.3. Le Central Téléphonique du Gouvernement 247- (CTG)

Le nombre des abonnés du CTG vient d'atteindre à la fin 2011 le chiffre de **5.809**. Le diagramme ci-dessous reprend le nombre des nouvelles installations depuis 1993.



La capacité des connexions vers l'extérieur (actuellement le réseau P&T) a dû être adaptée pendant les dernières années afin de pouvoir garantir à tout moment la capacité souhaitée. Le CTG dispose aujourd'hui de 570 canaux à 64 Kbit/s

7.3.2. Modernisations de l'année 2011

En 2011, le CCG a procédé aux modernisations et changements suivants du CTG :

Mise en service des nouvelles installations téléphoniques au profit :

- de la Maison de l'Orientation (bâtiment Place de l'Etoile)
- de l'Agence de l'ADEM à Wasserbillig
- du Restopolis.

Echange de 100 postes téléphoniques datant de 1998 vers un modèle plus récent.

Ajout de 32 licences supplémentaires aux centraux téléphoniques INS et Direction de l'Immigration.

Rénovation du bâtiment du Ministère de l'Education Nationale.

Soumission publique pour l'acquisition de 865 postes téléphoniques.

Déménagement des installations téléphoniques des Ministères :

- de l'Egalité des Chances
- des Classes Moyennes et du Tourisme
- de la Culture et de la
- Direction de l'Aviation Civile

Préparation en cours pour l'installation téléphonique au :

- Bâtiment « Square Mile Lot 4 » à Belval
- Bâtiments CTIE (rue Mercier et à Leudelage)
- Bâtiment « Rotondes » pour les besoins de l'INAP

Préparation de la première phase pour l'organisation téléphonique de l'ADEM vers des groupes d'appels en attendant la mise en service d'un Call Center.

Actuellement, tous les nœuds sont raccordés par deux fibres optiques empruntant des accès physiques différents. Les accès physiques distincts permettent la continuation des services en cas d'endommagement d'un raccord. Des multiplexeurs à technologie SDH (Synchronous Digital Hierarchy) répartissent le trafic sur les deux accès et en cas de panne redirigent l'ensemble des communications vers le raccord encore en état de service.

7.3.3. Planification

Le CTG doit suivre l'évolution générale des technologies des télécommunications afin de pouvoir garantir à l'Administration Gouvernementale des services de qualité. Les programmes de modernisation nécessaires pour les années à venir sont les suivants:

- Réalisation de systèmes de standard automatique (l'utilisateur choisit des options proposées par un texte enregistré pour aboutir au poste de son choix)
- Divers remplacements de composantes vétustes et principalement l'échange des appareils téléphoniques
- Possibilité pour la transmission de la voix par le biais du protocole I.P. surtout au profit des sites distants (travail à domicile)
- Remplacement de la technologie actuelle fonctionnant sur des câbles en cuivre par des liens en fibre optique.
- Gestion améliorée du réseau par biais d'intégration des consoles d'administration des centraux téléphonique sur le réseau informatique de l'Etat
- Dans le cadre de la réforme administrative il est envisagé de mettre en place une solution permettant une analyse régulière des statistiques relatives à l'accueil téléphonique sur l'ensemble du réseau CTG.

7.3.4. Appareils téléphoniques mobiles et messagerie mobile

Actuellement le CCG gère 968 appareils et 1030 abonnements mobiles GSM. Cette gestion prend de plus en plus d'importance étant donné que de nombreux fonctionnaires se déplacent fréquemment et qu'ils doivent être joints à tout moment.

Aujourd'hui, la joignabilité ne se limite plus à la téléphonie, mais le CCG reçoit de plus en plus de demandes de support pour accéder en permanence aux messages électroniques. Ainsi le CCG et le CTIE ont mis en place une plateforme pour permettre l'accès aux serveurs de messagerie du Centre Informatique de l'Etat par le biais de GSM/PDA Windows Mobile 6.5. Un lien dédié a été mis en place entre l'opérateur GSM et le Centre des Technologies de l'Information de l'Etat (CTIE) permettant d'assurer les directives de sécurité internes au réseau informatique de l'Etat. 478 équipements mobiles sont autorisés à accéder ce lien sécurisé.

La gestion, l'accès et la sécurité de ces équipements GSM/PDA est contrôlée de manière centralisée 24h/24 et 7j/7. Actuellement les membres du Gouvernement ainsi que 370 agents disposent de cette possibilité GSM/PDA, ce qui représente une augmentation de 135 unités en 2011.

A noter que ce type d'équipements nécessite de nombreuses interventions auprès des différents agents et ne se limite pas à une simple distribution de nouveaux appareils.

7.4. Le Bureau d'Ordre Central

Le bureau d'ordre central au CCG a commencé en 2010 de recevoir sous forme électronique les documents classifiés de l'OTAN destinés à plusieurs utilisateurs au Luxembourg. Etant donné que le réseau LUSECNET de première génération n'est plus approprié pour la distribution et que la nouvelle génération n'est pas encore opérationnelle, il a été choisi de continuer la distribution sous forme papier en attendant une solution technique satisfaisante.

Suite à l'inspection de sécurité de l'UE, il a été décidé par l'Autorité Nationale de Sécurité que le bureau d'ordre central du CCG sera chargé outre l'enregistrement des documents OTAN (à sa charge depuis plus de 30 ans) également du suivi des documents classifiés de l'UE. Les moyens techniques seront mis en place au courant de 2012.

Le flux des documents est prévu de partir de la RP UE à Bruxelles, qui informera le BOC des distributions réelles.

7.5. L'Agence Nationale de Distribution de Matériel Cryptographique (NDA)

Différents projets en cours donneront des nouvelles missions au NDA :

La gestion de clés cryptographiques de l'OTAN sous forme papier est en train de passer en forme électronique (DEKMS), ce qui nécessite de réorganiser le fonctionnement. Le système distribué par les Etats-Unis est en phase pré-opérationnelle en attendant que son homologation soit faite en bonne et due forme.

Le nouveau réseau LURESNET apportera également des nouvelles missions au NDA pour gérer les clés cryptographiques et certificats destinés à ce réseau. Dans ce réseau le NDA pourra soulager notamment l'Etat-Major de l'Armée, et éventuellement la Police en assurant la gestion d'une infrastructure cryptographique unique au Luxembourg.

7.6. Les services de permanence des communications

Le Centre assure la permanence des communications électroniques gouvernementales 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Une douzaine d'agents travaillent selon le régime des équipes successives. Ils sont complétés par des soldats volontaires du détachement militaire.

7.6.1. Réseaux internationaux

Les réseaux sécurisés internationaux sont surveillés en permanence. En cas de messages urgents, le Centre contacte le destinataire en question et s'occupe de l'acheminement de l'information endéans les délais imposés par les accords de sécurité en vigueur.

7.6.2. Réseaux nationaux et applications

Les standardistes du centre assurent l'accueil téléphonique du central téléphonique du gouvernement (2478-2478) pendant les heures de service. En dehors des heures de service, les soldats volontaires reprennent cette fonction.

Une base de données fournit les informations requises pour un accueil téléphonique efficace. Elle sert en même temps à la production des annuaires en ligne et des annuaires imprimés distribués au public.

A toute heure, le Centre est capable d'alerter des groupes de personnes prédéfinies. Le logiciel AlarmEmergency v5 permet de générer des messages et de les faire parvenir par GSM, UMTS, courriel, téléphone classique ou encore le fax.

7.6.3. Courrier national et international

Le centre est en charge du service courrier gouvernemental. Ce service relie les départements et administrations une ou deux fois pendant les jours de travail. Par semaine, deux navettes sont effectuées sur BRUXELLES.

6. Haut-Commissariat à la Protection nationale

1. Personnel

Au 31 décembre 2011, l'effectif du HCPN comprend

- le Haut-commissaire,
- deux fonctionnaires dans la carrière supérieure de la Police Grand-ducale,
- trois fonctionnaires dans la carrière de l'attaché de gouvernement,
- deux secrétaires de direction à tâche partielle,
- un sous-officier hors cadre détaché de l'Armée,
- un employé secrétaire du bureau d'ordre.

2. La structure de Protection Nationale

2.1. Base légale pour la structure de Protection Nationale

Un projet de loi avait été déposé à la Chambre des Députés le 4 juin 2004 sous le No 5347. En raison de l'extension des missions confiées à la Protection Nationale, ce projet est en voie d'adaptation.

2.2. Les organes de la structure de Protection Nationale

Le **Conseil supérieur de la protection nationale** (CSPN) s'est réuni quatre fois au cours de l'année 2011. Les principaux sujets abordés ont été :

- le plan particulier d'intervention « Cattenom » ;
- la piraterie maritime ;
- la coordination de la lutte contre le terrorisme ;
- la sécurité des services postaux ;
- la sécurité des systèmes d'information :
 - projet de Centre national de secours pour systèmes d'information (CeNSSI) ;
 - recensement de l'infrastructure réseau au niveau national ;
- la protection des infrastructures critiques nationales :
 - méthodologie et priorités ;
 - plan particulier d'intervention (PPI) au profit de la Cour de justice de l'Union européenne ;
- le futur Réseau opérationnel digital intégré et sécurisé des services d'intervention (RODIS).

En 2011, le Comité national de sûreté de l'Aviation civile (CONATSAC) s'est réuni à quatre reprises. La réglementation européenne est en mutation constante et les dates butoirs sont difficiles à respecter. Tel est notamment le cas du nouveau plan national de sûreté de l'aviation civile (PNS) dont la structure a été présentée à la Commission européenne.

Le nouveau règlement 859/2011 sur la sûreté du fret nécessite dorénavant une approche basée sur une analyse et une gestion détaillées du risque. Dans ce contexte, le chapitre spécifique aux analyses des risques du PNS a dû être adapté pour le 25 novembre 2011. L'approche théorique y décrite doit cependant encore être mise en œuvre de façon pratique.

En raison des retards accumulés au niveau de la mise en place de la législation nationale, les travaux du comité de sûreté aéroportuaire mis en place en 2010 sont restés en dessous du potentiel de ce groupe.

Fin 2011, il a été décidé de créer un groupe de travail qui devrait relancer le dossier sur le scanner hors gabarit. Depuis la rédaction du premier cahier des charges, la technologie a évolué et il convient dès à présent de tenir compte des progrès réalisés. Une solution rapide s'impose cependant pour une mise en conformité par rapport aux nouveaux textes communautaires. Afin de diminuer le tonnage du fret à sécuriser, il sera procédé à la reconnaissance de « chargeurs connus », la date butoir étant fixée à 2013.

Le HCPN a également contribué à l'élaboration d'un plan de situation de l'aéroport de Luxembourg en mars 2011. Ces travaux ont notamment permis la production d'un plan délimitant le rayon douanier légal.

2.3. Infrastructure de la Protection nationale

2.3.1 Centre national de secours pour systèmes d'information (CeNSSI):

Dans la perspective d'héberger le maximum des systèmes informatiques critiques de l'administration publique au sein du Centre National de Secours pour Systèmes Informatiques à Betzdorf, le HCPN a concentré ses efforts de coordination sur les infrastructures informatiques particulièrement critiques.

2.3.2 Centre national de crise

La modernisation du centre national de crise est tributaire de travaux d'infrastructure à réaliser sur le site. Ce projet est actuellement en attente.

3. Activités et projets du HCPN sur le plan national

3.1. Terrorisme

En janvier 2011, le plan d'action de lutte anti-terroriste de l'Union européenne a été mis à jour.

Les ressources nécessaires à la poursuite de la mise en œuvre du plan d'action CBRN (chimique-biologique-radiologique-nucléaire), ont plutôt été consacrées à la planification nationale pour le cas d'un accident nucléaire.

Suite à l'incident des colis piégés expédiés par le groupe anarchiste grec "Conspiracy of Cells of Fire" en novembre 2010, le HCPN avait été chargé d'effectuer une étude systémique des envois postaux et des colis traités par les opérateurs de services postaux. La libéralisation et la globalisation de ce marché ne facilitent pas cette tâche, d'autant plus qu'un instrument légal réglant la contribution sécuritaire des opérateurs fait actuellement défaut.

La planification des mesures pouvant être mises en place par la Police Grand-ducale et l'Administration des Douanes et Accises s'est néanmoins poursuivie, en collaboration avec l'Entreprise des Postes et Télécommunications.

L'envoi d'un colis à l'adresse du président du directoire de la Deutsche Bank et la plausibilité de l'existence de cibles potentielles au Luxembourg a rendu nécessaire l'exécution d'une action préventive en fin d'année.

En 2011, aucun des actes terroristes qui ont été perpétrés au niveau de l'Union européenne n'a eu une répercussion sur le Luxembourg.

3.2. Planification d'urgence au profit des institutions européennes

Suite à la demande des autorités communautaires, la planification d'urgence au profit des institutions européennes sises à Luxembourg a été confiée à un groupe de travail du CONATIC. Un plan particulier d'intervention (PPI) au profit de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) qui par la suite pourra servir de modèle pour les autres institutions européennes a été finalisé et remis pour validation aux autorités de cette institution.

3.3. Sûreté maritime

En 2011, les demandes des armateurs en vue d'une protection particulière en faveur des navires en transit à travers certaines zones sensibles se sont multipliées. Les demandes de protection adressées à des autorités militaires étrangères ou internationales ayant toutes échouées, les armateurs ont introduit des demandes pour autoriser l'emploi de gardes armés mis à disposition par des sociétés privées spécialisées.

L'organisation maritime internationale ayant revu sa position de refus catégorique de ce mode d'action, le Luxembourg s'est vu obligé de réexaminer la question. Les travaux préliminaires ont conclu à une compatibilité relative à la loi actuelle qui

cependant ne prévoit pas explicitement ce cas de figure.

Le Conseil de gouvernement a donné son accord sur une procédure administrative ad hoc, tout en changeant parallèlement un groupe de travail d'élaborer une proposition de texte pour mieux encadrer la procédure retenue et lui conférer une plus grande sécurité juridique.

3.4. CBRN

Suite à l'incident à Fukushima, le HCPN a été chargé de réviser les plans en rapport avec un accident nucléaire.

Cette tâche a été confiée à un comité de pilotage qui coordonne les travaux de différents groupes de travail assurant la planification opérationnelle d'aspects spécifiques, notamment ceux liés à une évacuation ou à une décontamination éventuelles.

Il s'est avéré qu'une simple mise à jour de l'ancien plan ne se recommande pas, l'approche des années 1980 ne correspondant plus aux connaissances et pratiques actuelles. Par ailleurs, l'évolution des moyens de communication et l'existence des réseaux sociaux obligent de toute façon à revoir le volet communication. Un concept de communication adapté a été approuvé au niveau du CSPN fin 2011.

3.5. TETRA

Depuis la mi-2011, un comité de pilotage sous présidence du ministère d'État assure la gestion d'un projet ayant pour but la modernisation du réseau radio opéré au profit des services d'intervention.

4. Activités du HCPN sur le plan international

4.1. Travaux suivis dans le cadre de l'Union européenne

Le HCPN coordonne la contribution du Luxembourg dans le cadre du Programme européen de protection des infrastructures critiques (EPCIP). L'objectif du EPCIP est de garantir des niveaux de sûreté suffisants et uniformes pour les infrastructures critiques, de réduire au minimum les défaillances et de fournir, pour l'ensemble de l'Union européenne, des moyens de réaction appropriés. A cet égard, le HCPN participe au groupe de travail « Protection civile » (PROCIV) auprès du Conseil de l'Union européenne pour ce qui est de la partie ayant trait à la protection des infrastructures critiques européennes.

Ces travaux ont abouti à l'adoption de la Directive 2008/114/CE du Conseil du 8 décembre 2008 concernant le recensement et la désignation des infrastructures critiques européennes ainsi que l'évaluation de la nécessité d'améliorer leur protection. Ladite directive constitue la première étape d'une approche progressive visant à améliorer la protection des infrastructures critiques européennes (ICE). Ses principes se fondent sur une approche « tous risques », à savoir une approche

globale qui tient compte des risques d'origine humaine, des menaces technologiques, des catastrophes naturelles et des menaces terroristes. Elle instaure, au niveau de l'UE, une procédure harmonisée de recensement et de désignation des infrastructures critiques européennes et définit une approche commune pour évaluer la nécessité d'améliorer la protection de ces infrastructures. Dans une première phase, la directive se concentre sur le secteur de l'énergie et celui des transports - déterminés comme prioritaires - mais son application sera élargie à d'autres secteurs après un réexamen auquel il sera procédé dès l'année 2012.

Le Luxembourg n'a pu, à ce jour, transposer ladite directive, principalement en l'absence d'une base légale nationale relative aux infrastructures critiques. En date du 22 avril 2011, le Conseil de gouvernement a approuvé le projet de règlement grand-ducal portant application de ladite directive, élaboré par le HCPN en concertation avec les ministères concernés. Cependant, le Conseil d'Etat, saisi pour aviser le projet, a souligné la nécessité soit d'une loi cadre pour la protection nationale, soit d'une loi spécifique à la protection de l'infrastructure critique.

En tant que point de contact national dans le domaine de la protection des infrastructures critiques, le HCPN participe à divers groupes de travail pilotés par la Commission européenne. Les principaux sujets abordés dans ce contexte ont été :

- le projet CIWIN (Critical Infrastructure Warning Information Network) mené par la Commission européenne, dont la finalité est la création d'un système sécurisé d'information et de communication entre les Etats-membres dans le domaine de la protection des infrastructures critiques européennes ;
- l'approche européenne concertée en matière de sécurité des réseaux de l'information. Par sa communication intitulée « Protéger l'Europe des cyberattaques et des perturbations de grande envergure : améliorer l'état de préparation, la sécurité et la résilience », la Commission a lancé une initiative politique visant à améliorer, dans le cadre de la protection des infrastructures d'information critiques, la capacité en matière de préparation et de réaction dans toute l'Europe, de promouvoir l'adoption, de manière adéquate et cohérente, de mesures de prévention, de détection, d'action en cas d'urgence et d'encourager la coopération internationale, en particulier la stabilité et la résilience de l'Internet. Dans ce contexte, le HCPN a participé à deux réunions préparatoires concernant l'organisation d'un exercice sur échelle européenne qui sera conduit en 2012 par le European Forum for Member States (EFMS - Space) afin de tester la préparation de l'Europe contre des cyberattaques ;
- le projet European Reference Network for Critical Infrastructure Protection (ERN-CIP) : la Task Force mise en place au cours de l'année 2009, chargée de faire une étude de faisabilité et de préparer une proposition de décision du Conseil relative à la création du réseau européen a finalisé la première phase du projet en question. Un rapport intermédiaire fut présenté aux Etats-membres qui ont donné leur accord en vue de poursuivre les travaux. Le Luxembourg appuie cette initiative par le détachement temporaire d'un membre du HCPN au Joint Research Centre de la Commission européenne à Ispra (IT) depuis le 1^{er} août 2009 ;

- la coopération avec les pays tiers en matière de protection des infrastructures critiques : définition de la dimension extérieure du programme EPCIP. A cet égard, le HCPN a participé à une réunion d'experts EU-US qui s'est tenue à Budapest les 9 et 10 juin 2011.

4.2. Travaux suivis dans le cadre de l'OTAN

Le HCPN continue à représenter les intérêts du Luxembourg au sein du CEPC (Comité des plans d'urgence dans le domaine civil) à l'OTAN en format soit à 28 Alliés, soit avec les pays partenaires à 50 (Conseil de partenariat euro-atlantique - CPEA). Le HCPN est membre du comité traitant du NCRS (NATO Crisis Response System).

4.3. Coopération Benelux – accords de Senningen

Le Mémoire d'accord Benelux concernant la coopération dans le domaine de la gestion des crises pouvant avoir des conséquences transfrontalières au niveau des trois pays, signé à Senningen le 1^{er} juin 2006, vise à renforcer la coordination des politiques nationales au travers notamment de l'identification des risques, de la communication et de l'information de la population, de l'échange de bonnes pratiques et de la tenue d'exercices communs.

Dans ce contexte, les groupes de travail « gestion de crises », « identification des risques et cartographie » et « communication et information » se sont réunis plusieurs fois en 2011. Les principaux sujets abordés furent :

- l'état de la procédure de ratification du Mémoire d'accord susmentionné dans les trois pays : à cet égard, la Chambre des députés a voté la loi du 16 décembre 2011 portant approbation dudit Mémoire d'accord. La procédure de ratification est désormais close au Luxembourg et aux Pays-Bas, tandis qu'en Belgique, elle reste pendante ;
- l'implémentation des priorités thématiques dans le domaine de la gestion des crises dans le cadre du plan d'action Senningen 2010 – 2012 ;
- l'échange de données en matière de risques transfrontaliers (dans un premier temps, cet échange a visé les données relatives aux établissements classés Seveso) et les récents développements en matière de cartographie commune de ces risques ;
- l'actualisation de l'inventaire des points de contact des trois pays pour la gestion des crises et la planification d'urgence ;
- l'actualisation de l'inventaire des accords transfrontaliers d'assistance réciproque en matière de gestion de crises ;
- la coopération transfrontalière au niveau local et l'élaboration d'une liste commune des obstacles concernant la lutte transfrontalière contre les catastrophes. Dans ce contexte, une réunion de concertation a eu lieu avec le Gouverneur de la Province du Luxembourg belge aux fins de faire le point de situation des initiatives et procédures de coopération locales en matière d'assistance mutuelle entre les deux États en cas de sinistre majeur ;
- la mise en œuvre d'une coopération transfrontalière étroite avec la Rhénanie du Nord Westphalie. Dans ce contexte, une réunion de concertation suivie d'une visite du Lagezentrum (centre de crise) du département police au Ministère de

l'Intérieur et des Affaires communales de l'État fédéral en question a eu lieu à Düsseldorf ;

- l'échange des calendriers d'exercices de grande ampleur.

4.4. Autres réunions internationales

Le HCPN a participé entre autres aux conférences, séminaires et réunions suivants :

Union européenne

- Conseil de l'Union européenne, groupe Protection Civile (PROCIV), 12.01.2011, 16.02.2011, 16-17.03.2011, 13-14.04.2011, 17.05.2011, 07.09.2011, 15.11.2011;
- Working Party on Terrorism, Bruxelles, 26.01.2011;
- Workshop on risk assessment for disaster management, Ljubljana, 31.01.2011-01.02.2011;
- Réunion des points de contact / Protection des infrastructures critiques européennes, Bruxelles, 28.03.2011;
- Workshop Directive EPCIP (European Programme for Critical Information Protection, Rome, 18-20.05.2011;
- Critical Infrastructure Protection Experts Meeting, Budapest, 8-10.06.2011
- Cyber exercice European Network and Information Security Agency (ENISA), Bruxelles, 20-21.06.2011;
- Groupe ad hoc sécurité nucléaire (GAHSN), Bruxelles, 26.07.2011, 21.10.2011, 04.11.2011, 18.11.2011.

BENELUX

- Groupe de travail « Gestion de crises », Bruxelles, 11.02.2011, 12.12.2011, Düsseldorf, 26.05.2011;
- Groupe de travail « Identification des risques et cartographie » : Bruxelles, 10.02.2011, 04.10.2011;
- Séminaire Risikokaart, Maastricht, 7.12.2011.

OTAN

- OTAN Cyber Defence, Bruxelles, 25.01.2011;
- OTAN, Comité des plans d'urgence dans le domaine civil (CEPC), Bruxelles, 17-18.02.2011, 17-18.11.2011;
- OTAN, Industrial Resources and Communications Services Group (IRCSG) Bruxelles, 29-30.03.2011.

Divers

- Critical Information Infrastructure Protection (CIIP), Bruxelles, 21.01.2011, 5-6.10.2011, Stockholm 15-18.02.2011, Balatonfüred 14-15.04.2011;
- European Community Shipowners (ECSA), Bruxelles, 31.01.2011;
- Séminaire EU Protection des infrastructures critiques, Berlin, 31.02.2011-01.02.2011;
- CBRN Resilience 2011, Londres, 29-30.03.2011;
- Formation Haut Comité Français pour la Défense Civile / Menaces et Modes opératoires d'actions terroristes, Paris, 11-12.04.2011;
- 7th European Forum Member States (EFMS), CIIP, Bruxelles, 19.05.2011, 23.09.2011;

- Meeting of national EU Counter-Terrorism-Coordinators, La Haye, 28-29.06.2011;
- Organe de coordination pour l'Analyse de la Menace (OCAM), Bruxelles, 18-19.07.2011;
- Conférence internationale de hauts représentants chargés des questions de sécurité, Ekaterinbourg, 21-22.09.2011;
- National Critical Energy Infrastructure, Berlin, 28-29.09.2011;
- Zukunftsforum Öffentliche Sicherheit, Berlin, 24.11.2011;
- High Level Risk Forum, OECD, Paris, 8-9.12.2011.

7. Le Centre de Documentation et de Recherche sur la Résistance

En 2011 les activités du Centre de Documentation et de Recherche sur la Résistance (CDRR), installé dans la « Villa Pauly », ancien siège de la Gestapo de 1940 à 1944, ont continué comme de par le passé. Le CDRR focalise ses activités sur l'histoire de la résistance des Luxembourgeois pendant la Seconde guerre mondiale au sens le plus large du terme. En raison des recherches entreprises, il est également devenu un centre de documentation sur la Shoah au Luxembourg. Ces activités comprennent globalement deux volets : la collecte, la conservation et la mise en valeur d'une documentation spécifique ainsi que la recherche scientifique.

Le Centre a pu acquérir quelques petits fonds d'archives privés qui complètent bien ses collections. De nouveaux inventaires ont été établis et le Centre a préparé une liste des inventaires qui sera publiée bientôt sur notre site Internet.

La bibliothèque se compose actuellement de quelque 13300 volumes, achetés d'une part par le Conseil national de la Résistance et le CDRR. A ceux-ci sont venus s'ajouter en 2005 quelque 10000 volumes hérités de feu M. le professeur Emile Krier.

Comme les années précédente, le Centre a poursuivi l'extension de la copie des archives du Service International de Recherches (SIR). A côté de l'actualisation du programme de recherche, il a reçu une livraison de données. Ainsi il dispose des documents relatifs à l'emprisonnement (prisons, camps, ghettos) des travailleurs forcés et des « displaced persons » (DPs) conservés au SIR. En 2012 deux livraisons supplémentaires sont prévues. Le Centre des technologies de l'information de l'Etat s'occupe désormais de la gestion technique du Serveur alors que l'un des collaborateurs du Centre se spécialise dans l'accueil et l'assistance aux chercheurs.

En tant que délégué du Luxembourg au sein de la Commission internationale du Service International de Recherches, le CDRR a participé activement aux négociations entamées depuis 2008 en vue de la conclusion d'un nouvel accord sur le SIR. Les négociations ont pu être conclues en été 2011. Le nouvel accord a été signé à Berlin le 9 décembre 2011. La procédure de ratification est en cours.

Le nombre des visiteurs (une centaine) reçus à la « Villa Pauly » est resté stable au cours de l'année écoulée. Comme par le passé, les personnes qui s'adressent au CDRR viennent de toutes les couches sociales et de toutes les classes d'âge. Les étudiants et élèves constituent cependant la majorité des visiteurs. Leurs intérêts sont multiples : histoire familiale, questions administratives, informations journalistiques, recherches scolaires, recherches scientifiques universitaires (bachelor, master, travail de candidature, thèse de doctorat) etc.

Dans le domaine international, le Centre a continué son travail de conseiller au sein du « Fachbeirat zur Gedenkarbeit in Rheinland-Pfalz », présidé par le professeur Wolfgang Benz, ancien Directeur du Centre de recherche sur l'antisémitisme de l'université technique de Berlin. Par ce biais le CDRR est en contact avec de

nombreux mémoriaux en Allemagne, en Autriche et en France (Hinzert, Dachau, Sachsenhausen, Ravensbrück, Mauthausen, Natzweiler). Depuis 2011 il représente le Luxembourg au sein du conseil scientifique créé par le Ministère de l'intérieur de la République d'Autriche pour le mémorial de l'ancien camp de concentration de Mauthausen.

Depuis 2003, le Centre préside la délégation luxembourgeoise auprès de la « Taskforce for International Cooperation on Holocaust Education, Remembrance and Research » qui réunit aujourd'hui 31 pays membres. En 2011, il a accepté de reprendre « ad intérim » la coprésidence du groupe de travail académique et contribué au développement des nouvelles activités de la « Taskforce » initiées par la présidence néerlandaise.

Le site Internet commun développé en collaboration étroite avec le Centre de Documentation et de Recherche sur l'Enrôlement Forcé (CDREF), a été géré et de nouvelles données ont été ajoutées.

La « Commission spéciale pour l'étude des spoliations des biens juifs au Luxembourg pendant les années de guerre 1940-1945 » a présenté son rapport final en juin 2009. Depuis, il a été décidé de publier le rapport sous forme de livre. Les textes ont été revus et la parution est prévue pour 2012.

Un projet de publication d'un « Mémorial » renseignant sur les victimes de la Shoah déportées à partir du territoire luxembourgeois a été entamé. Une collaboration étroite avec les Archives nationales, les archives de la Ville de Luxembourg ainsi que le Consistoire israélite permettra d'avoir les données les plus complètes possibles.

Le CDRR a continué de répondre au cas par cas à des demandes d'information sur les dédommagements attribués ou refusés à des victimes de la persécution raciale perpétrée au Luxembourg.

Son avis a été sollicité par l'administration publique et par la société civile dans de nombreux cas. Le CDRR a essayé de répondre à ces démarches dans la limite de ses possibilités. Il a développé ses contacts avec les différentes ambassades établies à Luxembourg.

MM. Paul Dostert et Marc Gloden ont participé à un colloque scientifique (- Emancipation – éclosion – persécution. Le développement de la communauté juive luxembourgeoise de la Révolution française à la Seconde Guerre mondiale) organisé par l'Université du Luxembourg. La publication des actes de ce colloque est prévue pour 2012.

La « Villa Pauly » a mis à disposition des amicales et autres associations de la Résistance des locaux pour les réunions de leurs comités ou leurs assemblées générales.

M. Daniel Bousser a passé avec succès son examen de fin de stage en septembre 2011.

Au 1^{er} avril 2011, Mme Sandra Neumann a été engagée comme nouvelle secrétaire pour le CDRR et le CDSR.

8. Le Centre de Documentation et de Recherche sur l'Enrôlement forcé

1. Le cadre légal

Créé par la loi du 4 avril 2005 le Centre de Documentation et de Recherche sur l'Enrôlement forcé est placé sous l'autorité du Premier Ministre, Ministre d'Etat.

Sa mission consiste à :

- Recenser, rassembler, archiver et conserver la documentation relative à l'enrôlement forcé
- Mettre en valeur cette documentation
- Entreprendre ou soutenir la recherche historique et scientifique sur l'enrôlement forcé des hommes et des femmes luxembourgeois nés entre 1920 et 1927
- Soutenir et animer par tous les moyens disponibles la sauvegarde de la mémoire collective en ce qui concerne l'enrôlement forcé
- Assurer l'étroite collaboration avec le CDRR (Centre de Documentation et de Recherche sur la Résistance)

Le CDREF peut accepter des prêts ainsi que, avec l'approbation du Gouvernement en Conseil, prendre en dépôt des objets et des collections y compris ceux provenant de dons et de legs au profit de l'Etat.

2. L'implantation

Ancienne Gare de Hollerich, 3A, rue de la Déportation L-1415 Luxembourg.

Horaires d'ouverture au public:

de 9.00 à 12.00 heures et de 14.00 heures à 17.00 heures

Coordonnées:

Tel: 00352/247-88191

Fax: 00352/24 87 30 43

E-mail: secretariat@cdref.etat.lu

L'ancienne Gare de Hollerich est un lieu d'histoire et de mémoire qu'il faut préserver et valoriser. Le Gouvernement a envisagé de rehausser le lieu en Mémorial national de la Déportation, respectivement le monument en Monument national de la Déportation.

3. Les travaux de transformation et l'équipement

La réfection de la façade et l'installation de l'éclairage extérieur du bâtiment ont pu être réalisées. La restauration des fenêtres du rez-de-chaussée a pris

plus de temps que prévu, causant des problèmes au niveau de la planification annuelle. Elle s'accompagne de travaux de peinture, de maçonnerie, d'installation électrique et de décors qui s'étireront sur 2012.

L'évolution future du site de l'ancienne Gare et de ses alentours n'a pas pu être clarifiée. Le CDREF n'a malheureusement pas été informé sur les plans d'urbanisation du quartier de Hollerich. Le réaménagement de la Place *Ons Jongen*, du parvis de la Gare, du Monument de la Déportation et de l'espace qui l'entoure restent suspendus. Malgré tout, le centre n'a pas lâché son travail de sensibilisation autour de ce lieu d'histoire et de mémoire unique au Grand-Duché de Luxembourg.

4. Les structures

Le CDREF est responsable de la gestion du site de l'ancienne Gare de Hollerich. Il veille à la cohabitation entre les divers organismes y représentés, à savoir le Comité Directeur pour le souvenir de l'Enrôlement forcé, la Fédération des victimes du nazisme, enrôlés de force, l'Amicale des Volontaires de Guerre 1940-1945 Corps Charlotte et la Fondation du Mémorial de la Déportation.

Un règlement d'ordre intérieur assure le cadre de cette cohabitation et garantit le déroulement des activités du CDREF.

Le travail du CDREF est axé sur 3 branches : un département scientifique, un département pédagogique et un département public.

Le CDREF et le CDSEF s'échangent régulièrement. Un représentant du CDREF assiste à titre consultatif aux réunions du CDSEF. Le CDREF entretient un contact permanent avec les associations des victimes du régime nazi, en première ligne celles représentées à la Gare de Hollerich.

De plus, le CDREF assure la gestion administrative et encadre les visites du Mémorial de la Déportation. Dans le même esprit, Monsieur Steve Kayser est membre du Conseil d'administration du Mémorial de la Déportation.

5. Les voyages de service et les missions à l'étranger

Comme dans le passé, les déplacements se firent dans l'optique de préparer les activités 2010-2014 dans le cadre des engagements et partenariats internationaux, ainsi que pour faire avancer les recherches scientifiques.

- 8 février : entrevue avec l'historien Frédéric Stroh, pour avancer sur le projet Torgau et envisager l'organisation d'un colloque international sur l'enrôlement forcé

-15 février : rencontre avec les historiens Alphonse Troestler et Christophe Heitz au Conseil Général du Bas-Rhin à Strasbourg, en vue d'un échange de documentation sur les prisonniers de Tambow ; contact avec la maison

d'édition La Nuée Bleue, en vue de préparer la conférence du professeur Robert Steegmann

- 27 septembre: encadrement de la visite de Monsieur le Premier Ministre du « Mémorial d'Alsace-Moselle » à Schirmeck et rencontre avec les responsables pour approfondir la coopération scientifique

- 6, 7 et 8 octobre: intervention dans le cadre du séminaire international sur la conférence de Wannsee, organisée par le CIDH de Sélestat à Strasbourg et à Sélestat

- 8 octobre: présentation du documentaire de fiction « Emil » au Mémorial de Hinzert

- 15 et 16 octobre: déplacement à Neckarelz pour assister à l'inauguration officielle du Mémorial

- 28 octobre: rencontre avec Dr. Pascale Eberhard dans la Basilique à Trèves afin de préparer le passage de l'exposition « Der Überlebenskampf jüdischer Deportierter aus Luxemburg und der Trierer Region im Getto Litzmannstadt » qui a été présentée au CDREF en novembre et décembre 2011.

- 1er décembre: rencontre avec les historiens des archives départementales, Messieurs Alphonse Troestler et Christophe Heitz à la Maison de la Région à Strasbourg, pour continuer le projet de recherche commun sur les enrôlés de force, prisonniers de guerre dans les camps soviétiques et notamment à Tambow ; remise d'une série complète et reliée du périodique « Les Sacrifiés ».

6. Le travail et les réalisations

Le programme annuel a pu être réalisé en coopération avec l'Administration des Bâtiments publics, le Service Central des Imprimés de l'Etat et le Service Information et Presse.

A. Le département scientifique :

• la gestion du fonds de la bibliothèque-médiathèque

En 2010, la bibliothèque du CDREF a atteint environ 3.000 titres sur l'enrôlement forcé, l'histoire militaire et l'histoire générale de la Seconde Guerre mondiale, les conflits internationaux d'après 1945, le droit international, les droits de l'homme, les crimes contre l'humanité, ainsi que les questions d'actualité, telles que les extrémismes politiques, les relations internationales et les institutions internationales.

En raison d'un manque d'effectifs, la mise en valeur de la bibliothèque-médiathèque, a pris du retard. Grâce à la société Educudsgin, il a été possible de constituer une base de données consultable sur le site internet

www.secondeguerremondiale.public.lu. L'étiquetage des livres et la réalisation de cartes de lecteurs est prévue en 2012.

● les archives du CDREF

Les archives du CDREF comprennent des documentations personnelles et officielles, des témoignages écrits et enregistrés, des publications, des photos, des témoignages oraux, des objets d'art, ainsi que divers objets d'exposition.

La majeure partie des fonds provient de dons personnels. Chaque documentation confiée sera conservée et inventoriée. Une attestation du CDREF est délivrée aux donateurs.

Après avoir assuré la réfection et la conservation des dossiers du fonds des « Dommages de Guerre Corporels – dossiers militaires », ces derniers ont pu être intégrés dans les archives du centre.

La mise en valeur et l'accessibilité des fonds d'archives, leur consultation moyennant l'établissement d'une carte de lecteur, seront réalisées dans une deuxième étape, assurée en coopération avec la société Educdesign.

● les projets de recherche

L'élaboration d'une base de données sur les lieux du souvenir au Luxembourg a été entamée en coopération avec le partenaire Educdesign. Il sera consultable pour le grand public à la fin 2012.

En 2011, le CDREF a lancé un certain nombre de recherches sur des cas individuels en s'appuyant sur le service d'archivage et de documentation WaSt à Berlin, ainsi qu'avec le Volksbund Deutsche Kriegsgräberfürsorge e. V.

Le CDREF a contribué à sensibiliser des historiens et des institutions de recherche à l'étranger à la thématique de l'enrôlement forcé. Le fruit de cette coopération internationale sera un colloque international. Le CDREF soutient notamment les recherches d'un jeune historien français au sujet des « malgré nous » victimes des tribunaux militaires allemands et plus particulièrement des prisonniers de Torgau.

Fin 2011, le Centre et l'Université du Luxembourg ont fini par se rapprocher dans le cadre du projet de recherche « Partizip ». Il s'étalera sur trois ans et se concentrera notamment sur la réalisation et l'exploitation de témoignages enregistrés sur des supports audiovisuels.

- **les partenariats nationaux, internationaux et transrégionaux**

La coopération avec la Landeszentrale für politische Bildung Rheinland-Pfalz à Mayence, le Centre européen du Résistant déporté au Struthof, ainsi que le Mémorial National du Fort de Breendonk a pu être prolongée.

Le 7 mai, le CDREF a encadré une visite thématique de la Ville de Luxembourg sur les traces de la Seconde Guerre mondiale. Le Förderverein Hinzert a été coorganisateur.

Le 18 mai, un séminaire a été proposé aux étudiants de la Faculté des Lettres, des Sciences humaines, des Arts et des Sciences de l'Éducation de l'Université du Luxembourg.

Le 17 octobre, le CDREF a participé au séminaire : «Fachtagung: Das Schicksal sowjetischer Kriegsgefangener 1941-1945 », organisé par la LZPB Rheinland-Pfalz à Hinzert.

Le 28 octobre, le CDREF a accueilli les participants au séminaire « Orte der Verfolgung und des Widerstands », organisé par l'association « Arbeit und Leben (DGB/VHS) Hochtaunus ».

Le 12 novembre, un séminaire a été proposé aux étudiants de l'Université de Wuppertal dans le cadre du projet « Luxemburg, der unbekannt Nachbar. Gedenkstättenlandschaft und historisch-politische Bildung in Luxemburg ».

- **le Groupe de réflexion et de travail sur le Monument national de la Solidarité luxembourgeoise**

Le groupe de travail composé des différents acteurs publics dans le déroulement des cérémonies devant le MNSL et dans l'entretien de ce monument s'est réuni à plusieurs reprises et a élaboré en groupe restreint des protocoles adaptés pour garantir un déroulement plus digne des cérémonies devant la flamme. La participation d'une délégation de jeunes a été particulièrement saluée par l'opinion publique.

B. le département pédagogique :

- **la formation pédagogique**

La formation pédagogique de l'Université de Luxembourg n'a plus proposé plus de formations au sein du CDREF.

- **l'instruction de base de l'Armée Luxembourgeoise :**

Dans le cadre des visites culturelles de leur instruction de base, le CDREF a encadré les soldats de l'Armée Luxembourgeoise par une formation visant à

les sensibiliser au sens de la commémoration près des monuments nationaux du souvenir au sein de la capitale.

- **la journée des projets « Vun 9^e zu 9^e » à l'Ecole Privée du Fielgen**

Le CDREF a participé à l'encadrement de cette journée de présentation de projets pédagogiques autour de l'histoire et de la mémoire. Monsieur Gerd Klestadt, rescapé de la Shoah, s'est échangé avec les élèves qui ont commenté leurs impressions d'un voyage éducatif au camps d'Auschwitz.

- **la Journée de la Mémoire de l'Holocauste et de la Prévention des Crimes contre l'Humanité**

Le CDREF a été associé à l'organisation de la journée du 26 janvier 2011 comme lieu de formation continue pour les enseignants. La coopération avec le Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle s'est renforcé au cours de l'année.

- **Yom HaShoah**

Le 2 mai, le CDREF a contribué à l'organisation de la journée Yom HaShoah, organisée cette année à Esch-sur-Alzette en coopération avec les consistoires israélites d'Esch-sur-Alzette et de Luxembourg-Ville.

- **le forum des jeunes**

Le 30 septembre, un groupe de jeunes gens s'est réuni pour la deuxième fois dans les locaux du CDREF pour réfléchir sur l'avenir des commémorations et pour s'échanger avec le témoin Jos Steichen, ancien de Tambow.

- **le projet photographique sur la mémoire avec l'Athénée de Luxembourg**

Les élèves d'une option en art photographique ont initié un projet de réflexion sur la transmission de l'histoire et de la mémoire et notamment sur des lieux d'histoire et de mémoire luxembourgeois sous la direction de leur professeur Jean-Claude Salvi. Les clichés réalisés par les jeunes gens sur les différents lieux du souvenir feront l'objet d'une publication à paraître dans le cadre du prochain forum des jeunes.

- **les voyages d'étude**

- le 9 mai le CDREF a fait visiter le Mémorial national Fort de Breendonk à des élèves de l'Ecole Privée du Fielgen.

- le 19 mai, le CDREF a encadré un voyage d'étude et commémoratif au Centre européen du Résistant déporté, KL Natzweiler-Struthof, destiné à des élèves du « Projet Contre l'Oubli » du Lycée technique de Bonnevoie et aux membres de la Chorale des Exilés, en coopération avec le CERD, les

Comités directeurs pour le souvenir de la Résistance et de l'Enrôlement forcé, ainsi que l'Amicale de Natzweiler-Struthof.

C. Le département public :

• l'accueil de visiteurs d'honneur

En 2011, le Centre a été honoré par les visites de Leurs Excellences, Monsieur le Maréchal de la Cour Grande-Ducale, Monsieur l'Ambassadeur du Royaume-Uni, Monsieur l'Ambassadeur de la Fédération Russe et de Madame l'Ambassadeur de la République fédérale d'Autriche.

• l'organisation de conférences-débats

- le 27 janvier, Gerd Klestadt : Le devoir de mémoire.

- le 24 février, Robert Steegmann : Le KL de Natzweiler, normalité et spécificités.

- le 3 mai, Stéphanie Kovacs : Le Dr. Charles Marx (1903-1946) - médecin, résistant, ministre.

- le 12 mai : Günter Morsch, Bertrand Perz: Nationalsozialistische Massentötungen durch Giftgas. Historische Bedeutung, technische Entwicklung, revisionistische Leugnung.

-le 18 mai, Regis Schlagdenhauffen, Burkhard Jellonnek: Les homosexuels, victimes oubliées du nazisme.

- le 6 juin, Abbé André Heiderscheid : Grande-Duchesse Charlotte.

- le 25 octobre, Philippe Victor : Rigueur, dureté, soumission: les stratégies de conditionnement mental vues à travers l'emploi de la « Befehlssprache » nazie dans les circulaires du « HJ-Bann 766 Luxemburg ».

- le 27 octobre, Gaston Junck: Erinnerung un Tambow—Liewen an Iwwerliewen a russëscher Gefangenschaft.

- le 8 novembre, Jean-Marie Winkler: La mort confisquée. Dissimulation administrative des assassinats de concentrationnaires par gazage (1941-1945). L'"action 14f13" au château de Hartheim, retracée à travers la comptabilité du camp de Mauthausen.

• l'organisation de voyages d'étude:

- le 8 octobre, le CDREF a accompagné une visite du Mémorial et du Centre de rencontres et de documentation du SS-Sonderlager/KZ-Hinzert, en coopération avec la Landeszentrale für politische Bildung Rheinland-Pfalz

● l'organisation d'expositions

- du 6 juin au 15 juillet, le CDREF a présenté l'exposition : « La Grande-Duchesse Charlotte (1919-1964) - une femme et une nation face aux tragédies du 20e siècle » en coopération avec le Comité Alstad, le Luxemburger Wort et la Fondation du Mémorial de la Déportation.

- du 30 septembre au 18 novembre 2011, le CDREF a accueilli l'exposition : « La langue confisquée. Die geraubte Sprache. Victor Klemperer et la LTI. » avec des illustrations d'Edouard Steegmann, réalisée par le Centre Européen du Résistant Déporté (CERD) au Struthof, en collaboration avec la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg.

- du 23 novembre au 15 décembre, le CDREF a accueilli l'exposition : « Zum 70. Jahrestag der Deportation vom 16.10.1941. Der Überlebenskampf jüdischer Deportierter aus Luxemburg und der Trierer Region im Getto Litzmannstadt. Briefe-Fotos-Dokumente. », réalisée par Dr. Pascale Eberhardt en coopération avec le Staatsarchiv Lodz, le consistoire israélite de Trèves et de Luxembourg, la collection W. Haney à Berlin, le Comité Auschwitz.

● l'organisation de séminaires et de cérémonies commémoratives

- le 27 janvier, la Journée de la mémoire de l'Holocauste

- les 25 au 27 mars, l'Invitation aux musées et notamment la Journée de la littérature de la mémoire, avec le café-mémoire en présence des écrivains Milly Thill et Nathalie Ronvaux

- le 10 mai, la matinée pédagogique « Wéi wor dat deemols? » en présence de témoins

- le 18 mai, la Journée internationale des Musées

- les 8 et 9 octobre, la Nuit des musées, avec la projection du documentaire de fiction « Emil »

- le 19 novembre, la Journée de l'engagement civil, avec les partenaires de la LZPB Rheinland-Pfalz, le Förderverein Hinzert et l'AFMD

● la participation à des réunions ou des cérémonies commémoratives

Le CDREF a assisté régulièrement aux réunions du CDSEF.

- le 30 janvier, le CDREF a participé à la Journée commémorative en l'honneur des victimes du massacre de Sonnenburg (Slonsk).

- le 19 mai, le CDREF a organisé et encadré une cérémonie commémorative au CERD KL-Natzweiler-Struthof, dans le cadre de la Commémoration des victimes du 19 mai 1944.
- les 17 et 18 juin, le CDREF est intervenu au congrès annuel de la Fédération des Victimes du nazisme, enrôlés de force, organisé à Beckerich.
- les 25 et 26 juin, le CDREF a été représenté aux cérémonies commémoratives annuelles officielles organisées au CERD, KL-Natzweiler-Struthof.
- le 1er septembre, le CDREF a partagé un moment de convivialité sur la « Schueberfouer » sur invitation de la Section des Enrôlés de force de Luxembourg-Ville.
- le 24 septembre, le CDREF a participé à la cérémonie commémorative annuelle à Roussy-le-Village.
- le 25 septembre, le CDREF a participé à la célébration de la Journée commémorative des enrôlés de force.
- le 2 octobre, le CDREF a été engagé dans l'organisation et le déroulement de la Journée de la Commémoration nationale.
- le 5 novembre, le CDREF est intervenu dans le cadre de l'Assemblée Générale de l'Amicale des Anciens de Tambow.

● **le projet d'implanter un monument à Tambow**

Le projet de réaliser un monument commémoratif en l'honneur des enrôlés de force luxembourgeois anciens prisonniers de Tambow, à Tambow-même a évolué. Un architecte a été chargé de l'exécution du projet.

● **les publications**

Le CDREF a continué la publication de son périodique « Histoire&Mémoire », en coopération avec le SCIE.

Le 10 mai, Monsieur Léon Beckius a pu présenter son ouvrage autobiographique « Vergessen ? Verzeihen ? » au sein de la bibliothèque-médiathèque du CDREF. Appuyé sur une riche documentation, Monsieur Beckius a retracé ses souvenirs d'enrôlé de force déserté et rendant hommage à des camarades d'infortune et surtout à toutes celles et tous ceux qui ont aidé les jeunes réfractaires et évadés à se cacher devant les sbires nazis au péril de leur liberté et de leur vie. Monsieur Beckius nous a quitté peu de temps après la parution de son ouvrage. Le CDREF lui est reconnaissant pour son soutien et son message à la jeunesse.

La réalisation de l'ouvrage consacré aux lettres du front de l'enrôlé de force Lou Everling a été entamée. La publication est prévue pour 2012, dans le cadre de ses activités autour du 70ème anniversaire de la proclamation et de l'introduction de l'enrôlement forcé au Grand-Duché de Luxembourg occupé. Une exposition est en planification.

Le CDREF a contribué à la réalisation d'un recueil de poésies de la plume de Madame Nathalie Ronvaux. Ce projet se fera en coopération avec le Musée national de la Résistance à Esch-sur-Alzette. La parution se fera en 2012.

- le site internet www.secondeguerremondiale.lu

Le site porte l'inventaire de la bibliothèque du CDREF. L'inventaire de ses archives, ainsi que diverses bases de données en rapport avec l'enrôlement forcé suivront. L'entretien du site a été assuré par un agent rattaché au CDREF et au CDRR.

7. Mémorial de la Déportation

En 2011, le Mémorial a pu accueillir 1.351 visiteurs.

Comme dans le passé, le CDREF a pris en charge et la gestion administrative et l'encadrement des groupes et la promotion du mémorial au niveau national et international. L'accent a été mis surtout sur les échanges avec les partenaires à l'étranger.

D. Annexes

Visites auprès de Monsieur le Premier Ministre Jean-Claude Juncker

7 janvier 2011	Visite de travail de Monsieur Jean-Pierre Masseret, Président du Conseil régional de Lorraine
20 janvier 2011	Rencontre avec Monsieur Peter Jacoby, Ministre des Finances de la Sarre
25 janvier 2011	Entretien avec S.E. Monsieur Moctar Ouane, Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale de la République du Mali
26 janvier 2011	Visite de Monsieur Pavel Gantar, Président de l'Assemblée nationale de la République de Slovénie
7 février 2011	<ul style="list-style-type: none"> ○ Visite de Monsieur Christian Galliard de Lavernée, Préfet de la Région Lorraine ○ Rencontre avec Monsieur François Hollande, Député à l'Assemblée nationale ○ Visite de travail de Monsieur Antonio Guterres, Haut-Commissaire pour les Réfugiés
10 février 2011	Rencontre avec Monsieur Marcel Philipp, Oberbürgermeister de la Ville d'Aix-la-Chapelle
11 février 2011	Visite de travail de Monsieur Michel Barnier, Commissaire européen en charge du marché intérieur et des services
15 février 2011	<ul style="list-style-type: none"> ○ Visite de Monsieur Jean René Germanier, Président du Conseil national de la Confédération suisse ○ Visite de Monsieur Vo Hong Phuc, Ministre du Plan et de l'Investissement de la République socialiste du Vietnam
28 février 2011	<ul style="list-style-type: none"> ○ Visite de Madame Christine Lieberknecht, Ministre-Présidente du Land de Thuringe ○ Visite de Monsieur Rainer Brüderle, Ministre de l'Economie et de la Technologie de la République fédérale d'Allemagne
1 ^{er} mars 2011	Visite de Monsieur Christoph Leitl, Président de la "Wirtschaftskammer Österreich"
30 mars 2011	Visite de Monsieur Armand De Decker, Vice-Président du Sénat belge
13 avril 2011	Visite de Monsieur Laurent Wauquiez, Ministre chargé des Affaires européennes de la République française
4 mai 2011	Visite de Madame Irena Degutiene, Présidente du Parlement de la République de Lituanie
11 mai 2011	Visite de Madame Barbara Prammer, Présidente du Conseil national de la République d'Autriche
19 mai 2011	Rencontre avec Monsieur Jakob Kellenberger, Président du Comité

	international de la Croix-Rouge
3 juin 2011	Visite de travail de S.E. Monsieur Georges Papandréou, Premier Ministre de la République hellénique
6 juin 2011	Visite de travail de Monsieur Kris Peeters, Ministre-Président du Gouvernement flamand
8 juin 2011	Rencontre avec Monsieur Friedrich Merz, ancien Président du groupe parlementaire du CDU/CSU au Bundestag allemand
9 juin 2011	<ul style="list-style-type: none"> ○ Visite officielle de S.E. Sheikh Hamad Bin Jassim Bin Jabr Al-Thani, Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères de l'Etat du Qatar ○ Visite officielle de S.E. Monsieur Emomali Rahmon, Président de la République du Tadjikistan
15 juin 2011	Rencontre avec Monsieur Martin Blessing, Vorstandsvorsitzender der Commerzbank AG
16 juin 2011	Rencontre avec Monsieur Jens Weidmann, Président de la Deutsche Bundesbank
21 juin 2011	Visite de travail de Monsieur Herman Van Rompuy, Président du Conseil européen
3 août 2011	Visite de travail de Monsieur Giulio Tremonti, Ministre de l'Economie et des Finances de la République italienne
29 août 2011	Rencontre avec Monsieur François Bayrou, ancien Ministre, Député à l'Assemblée nationale, Président du Mouvement Démocratique
31 août 2011	Visite de Monsieur Rudy Demotte, Ministre-Président du Gouvernement de la Communauté française et du Gouvernement wallon
14 septembre 2011	<ul style="list-style-type: none"> ○ Visite de travail de Madame Josette Sheeran, Directrice exécutive du Programme alimentaire mondial ○ Rencontre avec Monsieur Werner Hoyer, Staatsminister im Auswärtigen Amt
10 octobre 2011	Rencontre avec Monsieur Gregor Gysi, Président du groupe parlementaire "Die Linke" au Bundestag allemand
13 octobre 2011	Rencontre avec Monsieur Olli Rehn, Commissaire européen aux Affaires économiques et monétaires
22 novembre 2011	Visite de travail de S.E. Monsieur Lucas Papademos, Premier Ministre de la République hellénique
28 novembre 2011	<ul style="list-style-type: none"> ○ Visite de travail de Monsieur Thorbjørn Jagland, Secrétaire général du Conseil de l'Europe ○ Visite de travail de S.E. Madame Helle Thorning-Schmidt, Premier Ministre du Danemark
1 ^{er} décembre 2011	Visite de travail de Monsieur Jean-Pierre Masseret, Président du Conseil régional de Lorraine

* * * * *

<p>Déplacements à l'étranger de Monsieur le Premier Ministre Jean-Claude Juncker</p>

12-13 janvier 2011	<p><u>Zurich</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Discours à l'occasion d'une manifestation de la Valartis Bank AG ○ Participation à la "Diskussionsreihe: Wer hat das Sagen?" au Schauspielhaus Zürich
13 janvier 2011	<p><u>Bruxelles</u></p> <p>Entrevue avec Monsieur Herman Van Rompuy, Président du Conseil de l'Union européenne</p>
18 janvier 2011	<p><u>Liège</u></p> <p>Discours à l'occasion de la séance des vœux du Conseil économique et social de la Région wallonne</p>
24 janvier 2011	<p><u>Völklingen</u></p> <p>12^e Sommet de la Grande Région</p>
3-4 février 2011	<p><u>Bruxelles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Réunion avec le groupe des Socialistes et Démocrates au Parlement européen ○ Entrevue avec Monsieur Joseph Daul, Président du groupe du PPE au Parlement européen ○ Conseil européen
8-9 février 2011	<p><u>Athènes</u></p> <p>Visite de travail</p>
3 mars 2011	<p><u>Vilnius</u></p> <p>Visite de travail</p>
4 mars 2011	<p><u>Berlin</u></p> <p>Déjeuner de travail avec S.E. Madame Angela Merkel, Chancelière fédérale</p>
9 mars 2011	<p><u>Berlin</u></p> <p>Discours à l'occasion d'une manifestation organisée par la "Berliner Mittwochsgesellschaft"</p>
11 mars 2011	<p><u>Bruxelles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Réunion extraordinaire du Conseil européen ○ Réunion des Chefs d'Etat ou de Gouvernement de la zone Euro
18 mars 2011	<p><u>Francfort</u></p> <p>Intervention dans le cadre d'une manifestation organisée par le groupe des Socialistes et Démocrates au Parlement européen</p>
24-25 mars 2011	<p><u>Bruxelles</u></p> <p>Conseil européen</p>
14-18 avril 2011	<p><u>Washington</u></p> <p>Réunions du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale</p>

20 avril 2011	<u>Metz</u> Sommet extraordinaire des Chefs des exécutifs de la Grande Région <u>Bruxelles</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Discours à l'occasion d'une manifestation du Mouvement européen international ○ Remise de la "Bayerische Europamedaille"
28 avril 2011	<u>Paris</u> Rencontre avec S.E. Monsieur François Fillon, Premier Ministre de la République française
30 avril 2011	<u>Mannheim</u> Cérémonie de remise du "Verdienstorden des Landes Baden-Württemberg"
2-3 mai 2011	<u>Tallinn</u> Visite de travail
9 mai 2011	<u>Florence</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Cérémonie de remise du "Premier Galileo 2000" – Special Europe Edition ○ Entretien avec S.E. Monsieur Ivo Josipovic, Président de Croatie
12 mai 2011	<u>Mayence</u> Intervention à l'occasion du "Länderrisiken-Kongress"
13-14 mai 2011	<u>Munich</u> Participation au "Hintergrundgespräche 2011" en présence de Monsieur Horst Seehofer, Ministre-Président de Bavière, et de Monsieur Edmund Stoiber, ancien Ministre-Président de Bavière
17 mai 2011	<u>Bruxelles</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Intervention à l'occasion d'une manifestation du "Lisbon Council" ○ Remise d'une décoration honorifique à Monsieur Bartho Pronk, Conseiller au Cabinet de Madame Viviane Reding
20 mai 2011	<u>Stuttgart</u> Remise du "Hanns Martin Schleyer-Preis 2010"
23-24 mai 2011	<u>Berlin</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Präsidiumssitzung des Bundesverbandes der Dienstleistungswirtschaft ○ Entretien avec S.E. Madame Angela Merkel, Chancelière fédérale Entrevue avec Monsieur Volker Kauder, Membre du Bundestag allemand
24 mai 2011	<u>La Haye</u> Réunion Benelux
30 mai 2011	<u>Paris</u> Réunion avec S.E. Monsieur Nicolas Sarkozy, Président de la République française
31 mai 2011	<u>Wiesbaden</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Discours à l'occasion de la "Jahresversammlung des Bundesverbandes Deutscher Vermögensberater" ○ Rencontre avec Monsieur Volker Bouffier, Ministre-Président du

	Land de Hesse
2 juin 2011	<u>Aix-la-Chapelle</u> Cérémonie de remise du Prix Charlemagne 2011 à Monsieur Jean-Claude Trichet, Président de la Banque centrale européenne
24 juin 2011	<u>Bruxelles</u> Conseil européen
7-8 juillet 2011	<u>Berlin</u> "Podiumsdiskussion" dans le cadre du Forum de la Grande Région
21 juillet 2011	<u>Bruxelles</u> Sommet extraordinaire des Chefs d'Etat ou de Gouvernement de la zone Euro
5 septembre 2011	<u>Hambourg</u> <ul style="list-style-type: none"> o Participation à la Conférence de la rédaction du "Spiegel" o Rencontre avec Monsieur Helmut Schmidt, ancien Chancelier fédéral
7-8 septembre 2011	<u>Bulgarie</u> Visite de travail
8-9 septembre 2011	<u>Turquie</u> Visite officielle
12 septembre 2011	<u>Maastricht</u> Cérémonie officielle d'adieu de Monsieur Léon Frissen, Commissaire de S.M. la Reine des Pays-Bas pour la Province du Limbourg
29-30 septembre 2011	<u>Varsovie</u> <ul style="list-style-type: none"> o Sommet du Partenariat oriental o Entrevue bilatérale avec S.E. Monsieur Vladimir Filat, Premier Ministre de la Moldavie
30 septembre 2011	<u>Bad Honnef</u> Cérémonie "Aalkönig des Rheinlandes"
6-7 octobre 2011	<u>Berlin</u> <ul style="list-style-type: none"> - Enregistrement de l'émission "Unter den Linden" Rencontre avec Monsieur Gerhard Schröder, ancien Chancelier fédéral Entretien avec S.E. Madame Angela Merkel, Chancelière fédérale
10 octobre 2011	<u>Innsbruck</u> Discours à l'occasion d'une manifestation du "Management Center Innsbruck"
23-24 octobre 2011	<u>Bruxelles</u> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil européen - Réunion des Chefs d'Etat ou de Gouvernement de la zone Euro
25 octobre 2011	<u>Zurich</u> <ul style="list-style-type: none"> - Entretien avec S.E. Monsieur Klaus Tschüscher, Chef du Gouvernement de la Principauté de Liechtenstein - Intervention lors d'une manifestation organisée par le "Schweizerisches Institut für Auslandsforschung" en collaboration avec l'Université de Zurich

26-27 octobre 2011	<u>Bruxelles</u> - Réunion informelle des membres du Conseil européen - Sommet des Chefs d'Etat ou de Gouvernement de la zone Euro
8 novembre 2011	<u>Bruxelles</u> Intervention dans le cadre d'une manifestation du DGB à l'occasion du 60 ^e anniversaire du "Montan-Mitbestimmungsgesetz"
9-10 novembre 2011	<u>Lisbonne</u> - Visite officielle - Discours à l'occasion d'une conférence de la Fondation Calouste Gulbenkian
15 novembre 2011	<u>Cologne</u> Discours dans le cadre du "Lew Kopelew Forum"
17-18 novembre 2011	<u>Berlin</u> Intervention à l'occasion d'une manifestation du "Förderkreis Denkmal für die ermordeten Juden Europas e.V."
21 novembre 2011	<u>Mayence</u> Cérémonie de remise du "Verdienstorden des Landes Rheinland-Pfalz"
24 novembre 2011	<u>Solingen</u> Laudatio prononcée à l'occasion de la remise du prix "Die schärfste Klinge 2011" à Monsieur Joachim Gauck
8-9 décembre 2011	<u>Bruxelles</u> - Cérémonie de signature de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne - Conseil européen
12-13 décembre 2011	<u>Strasbourg</u> - Rencontre avec le ECON-Team (Verts au Parlement européen) - Cérémonie de remise du Prix "Pro Europa" – Prix européen de la Culture 2011
20 décembre 2011	<u>Essen</u> Discours à l'occasion d'un symposium du "Politisches Forum Ruhr" et du "Initiativkreis Ruhr"

* * * * *

**Participation de Monsieur le Premier Ministre Jean-Claude Juncker
à des événements et rencontres sur le plan national**

10 janvier 2011	Présentation des Vœux de Nouvel An des Membres du Gouvernement à Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au Palais grand-ducal
20 janvier 2011	Discours à l'occasion de la réception de Nouvel An des Entreprises
27 janvier 2011	Discours à l'occasion d'une conférence organisée par le Centre virtuel de la Connaissance sur l'Europe dans le cadre du projet de recherche "Pierre Werner et l'Europe"
17 février 2011	Rencontre avec une délégation de la plate-forme syndicale de la Grande Région
8 mars 2011	<ul style="list-style-type: none"> o Réunion avec des représentants d'organisations patronales et syndicales o Rencontre avec une délégation de la Bertelsmann AG o Débat d'orientation sur la gouvernance économique au sein de l'Union européenne à la Chambre des Députés
29 mars 2011	Déjeuner avec les Ambassadeurs des pays non-membres de l'Union européenne résidant au Luxembourg
2 avril 2011	Réunion avec des représentants d'organisations patronales et syndicales
6 avril 2011	Déclaration sur la situation économique, sociale et financière du pays à la Chambre des Députés
21 avril 2011	Discours dans le cadre d'une manifestation du Rotary Club Luxembourg Horizon
5 mai 2011	Entrevue avec une délégation de Business Europe et de la FEDIL
6 mai 2011	<ul style="list-style-type: none"> o Visite d'une délégation parlementaire du Bundestag allemand o Rencontre avec une délégation du "Führungskreis" du "Institute for European Affairs"
19 mai 2011	Discours à l'occasion de la séance d'ouverture de la 6 ^e Journée des Juristes européens au Centre de Conférences Luxembourg-Kirchberg
26 mai 2011	Participation au 6 ^e "Luxembourg Financial Forum" – Dialogue avec Monsieur Peer Steinbrück
3 juin 2011	Discours à l'occasion d'une conférence organisée par l'Institut grand-ducal à la Chambre de Commerce
8 juin 2011	Rencontre avec une délégation de journalistes de Radio France
16 juin 2011	Participation au déjeuner communautaire offert par S.E. Monsieur l'Ambassadeur de Hongrie Zoltán Hernyes
21 juin 2011	Entrevue avec une délégation de la Confédération européenne des syndicats

23 juin 2011	Participation aux cérémonies dans le cadre de la Fête nationale luxembourgeoise
25 juin 2011	Invité dans l'émission "Background" de RTL Radio Lëtzebuerg
4 juillet 2011	Cérémonie de dévoilement du buste de l'ancien Ministre d'Etat Pierre Dupong au Parc du Cimetière à Heisdorf
6 juillet 2011	<ul style="list-style-type: none"> ○ Réunion bipartite Gouvernement – Union des Entreprises luxembourgeoises ○ Participation à la remise des diplômes de fin d'études secondaires à la promotion 2011 du Lycée Michel Rodange
13 juillet 2011	Réunion bipartite Gouvernement – Syndicats
15 septembre 2011	Discours lors de la séance académique "La sidérurgie luxembourgeoise – Un siècle d'histoire et d'innovations" à la Rockhal à Esch-sur-Alzette
21 septembre 2011	Participation au déjeuner offert par Mgr Fernand Franck à l'occasion de l'assermentation de Mgr Jean-Claude Hollerich, Archevêque désigné
24 septembre 2011	Participation à l'émission "Riicht eraus" de la radio 100,7
28 septembre 2011	Discours de clôture à l'occasion des "Journées sociales du Luxembourg 2011"
29 septembre 2011	Réunion du Comité de Coordination tripartite
9 octobre 2011	Elections communales
11 octobre 2011	Rentrée parlementaire
16 octobre 2011	Ordination épiscopale de Mgr Jean-Claude Hollerich, Archevêque élu, en la Cathédrale Notre-Dame de Luxembourg
4 novembre 2011	Intervention à l'occasion du séminaire pour les anciens stagiaires de la Fondation Robert Schuman au bâtiment Robert Schuman à Luxembourg-Kirchberg
15 novembre 2011	Entrevue avec une délégation du "Bundesverband der Dienstleistungswirtschaft – BDWi e.V."
22 novembre 2011	Intervention dans le cadre du "Thanksgiving-Dinner" de la "American Chamber of Commerce in Luxembourg"
1 ^{er} décembre 2011	Réunion du Comité de Coordination tripartite
3 décembre 2011	Réunion avec les syndicats LCGB, OGB-L et CGFP
5 décembre 2011	Participation au déjeuner communautaire offert par S.E. Monsieur Bartosz Jałowiecki, Ambassadeur de Pologne
6 décembre 2011	Réunion avec une délégation de l'Union des Entreprises luxembourgeoises
7 décembre 2011	<ul style="list-style-type: none"> ○ Entrevue avec des collaborateurs du "Spiegel" ○ Réunion avec les syndicats LCGB, OGB-L et CGFP
13 décembre 2011	Rencontre avec des représentants de RTL Group et de la Bertelsmann AG
14 décembre 2011	Déclaration à la Chambre des Députés relative aux conclusions du Conseil européen des 8 et 9 décembre 2011
16 décembre 2011	<ul style="list-style-type: none"> ○ Rencontre avec des représentants de la Fondation Bertelsmann ○ Invité du "Owesjournal" de RTL Télé Lëtzebuerg
21 décembre 2011	Visite des Membres du Gouvernement du bâtiment Tour Alcide de Gasperi ("Héichhaus") à Luxembourg-Kirchberg

